



OVERLAP Groupe

Société Anonyme
au capital de 4.507.680 Euros
Siège social : Le Cristallin, 9 rue du Moulin des Bruyères
92411 Courbevoie Cedex
R.C.S. Nanterre B 422 153 361

Rapport financier annuel

Exercice clos le 31 mars 2010

SOMMAIRE

1. DECLARATION DE RESPONSABILITE.....	3
2. COMPTES ANNUELS D'OVERLAP GROUPE AU 31 MARS 2010	4
3. COMPTES CONSOLIDES D'OVERLAP GROUPE AU 31 MARS 2010	25
4. RAPPORT DE GESTION	104
5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE.....	143

1. Déclaration de responsabilité

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion [ci-joint / figurant en page 104] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Courbevoie, le 28 juillet 2010,

Le Président Directeur Général
Georges HOROKS

2. Comptes annuels d'OVERLAP Groupe au 31 mars 2010

OVERLAP GROUPE
9, RUE MOULIN DES BRUYERES
92411 COURBEVOIE CEDEX

- : - : - : - : - : - : - :

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

- : - : - : - : - : - : - :

Vachon & Associés
54, rue de Clichy
75009 PARIS

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Audit & Diagnostic
14, rue Clapeyron
75008 Paris

OVERLAP GROUPE

- : - : - : - : - : -

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

- : - : - : - : - : -

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **OVERLAP GROUPE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note III.2.d de l'annexe « Notes relatives au bilan – Echéance des créances et des dettes » de l'annexe qui fait état du non respect de covenants et expose le maintien en passif court terme au 31 mars 2010 de l'emprunt obligataire concerné et le risque de liquidité associé.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié du principe de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes sociaux au 31 mars 2010. Le manque de visibilité sur le futur créé des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes sociaux, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note III.2.d. « Notes relatives au bilan – Echéance des créances et des dettes » de l'annexe expose le maintien en passif court terme de l'emprunt obligataire dont les covenants n'ont pas été respectés au 31 mars 2010.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié du reclassement comptable visé ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note I.2 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de leur valeur d'inventaire et, le cas échéant, à vérifier le calcul des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'Article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris et Neuilly, le 28 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

Représenté par

Bertrand VACHON

Deloitte & Associés

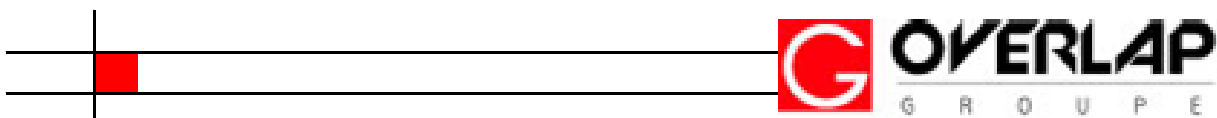
Représenté par

Laurent ODOBEZ

Audit & Diagnostic

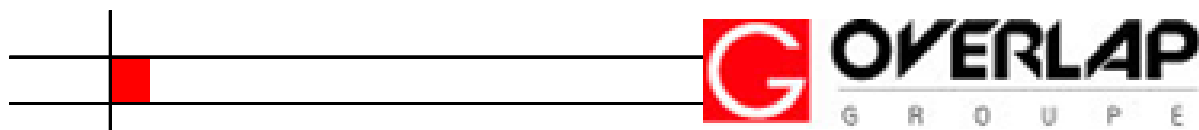
Représenté par

Didier MICHEL



BILAN

(EN EUROS)	31/mars/10			31/mars/09
	BRUT	AMORTISS. ET PROV.	NET	NET
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	37 736	(27 921)	9 815	9 692
Immobilisations corporelles	419 724	(69 736)	349 988	36 043
Titres de participation	12 725 160		12 725 160	12 725 160
Autres immobilisations financières	1 182 373	(498 993)	683 380	1 666 656
Total actif immobilisé	14 364 993	(596 650)	13 768 343	14 437 551
Actif circulant				
Stocks				
Clients et comptes rattachés	107 463		107 463	616 500
Autres créances	30 168 260		30 168 260	33 948 510
Disponibilités	143 238		143 238	366 440
Total actif circulant	30 418 961	0	30 418 961	34 931 450
Comptes de régularisation actif	143 952		143 952	63 172
Frais d'émission d'emprunt	379 190		379 190	480 310
TOTAL ACTIF	45 307 096	(596 650)	44 710 446	49 912 483
			31/mars/10	31/mars/09
Passif				
Capital social			4 507 680	4 704 980
Primes d'émission, de fusion			21 918 169	22 577 832
Réserve légale			946 394	946 394
Réserves réglementées				
Autres réserves			4 000	4 000
Report à nouveau			5 170 887	5 588 007
Résultat de l'exercice			(555 252)	(417 120)
Capitaux Propres			31 991 878	33 404 093
Provisions pour risques et charges			50 000	
Autres emprunts obligataires			9 600 000	12 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			426 187	1 111 624
Emprunts et dettes financières divers			1 169 895	2 104 425
Fournisseurs et comptes rattachés			602 175	532 784
Dettes fiscales et sociales			852 933	742 508
Autres dettes			17 379	17 049
Total dettes			12 668 569	16 508 390
Produits constatés d'avance			0	0
TOTAL PASSIF			44 710 446	49 912 483



COMPTE DE RESULTAT

(EN EUROS)	31/mars/10	31/mars/09
Chiffre d'affaires - services	4 741 399	4 735 936
Transferts de charges	23 039	505 590
Autres produits	2 264	194
Produits d'exploitation	4 766 702	5 241 720
Autres achats et charges externes	(1 603 759)	(2 109 660)
Impôts et taxes	(191 649)	(121 320)
Charges de personnel	(4 514 667)	(4 414 565)
Autres charges	(920)	(908)
Dotations nettes aux amort. et aux provisions	(179 815)	(56 105)
Résultat d'exploitation	(1 724 108)	(1 460 838)
Produits financiers de participation	2 222 972	1 045 000
Autres charges et produits financiers	(411 677)	(646 516)
Résultat courant avant impôts	87 187	(1 062 354)
Charges et produits exceptionnels	(642 439)	53 273
Pertes/Gains liées à des participations		18 198
Résultat exceptionnel	(642 439)	71 471
Impôts sur les résultats (produit d'intégration)		573 763
Résultat net	(555 252)	(417 120)



**ANNEXE AUX COMPTES DE
L'EXERCICE**

CLOS LE 31 MARS 2010

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice social couvrent la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 annexé au règlement 99-03 du 24 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, suivant les hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes sociaux se résument comme suit :

1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et leur amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation. Le mode et la durée d'amortissements par catégorie d'immobilisations se résument comme suit :

Catégorie	Durée	Mode
Logiciels	1 à 5 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles :		
- agencements	5 à 10 ans	Linéaire
- matériel de transport	3 ans	Linéaire
- matériel informatique	3 ans	Linéaire
- mobilier	10 ans	Linéaire

2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les éléments composant l'actif immobilisé ont été évalués suivant la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en Euros courants. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. L'estimation par la direction du groupe de la valeur d'utilité de chacune de ses filiales est fondée sur leurs perspectives de rentabilité à court terme et moyen terme. Ces prévisions tiennent compte des mesures mises en œuvre au sein de ces sociétés, visant notamment à développer leurs chiffres d'affaires et à maintenir le niveau de leurs coûts d'exploitation.

Les actions propres que la société détient sur elle-même sont comptabilisées en « Autres titres immobilisés ». Pour les actions destinées à être échangées ou utilisées dans le cadre d'un contrat de liquidité, l'évaluation est faite en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice. Une dépréciation est constatée sur les actions propres lorsque le coût moyen de l'action du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût historique. Pour les actions destinées à être détruites aucune dépréciation n'est à constater.

3 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4 PROVISIONS

En vertu du principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2009

1. FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

En date du 26 mai 2009, la direction d'OVERLAP Groupe a décidé de regrouper ses actions par 6. La valeur nominale d'une action passe de 0,20 € à 1,20 €.

En date du 9 juillet 2009, la direction d'OVERLAP Groupe considérant que le cours de l'action de la société était très bas, a demandé au conseil d'administration d'approuver l'annulation de 163.600 actions auto-détenues.

Au terme de cette opération, le capital social s'élève à 4.507.680 €, composé de 3.756.400 actions de 1,20 € de valeur nominale.

Depuis le mois de septembre 2009, la direction de la société a choisi de faire évoluer le système d'information du groupe vers un nouveau progiciel de gestion intégré afin d'accompagner sa stratégie de réaliser plus de services dans le groupe.

Au 31 mars 2010, ce système d'information n'est pas encore en production et seules les dépenses engagées et directement attribuables sont activées.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES

Néant.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN

1. ACTIF IMMOBILISE

a) Immobilisations incorporelles

□ Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé incorporel

Les principaux mouvements enregistrés du 1er Avril 2009 au 31 Mars 2010 se résument comme suit (en €uros) :

<u>Rubriques</u>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	31.789	5.947		37.736
	31.789	5.947		37.736

□ Amortissements

<u>Rubriques</u>	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations (mode linéaire)	Diminutions (éléments cédés)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	22.097	5.823		27.921
	22.097	5.823		27.921

b) Immobilisations corporelles

Les principaux mouvements enregistrés du 1er Avril 2009 au 31 Mars 2010 se résument comme suit (en €uros) :

□ Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé corporel

<u>Rubriques</u>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Agencements et installations	7.533			7.533
Matériel de transport	6.953			6.953
Matériel de bureau et informatique	65.622			65.622
Immobilisations en cours	2.800	336.816		339.616
	82.908	336.816		419.724

La variation des immobilisations en cours s'explique notamment par l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion intégré, qui permettra au groupe de maîtriser encore mieux ses différents flux d'affaires. Il est en cours de paramétrage et doit être mis en production dès le début du second semestre 2010-2011.

□ Amortissements

<u>Rubriques</u>	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations (mode linéaire)	Diminutions (éléments cédés)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Agencements et installations	2.944	1.507		4.452
Matériel de transport	3.396	2.318		5.714
Matériel de bureau et informatique	40.525	19.045		59.570
	46.865	22.871		69.736

c) frais d'émission d'emprunt à étaler

Les frais d'emprunt concernent les honoraires consécutifs à la mise en place de l'opération O.B.S.A.A.R lancée en décembre 2008 et qui se sont élevés à 506 K€. Ces frais sont amortis sur 5 ans selon le mode linéaire.

<u>Rubriques</u>	Montant activé lors de l'émission	Dotations cumulées à la fin du précédent exercice	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt	505.580	(25.280)	(101.120)	379.190
	505.580	(25.280)	(101.120)	379.190

d) Immobilisations financières

Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé financier

Les principaux mouvements enregistrés du 1er Avril 2009 au 31 Mars 2010 se résument comme suit (en €uros) :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions de l'exercice / Augmentations	Cessions de l'exercice / Diminutions	Valeur brute à la clôture
Titres de participation				
LSA	126			126
OVESYS Groupe OVERLAP	12.725.034			12.725.034
Créances rattachées à des participations	0			0
Actions Propres	2.624.184		(1.585.243)	1.038.941
Dépôts et cautionnements	30			30
Prêts	144.602	1.200	(2.400)	143.402
Total Brut	15.493.976	1.200	(1.587.643)	13.907.533
Provisions sur titres	0			0
Provision sur actions propres	(958.857)	(355.691)	958.857	(355.691)
Provision sur dépréciations	(143.302)			(143.302)
Total Net	14.391.817	(354.491)	(628.786)	13.408.540

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES CREANCES ET LES DETTES

a) Ventilation des créances et dettes

Les créances et les dettes, ventilées en montant brut et effets de commerce se répartissent comme suit au 31 Mars 2010 (en euros) :

	Créances		Dettes	
	Total	Dont effets à recevoir	Total	Dont effets à payer
(i) Entreprises hors groupe				
Créances clients et comptes rattachés	20.806			
Autres créances	532.531			
Autres emprunts obligataires			9.600.000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			426.187	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			563.040	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fiscales et sociales			852.933	
Autres dettes			17.379	
(ii) Entreprises liées (et entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation)				
Créances clients et comptes rattachés	86.656			
Autres créances	29.635.730			
Emprunts et dettes financières divers			1.169.895	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			39.135	
	30.275.723	0	12.668.569	0

b) Charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 mars 2010 se présente comme suit (en Euros) :

Postes du bilan où sont incluses des charges à payer :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	334.853
Dettes fiscales et sociales	540.790
	<u>875.643</u>

c) Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir rattachés aux postes de créances et de dettes (exprimés toutes taxes comprises) se présente comme suit au 31 mars 2010 (en Euros) :

Postes du bilan où sont inclus des produits à recevoir :

Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances	93.144
	<u>93.144</u>

d) Echéance des créances et des dettes

Ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance
(en €uros) :

Créances	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
- Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	143.402		143.402
Autres immobilisations financières	1.038.971		1.038.971
- Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	107.463	107.463	
Autres créances	30.168.261	30.168.261	
Charges constatées d'avance	143.952	143.952	
Frais d'émission emprunt à étaler	379.190	101.120	278.070
	31.981.239	30.520.796	1.460.443
Dettes			
	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Autres emprunts obligataires	9.600.000	9.600.000	
Dettes auprès des établissements de crédit	426.187	217.004	209.184
Emprunts et dettes financières divers	1.169.895	1.169.895	
Fournisseurs et comptes rattachés	602.175	602.175	
Dettes fiscales et sociales	852.933	852.933	
Autres dettes	17.379	17.379	
	12.668.568	12.452.384	209.184

L'emprunt O.B.S.A.A.R. est assorti d'engagements et de contraintes de respect de ratios, calculés à partir des comptes consolidés du Groupe, dont le non respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du prêt.

Ces ratios n'ayant pas été respectés au 31 mars 2009, la société et ses partenaires bancaires sont convenus d'un accord, le 22 décembre 2009, visant à réviser deux des ratios en échange d'une augmentation du taux d'intérêt qui est alors passé d'Euribor – 1,51 points à Euribor – 0,8 point.

L'assemblée générale des titulaires d'obligations qui s'est tenue le 12 mars 2010 a adopté à l'unanimité cette clause du « term sheet ».

Compte tenu du non respect des ratios à la clôture de cet exercice, la direction en a averti ses partenaires bancaires. En application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) du 29 octobre 2008 et par analogie à la présentation qui en est faite dans les comptes consolidés, un reclassement de la dette obligataire à plus d'un an d'échéance, inscrite pour 7.200 K€, a été maintenue en passif à court terme au 31 mars 2010. Il appartiendra à l'assemblée générale des obligataires de se prononcer sur la non exigibilité anticipée des obligations concernées.

e) Capital social

Les principaux actionnaires de la Société sont la famille de Monsieur Georges HOROKS qui détient 35,9% du capital social et Monsieur Eric LIEURE qui détient 7,1% du capital social. L'Appel Public à l'Epargne représente 44,2% du capital. L'auto contrôle représente 4,6% du capital.

En date du 26 mai 2009, la direction d'OVERLAP Groupe a décidé de regrouper ses actions par 6. La valeur nominale d'une action passe de 0,20 € à 1,20 €.

Catégories de titres	Début d'exercice	Début d'exercice Après regroupement	Créés pendant l'exercice	Annulées pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur Nominale En Euros
Actions	23.524.898	3.920.816	75.000	(239.416)	3.756.400	1.20

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2008, 239.416 actions auto détenues ont été annulées.

Au 31 mars 2010, OVERLAP GROUPE détient des actions propres dans le cadre d'un programme comme détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Valeur brute	Cours moyen d'acquisition	Cours d'évaluation à la clôture	Provision	Valeur nette clôture
Programme 2008	172.810	1.038.941	6,01 €	3,95 €	(355 691) €	683.250 €

Le programme 2008 s'inscrit dans le cadre de l'Assemblée générale du 22 novembre 2007 qui avait approuvée la 4^{ème} résolution relative à l'achat par la société de ses propres actions propres. En pratique le programme prévoit que 50% des actions ont vocation à être détruites et 50% à être utilisées soit dans le cadre du contrat de liquidité soit pour une acquisition future. Pour les actions destinées à être utilisées, l'évaluation se fait au cours de bourse moyen du dernier mois de clôture. Ainsi une dépréciation de 356K€ a été constatée au 31 mars 2010. Aucune dépréciation n'est à constater pour les actions destinées à être détruites (Avis du CNC N°98-D).

4. COMPTES DE REGULARISATION

a) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se ventilent comme suit au 31 Mars 2010 (en Euros) :

Locations matériel :	563 €
Entretien et réparation	101.515 €
Assurances :	8.514 €
Cotisations diverses	25.284 €
Honoraires :	8.076 €
Total :	143.952 €

b) Produits constatés d'avance

Aucun produit n'était constaté d'avance au 31 mars 2010.

IV. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le montant du chiffre d'affaire facturé aux autres filiales du groupe de l'exercice s'élève à 4.741.399 € HT et est constitué essentiellement des facturations de prestations administratives aux filiales.

2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent à la rémunération de la main d'œuvre directe utilisée pour la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré. Ces charges de personnel correspondent à la mise à disposition des collaborateurs reconnus comme « utilisateurs clés ».

3. RESULTAT FINANCIER

Les charges financières comprennent essentiellement un complément de provision pour dépréciation sur les actions propres. Les produits financiers comprennent pour l'essentiel les dividendes versés par la société OVESYS (800.000 €), de la reprise de provision pour dépréciation précédemment constatées sur les actions propres détruites (958.857 €) et les intérêts sur comptes courants intragroupe (486.750 €).

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose ainsi :

Charges diverses	:	28.461 €
Destruction d'actions propres	:	613.978 €
TOTAL	:	(642.439) €

5. SITUATION FISCALE, INCIDENCE DE DISPOSITIONS FISCALES PARTICULIERES ET VENTILATION DE L'IMPOT

a) Convention d'intégration fiscale

La société a conclu avec ses filiales OVESYS et OVELIA une convention d'intégration fiscale, conformément aux dispositions prévues par l'article 223 A du CGI, pour une durée d'application de 5 exercices tacitement reconductible, à compter du 01/04/07. La société a conclu à compter du 01/04/08, une convention d'intégration fiscale avec la société EXTERINFO, conformément aux dispositions prévues par l'article 223 A du CGI, pour une durée d'application de 5 exercices tacitement reconductible.

Les filiales du groupe fiscalement intégré reportent toutes des déficits fiscaux au 31 mars 2010. Aucune charge d'impôt ni aucun boni d'intégration n'est à constater.

b) Situation fiscale : reports déficitaires et carry-back

Reports déficitaires

A l'issue de l'exercice clos le 31 Mars 2010, le groupe soumis au régime d'intégration fiscale dispose d'un report déficitaire s'élevant à 19.508.834 € et la société tête de groupe dispose quant à elle d'un report déficitaire de 23.338.587 €.

V. AUTRES INFORMATIONS

1. ENGAGEMENTS DONNES

ENGAGEMENTS DONNES	Engagement	
	31-mars-10	31-mars-09
Nantissement par les établissements bancaires ayant participé à l'opération OBSAAR de 100% des actions d'OVESYS S.A.S.	12 725	12 725
Dans le cas d'emprunts bancaires souscrits par OVESYS S.A.S, engagement par OVERLAP Groupe S.A. de ne pas céder les actifs d'OVESYS, sauf dans le cadre de sa gestion courante.	1 496	1 496
Cautions d'OVERLAP Groupe S.A. pour le compte de la société OVESYS Groupe OVERLAP pour les encours fournisseurs de sa B.U. MIBS		
Total	14 221	14 221

2. ENGAGEMENTS REÇUS

Aucun engagement n'a été reçu au 31 Mars 2010.

3. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite évalués selon la méthode rétrospective s'élèvent à 90 K€. Cette méthode (Conforme à la norme IAS 19 « Projected Unit Credit Method ») détermine le coût des prestations attribuables aux bénéficiaires d'un régime au titre des années de services effectuées jusqu'à la date de l'évaluation de l'engagement (la date de clôture).

Le coût des droits constitués ainsi calculés est ensuite modulé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à 60 ans et de la politique salariale.

4. VENTILATION DE L'EFFECTIF

L'effectif moyen sur l'exercice se ventile comme suit par catégorie professionnelle :

Cadres	29
Non cadres	19
	48
	48

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION D'OVERLAP GROUPE

Le groupe, dont OVERLAP GROUPE est la société mère, est tenu à la production de comptes consolidés et le périmètre de consolidation comprend les sociétés OVESYS, MIB SUISSE, OVELIA, ADITU, SYSTEMS NETWORKS CONSULTING, EXTERINFO et DIGILEASE.

6. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération totale allouée aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice s'élève à 1.090 K€uros.

7. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Ces droits s'élèvent au 31 mars 2010 à 3.149 heures.

8. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHATS D'ACTIONS

Au 31 mars 2010, il n'existe plus de plan d'options de souscriptions d'actions ni de plan d'attribution d'actions. Le Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2009 a constaté la levée des plans d'options d'OVERLAP Groupe portant sur l'émission de 40.000 actions nouvelles souscrites au prix de 2,287 euros et 35.000 actions nouvelles souscrites au prix de 3,928 euros.

Les options non levées ont été annulées.

A la clôture de cet exercice, il n'existe plus de plan en vigueur.

9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes constatés sur l'exercice et sur l'exercice précédent se résument de la façon suivante :

	Vachon & associés		Audit et Diagnostic		Deloitte & Associés	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)	63 000 €	63 660 €	39 000 €	79 704 €	39 000 €	58 990 €
Autres diligences et prestations directement liés à la mission des commissaires aux comptes (c)	2 000 €	33 000 €	2 000 €	33 025 €	2 000 €	45 000 €
Total	65 000 €	96 660 €	41 000 €	112 729 €	41 000 €	103 990 €

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (en Milliers d'€uros)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautionnements donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés par la société	Observations
				Brute	nette						
OVESYS Au 31 Mars 2010	10.348	3.351	100 %	12.725	12.725	-	-	177.019	(2.502)	800	-

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN €uros)

	CAPITAL	PRIMES	RESERVES LEGALE	AUTRES RESERVES	RESULTATS	REPORT A NOUVEAU	TOTAL CAPITAUX
Situation à la clôture au 31 Mars 2007	21.287.652	3.981.175	617.617	1.728.000	- 3.210.622	2.190.111	26.593.933
Mouvements 2007-2008							
. Réduction de capital de l'entreprise *	- 19.369.681	21.097.681		- 1.728.000			
. Opération de fusion **	2.829.919	- 1.203.298					1.626.621
. Distribution effectuée par l'entreprise		- 1.020.511			3.210.622	- 2.190.111	
. Résultat de l'exercice					6.575.540		+ 6.575.540
. Autres impacts							-
Situation à la clôture au 31 Mars 2008	4.747.890	22.855.047	617.617	0	6.575.540	0	34.796.094
Mouvements 2008-2009							
. Variation de capital de l'entreprise	- 42.910	- 277.215					- 320.125
. Distribution effectuée par l'entreprise ***			328.777	4.000	713.743	5.588.007	
. Résultat de l'exercice					- 417.120		- 417.120
. Autres impacts							-
Situation à la clôture au 31 Mars 2009	4.704.980	22.577.832	946.394	4.000	- 417.120	5.588.007	33.404.093
Mouvements 2009-2010							
. Augmentation/Réduction de capital ****	- 287.299	- 798.622					- 1.085.921
. Levée des plans d'options	90.000	138.959					228.959
. Distribution effectuée par l'entreprise					417.120	- 417.120	
. Résultat de l'exercice					- 555.252		- 555.252
. Autres impacts							
Situation à la clôture au 31 Mars 2010	4.507.680	21.918.169	946.394	4.000	- 555.252	5.170.887	31.991.878

* La réduction de capital a été affectée en primes d'émission.

** La différence entre le montant de l'actif net apporté de lors de la fusion par OVERLAP GROUPE (4.776.878 €) et l'augmentation de capital (2.829.919 €) a été affecté en primes auquel il a été déduit 353 740 € de dividendes distribués par OVERLAP GROUPE, 1.398.395 € de remboursement de primes d'IB GROUP et 1.398.122 € de frais imputés sur primes de fusion.

*** Les dividendes mis en paiement au titre de l'exercice 2007-2008 se sont élevés à 714 K€.

Le report à nouveau prend en compte les dividendes non versés à raison des actions auto-détenues (69 K€) ainsi que l'attribution de 52.000 actions, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2008.

**** Le tableau ci-dessous reprend les opérations réalisées sur le capital :

Date	Nature de l'opération	Prix de souscription	Montant de l'augmentation /réduction du capital	nombre d'actions émises	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions
29/avr./09	Regroupement des actions par 6				4 704 980 €	3 920 816
11/juin./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(980) €	(816)	4 704 000 €	3 920 000
9/juillet/09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(196 320) €	(163 600)	4 507 680 €	3 756 400
1/oct./09	Augmentation de capital suite à la souscription au plan d'options		90 000 €	75 000	4 597 680 €	3 831 400
1/oct./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(90 000) €	(75 000)	4 507 680 €	3 756 400

Valeur nominale d'une action 1,20 €.

3. Comptes consolidés d'OVERLAP Groupe au 31 mars 2010

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Vachon & Associés
54, rue de Clichy
75009 PARIS

Audit & Diagnostic
14, rue Clapeyron
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OVERLAP GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- Sur les notes 5 *Gestion du risque financier – risque de liquidité*, 9.12 *Emprunts et endettement financier net* et 10(b) *Instruments financiers – risque de liquidité* de l'annexe qui font état du non respect de covenants et exposent le maintien en dettes courantes au 31 mars 2010 de l'intégralité des emprunts concernés et le risque de liquidité associé.
- Sur la note 7 *Acquisitions et cessions de filiales* qui fait état de la présentation conformément à la norme IFRS 5, des activités en cours de cession ou destinées à être cédées au 31 mars 2010.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié du principe de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2010. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes consolidés, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note 2 (d) *Recours à des estimations et jugements* de l'annexe mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction, en particulier ceux relatifs à l'appréciation des écarts d'acquisition (note 9.1 de l'annexe) et aux impôts différés actifs (note 9.5 de l'annexe).

Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et jugements, en particulier les prévisions de flux de trésorerie, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations et jugements par la Direction, à revoir par sondages les calculs effectués par la Société et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la Société.

- Les notes 5 *Gestion du risque financier – risque de liquidité*, 9.12 *Emprunts et endettement financier net* et 10(b) *Instruments financiers – risque de liquidité* de l'annexe exposent le maintien en dettes courantes de l'intégralité des emprunts dont les covenants n'ont pas été respectés au 31 mars 2010. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société et notamment de la norme « IAS 1 : présentation des états financiers », nous avons vérifié le caractère approprié du classement comptable visé ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 28 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

Représenté par

Bertrand VACHON

Audit & Diagnostic

Représenté par

Didier MICHEL

Deloitte & Associés

Représenté par

Laurent ODOBEZ

SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'Euros)	Note	Exercice clos le	
		31/03/2010	31/03/2009
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition - net	9.1	10 282	13 080
Immobilisations incorporelles - net	9.2	884	1 389
Immobilisations corporelles - net	9.3	5 681	4 508
Autres actifs financiers non courants	9.4	614	649
Actifs d'impôts différés	9.5	7 705	7 635
Actifs non courants		25 166	27 261
Actif courant			
Stocks - net	9.6	2 609	2 983
Clients - net de provision pour dépréciation	9.7	47 844	64 156
Impôts courants	9.8	2 756	2 379
Autres actifs courants	9.8	7 439	10 623
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.9	1 964	8 281
Actifs courants		62 613	88 421
Actifs destinés à être cédés ou échangés	12	8 314	
Total général Actif		96 093	115 682
Capitaux Propres			
		31/03/2010	31/03/2009
Capital social		4 508	4 705
Réserves et bénéfices non distribués		24 271	26 545
Actions propres détenues		(1 039)	(2 624)
Ecart de conversion		(3)	12
Rémunération différée sur options			203
Résultat de l'exercice		(5 536)	(1 278)
Capitaux Propres part du groupe		22 200	27 562
Intérêts minoritaires			
Capitaux Propres		22 200	27 562
Passifs financiers non-courant	9.12	1 460	2 051
Indemnité de départ à la retraite	9.13	814	966
Passifs d'impôts différés			
Passifs non courants		2 274	3 017
Passifs financiers courant	9.12	17 222	24 541
Fournisseurs d'exploitation		37 174	41 441
Fournisseurs d'immobilisations		52	191
Impôts courants		3 392	3 720
Personnel et organismes sociaux		5 627	7 991
Produits constatés d'avance	9.15	1 763	4 200
Provisions courantes	9.16	330	464
Autres dettes courantes	9.17	2 090	2 555
Passifs courants		67 649	85 103
Passifs destinés à être cédés ou échangés	9.10	3 970	
Total général Passif		96 093	115 682

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés

RESULTAT GLOBAL

(En milliers d'Euros)	Note	Exercice clos le		
		31 mars 2010	31 mars 2009 (Retraité) (*)	31 mars 2009 (Publié)
Chiffre d'affaires	8.1	179 444	210 597	233 095
Achats consommés		(138 108)	(164 408)	(172 611)
Marge brute		41 336	46 189	60 484
		23%	22%	26%
Charges externes		(9 796)	(10 623)	(11 929)
Personnel	8.3	(30 478)	(32 409)	(43 713)
Taxes		(1 908)	(2 188)	(2 748)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8.4	(2 038)	(1 921)	(1 852)
Autres produits et charges d'exploitation	8.2	98	587	159
Résultat opérationnel courant		(2 786)	(364)	402
Autres produits opérationnels				0
Autres charges opérationnelles	8.5	(1 264)	(1)	(1)
Résultat opérationnel		(4 050)	(365)	401
Coût de l'endettement financier net	8.6	(1 305)	(2 167)	(2 197)
Autres produits et charges financières		112	113	128
Résultat net avant impôts		(5 243)	(2 420)	(1 668)
Charge d'impôt	8.7	28	457	390
Résultat net des activités poursuivies		(5 215)	(1 963)	(1 278)
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession		(321)	685	
Résultat de l'exercice		(5 536)	(1 278)	(1 278)
<i>Résultat attribuable à :</i>				
Intérêts minoritaires				
Part du groupe		(5 536)	(1 278)	(1 278)
Résultat de l'exercice		(5 536)	(1 278)	(1 278)
Ecart de conversion		12	13	13
Actifs détenus en vue d'être cédés				
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		12	13	13
Résultat global total de l'exercice		(5 524)	(1 265)	(1 265)
<i>Résultat global attribuable à :</i>				
Intérêts minoritaires				
Part du groupe		(5 524)	(1 265)	(1 265)

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés

(*) Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2009 a été retraité des activités en cours de cession au 31 mars 2010.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du groupe						Total capitaux propres
	Capital social	Ecart de conversion	Prime d'émission	Réserves & Résultats	Réserves Groupe	Intérêts minoritaires	
Situation au 31 mars 2008	4 748	(8)	573	23 456	28 769	0	28 769
Résultat de l'année				(1 278)	(1 278)		(1 278)
Ecart de conversion		12			12		12
Résultat global total de l'année	0	12	0	(1 278)	(1 266)		(1 266)
Augmentation / Réduction de capital	(43)		(277)	320	(0)		(0)
Paiements fondés sur des actions			48		48		48
Emprunts obligataires OBSAAR			980		980		980
Titres d'autocontrôle				(325)	(325)		(325)
Dividendes				(643)	(643)		(643)
Autres		(4)		4	0		0
Situation au 31 mars 2009	4 705	(0)	1 324	21 533	27 562	0	27 562
Résultat de l'exercice				(5 536)	(5 536)		(5 536)
Ecart de conversion				12	12		12
Résultat global total de l'année	0	0	0	(5 524)	(5 524)	0	(5 524)
Augmentation / Réduction de capital	(287)		(799)	1 086	0		0
Paiements fondés sur des actions	90		139	(229)	0		0
Titres d'autocontrôle				114	114		114
Dividendes					0		0
Variation de périmètre				43	43		43
Autres				4	4		4
Situation au 31 mars 2010	4 508	(0)	664	17 028	22 200	0	22 200

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'Euros)	Exercice clos le	
	31 mars 2010	31 mars 2009
Résultat net consolidé	(5 536)	(1 278)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 171	1 586
Charges nettes liées aux options de souscription	0	48
Charges d'intérêts sur traitement IFRS des OBSAAR	406	104
Coût de l'endettement financier brut	950	1 958
Plus (moins) values de cessions d'immobilisations	23	(3)
Elimination du résultat en cours de cession	321	(376)
Charges impôts (y compris impôts différés)	(67)	(766)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	(1 732)	1 273
Impôts versés	(205)	322
Augmentation des stocks et en cours	356	11 712
Variation des clients et autres débiteurs	11 804	(12 621)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	(4 084)	1 378
Flux de trésorerie opérationnels des activités détenus en vue d'être cédés (*)	(569)	1 605
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	7 302	2 396
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	5 570	3 669
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 181)	(1 976)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	8
Investissements d'exploitation nets	(2 173)	(1 967)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(120)	(174)
Trésorerie nette des sociétés acquises pendant l'exercice	(332)	12
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	1 504	95
Investissements financiers	1 052	(67)
Flux de trésorerie d'investissement des activités détenus en vue d'être cédés (*)	20	4
Reclassement de la trésorerie nette des actifs détenus en vue d'être cédés (*)	672	(1 572)
Flux nets liés aux opérations d'investissement	(430)	(3 602)
Dividendes versés hors groupe		(644)
Augmentation de capital	229	
Acquisition de titres d'auto-contrôle		(324)
Souscription d'emprunts	1 153	15 198
Remboursements d'emprunts	(8 823)	(5 059)
Flux de trésorerie de financement des activités détenus en vue d'être cédés (*)		(58)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(7 441)	9 113
Incidence des variations de cours des devises		
Incidence des variations de cours des devises sur actifs détenus en vue d'être cédés (*)	15	21
Variation de la trésorerie nette	(2 285)	9 201
Trésorerie d'ouverture de période	(1 498)	(10 698)
Trésorerie de clôture de période	(3 783)	(1 498)
Variation de la trésorerie nette	(2 285)	9 201

Le coût de l'endettement financier net est exclu des flux nets générés par l'activité.

(*) Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le tableau des flux de trésorerie consolidé du 31 mars 2009 a été retraité des activités en cours de cession au 31 mars 2010.

1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

OVERLAP Groupe S.A. est une entreprise domiciliée en France. Son siège social est situé 9, rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie (92400).

Les états financiers consolidés de la société Overlap Groupe S.A. pour l'exercice clos le 31 mars 2010 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. L'activité du Groupe consiste principalement en la vente d'infrastructures informatiques dédiées aux grandes entreprises notamment les grands systèmes et des prestations de services liées.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 29 juin 2010 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 30 septembre 2010.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euro le plus proche.

2. BASES DE PREPARATION

(a) Déclaration de conformité

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 sont préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes et présentés conformément à la norme IAS 1 révisée.

Les normes, amendements et interprétations suivants :

- IFRS 8 «Secteurs opérationnels» qui introduit l'«approche de la direction» pour établir l'information sectorielle, applicable à compter du 1er janvier 2009 ;
 - IAS 23 révisée «Coûts d'emprunt», applicable à compter du 1er janvier 2009 ;
 - Amendement à IFRS 2 « Conditions d'attribution d'une rémunération en actions » ;
 - Amendements à IAS 1 et IAS 32 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur » ;
 - IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » ;
 - IFRIC 14 « Régimes post-emploi à prestations définies » ;
 - IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »
- n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements ou interprétations suivants et qui seront d'application obligatoire en 2010 :

- La norme révisée IFRS 3 «Regroupement d'entreprises » ;
- La norme révisée IAS 27 « Présentation des états financiers ».
- La norme IFRS 9 « Instruments financiers-Classification et évaluation ».

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de l'adoption de ces normes et interprétations.

La base de préparation des informations financières résulte en conséquence de l'application de toutes normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2010.

Il n'a par ailleurs été identifié aucun élément de nature à remettre en question le principe de continuité d'exploitation préconisé par IAS 1.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du groupe.

(c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

(d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 3 (c) – valorisation des instruments financiers,
- Note 3 (g) – classification des contrats de location,
- Note 3 (h) – actifs non courants détenus en vue de la vente,
- Note 7 – regroupement d'entreprises,
- Note 9.1. – écarts d'acquisition,
- Note 9.2. – autres immobilisations incorporelles,
- Note 9.5. – impôts différés,
- Note 9.12. - l'évaluation de la dette Obsaar,
- Note 9.13 – avantages au personnel,
- Note 9.14. – paiements en actions,
- Note 9.16. - provisions pour risques, notamment les provisions pour litiges,
- Note 9.17. – autres dettes courantes.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement, notamment celles liées à la crise économique et financière, et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

(a) Principes de consolidation

(i) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

(ii) Activités contrôlées conjointement

Les sociétés en co-entreprises dans lesquelles OVERLAP Groupe S.A. est lié par un pacte d'actionnaire aboutissant à un contrôle conjoint de la société, sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

(iii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

(b) Monnaie étrangère

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros en utilisant les cours de changes moyens.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Ces écarts sont comptabilisés en réserve de conversion. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

(c) Instruments financiers

(i) Actifs et passifs financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas sur une appréciation individuelle, en fonction des garanties et des risques estimés.

Le groupe s'adresse pour certains de ses clients à une société d'affacturage, pour financer et recouvrer une partie de ses créances clients. La cession des créances en factoring n'entraîne pas suppression du risque de contrepartie et est en conséquence retraitée en compte clients en consolidation.

Un fonds de garantie est constitué sur la base d'un pourcentage de l'encours des créances transférées. En cas d'insolvabilité des clients pour lesquels les créances ont été transférées au factor, celui-ci a la possibilité de mettre en jeu la garantie. Les droits contractuels aux flux de trésorerie sont donc conservés.

De la même manière, les avances de trésorerie consenties par le factor sont comptabilisées en augmentation des dettes financières à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

La comptabilisation des produits et charges financiers est analysée en note 3(o).

Actifs financiers disponibles à la vente

Le Groupe ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le Groupe ne détient aucun actif financier à réévaluer à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

(ii) Instruments financiers dérivés

Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé visant à couvrir son exposition au risque de change et de taux d'intérêt.

(iii) Instruments financiers composés

En date du 29 décembre 2008, le Groupe a émis un emprunt obligataire (O.B.S.A.A.R.) qui confère au porteur de bons un nombre de droit déterminé de souscription d'actions.

La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti de ce bon de souscription. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes « passif » et « capitaux propres » en fonction de leur affectation, et à défaut au prorata de la valeur comptable initiale.

Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt de référence étant variable, le taux d'intérêt effectif sera revu à chaque clôture.

La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

Les intérêts liés aux passifs financiers sont comptabilisés au compte de résultat.

(iv) Impôt différé

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée.

En cas d'historique de pertes récentes, un actif d'impôt différé au titre de ces pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés n'est comptabilisé que dans la mesure où il existe des différences temporelles imposables suffisantes ou d'autres indications convaincantes que le Groupe disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront être imputés les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés. Lorsque tel est le cas, la norme impose d'indiquer le montant de l'actif d'impôt différé et la nature des éléments probants justifiant sa comptabilisation.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable que des bénéfices imposables suffisants futurs sur lesquels pourront être imputés les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés seront disponibles.

Ces impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

(d) Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

(e) Immobilisations corporelles

(i) *Comptabilisation et évaluation*

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

(ii) *Amortissement*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Nature	Méthode	Durée
Agencements des locaux et installations	Linéaire	10 ans
Mobiliers, Matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture.

(f) Immobilisations incorporelles*(i) Ecarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises.

Acquisitions réalisées à compter du 1^{er} mai 2005

S'agissant des acquisitions d'entreprises ayant eu lieu à compter du 1^{er} mai 2005, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative (écart d'acquisition négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Acquisitions d'intérêts minoritaires

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale représente la différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs nets acquis à la date d'échange.

Evaluation ultérieure

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins du test de dépréciation annuel, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

(ii) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe et ayant une durée d'utilité indéfinie, un test de dépréciation est réalisé à la date de clôture de chaque exercice.

(iii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

De par son activité, le Groupe ne réalise aucune dépense de recherche ni de développement.

(iv) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(v) *Amortissement*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que l'écart d'acquisition, dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Nature	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 6 ans

(g) **Actifs loués**

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Dans le cas de contrats de crédit-bail adossé, le groupe cède les biens loués à un financeur. Le contrat mis en place entre le financeur et le groupe est un contrat de crédit-bail (sans option d'achat) dans lequel le groupe a la possibilité de céder l'actif financé. L'acquéreur paye directement OVESYS, qui verse des loyers à son tour au financeur.

Le groupe assume seul le risque de défaillance de son client ainsi que le risque de délais de paiements.

Les contrats de crédit-bail adossé ne transfèrent pas la propriété juridique des droits aux flux de trésorerie de la créance. La société garde le risque de délai de paiement et de défaillance de son client.

Le groupe a retenu les retraitements comptables suivants pour les contrats de crédit-bail adossé :

- le montant de la dette financière (non décomptabilisée) correspond à l'actualisation des loyers et de la valeur résiduelle contractuelle prévue au contrat de refinancement.

Le taux d'actualisation est celui du contrat de crédit bail.

La créance financière constatée à l'actif est égale à la dette financière.

Les montants des retraitements des contrats de location refinancés a conduit à la comptabilisation de créances et de dettes financières pour un total de 433 K€.

	En cours au 31 mars 2010	dont valeur résiduelle	
		actualisée	non actualisée
Logiciels	433	0	0

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les actifs loués ne sont pas, dans ce cas, comptabilisés au bilan du Groupe.

(h) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente.

Immédiatement avant la classification de l'actif comme détenu en vue de la vente, les valeurs comptables des actifs (et de tous les actifs et passifs du groupe destiné à être cédé) sont évaluées selon les principes comptables du groupe. Ensuite, lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel et des immeubles de placement qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs) comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Un groupe destiné à être abandonné peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité abandonnée.

(i) Stocks

- Matériel neuf

Ce matériel est valorisé au coût d'achat diminué des remises.

- Matériel d'occasion

Ce matériel est valorisé par lot en fonction des coûts d'achats donnés à chacun des sous-constituants.

- Matériel de maintenance

Ce matériel est valorisé au coût d'achat diminué des remises. Il est destiné à servir de pièce de rechange pour nos clients.

(j) Dépréciation

(i) Stocks

Les stocks sont dépréciés, le cas échéant, afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation. En général, les dépréciations sont progressives en fonction notamment de l'ancienneté du matériel.

(ii) Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat.

(iii) Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture d'exercice.

Le Groupe OVERLAP considère que chaque entité du groupe constitue une unité génératrice de trésorerie. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. L'écart d'acquisition consécutif à un regroupement d'entreprises est, pour les besoins des tests de dépréciation, affecté aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(k) Avantages du personnel

En fonction des pays dans lequel le groupe exerce son activité, les salariés peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements correspondants sont comptabilisés en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Il s'agit de régimes à prestations définies. Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt Bloomberg Composite AA 10 ans, à la date de clôture. Ce taux s'avère être très proche de la moyenne des indices identifiés. Les calculs sont effectués tous les ans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisé et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe comptabilise immédiatement en résultat la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

(i) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

(ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

(iii) Paiements en actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

(I) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif.

(m) Produits

(i) Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

Le transfert des risques et avantages est apprécié en fonction des termes des contrats de vente.

(ii) Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

(iii) Commissions perçues

Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe.

(n) Subventions publiques

Les subventions publiques sont présentées initialement en produits différés lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions attachées à ces subventions. Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées en résultat de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

(o) Paiements au titre des contrats de location

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

(p) Produits et charges financiers

Les escomptes obtenus des fournisseurs, comptabilisés en produits financiers dans les comptes individuels, sont reclassés en résultat d'exploitation en diminution du poste « achats consommés ».

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements, les dividendes et les augmentations de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis. Les dividendes sont comptabilisés en résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, les diminutions de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers. Tous les coûts de l'exercice relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat.

Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

(q) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Suite à l'assujettissement en 2010 des entreprises françaises à deux nouvelles contributions en remplacement de la taxe professionnelle : la cotisation foncière des entreprises (C.F.E) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.), le groupe a examiné les conséquences comptables qui en découlaient au regard des IFRS et décisions de l'IFRIC et en a tiré les conclusions suivantes :

- La C.F.E présente des similitudes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en charges opérationnelles ;
- La C.V.A.E., de part sa méthode de calcul, entre dans le champ d'application de la norme IAS 12 et sera donc comptabilisée en charges d'impôt. A ce titre, une provision pour impôt de 0,2 million d'euros a été comptabilisée au titre de la C.V.A.E..

(r) Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

(s) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

1. qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
2. dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
3. pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les secteurs peuvent être regroupés dès lors qu'ils présentent des caractéristiques économiques similaires.

Selon ces critères, un secteur est une composante distincte du groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique), soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Selon « l'approche de la direction », le groupe présente l'information sectorielle suivante :

- infrastructures et services d'intégration liés ;
- prestations de services ;
- financement.

4. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations, principalement dans le cadre de regroupement d'entreprises, nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

(a) Immobilisations incorporelles

La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements actualisés de redevances estimés qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

(b) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

(c) Stocks

La juste valeur des stocks est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les stocks.

Une éventuelle provision pour dépréciation est constituée pour couvrir tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur nette de réalisation ou en l'absence de perspective d'utilisation.

(d) Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas sur une appréciation individuelle, en fonction des garanties et des risques estimés.

(e) Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts

La juste valeur des instruments financiers estimée à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture.

La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.

(f) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante « dette » des obligations à bons de souscription en actions, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence au taux contractuel en vigueur à la date de l'arrêté des comptes. En raison de sa variabilité, ce taux d'intérêt fera l'objet d'une ré-estimation à chaque arrêté des comptes jusqu'à l'extinction de la « composante dette ».

Pour les contrats de location-financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

(g) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Dans le cadre de sa politique salariale, le groupe a mis en place des plans de stock options. Ces titres sont des droits d'acquisition d'actions de la société à un prix fixé à l'avance à une date ou une période déterminée, consentis à tout ou partie des salariés (ou mandataires sociaux).

La juste valeur des droits à l'appréciation d'actions est évaluée selon la formule de Black & Scholes.

Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (basée sur la volatilité moyenne pondérée historique, ajustée des modifications attendues consécutives à des informations publiques disponibles), la durée de vie moyenne pondérée des instruments (basée sur l'expérience et le comportement général des porteurs d'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la fonction financière, tant au niveau de chaque société qu'au niveau du groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, afin de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

La Direction veille à l'application par les managers des entités de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et examine l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face. La Direction est assistée dans son rôle de surveillance par le contrôle de gestion, lequel assure un contrôle régulier des informations financières transmises par les filiales.

Ces procédures sont appliquées de manière uniforme en raison de la mutualisation et de la centralisation des équipes informatiques et financières au sein de la holding.

Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers relèvent de la direction financière du groupe.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Environ 36% des produits du Groupe se rattachent à des ventes avec ses 20 premiers clients. Il n'y a pas non plus de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La Direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, et, dans certains cas, à des références bancaires. Pour une certaine typologie de clientèle, le groupe a recours à une société d'assurance crédit, laquelle garantit un niveau d'encours maximum déterminé par client. Des limites aux prises de commandes sont fixées pour chaque client au delà desquelles l'accord préalable de la Direction est requis. Ces limites sont revues régulièrement. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance (tout au moins partiellement).

Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (antériorité et existence de difficultés financières antérieures). Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé» sont soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être soumises par avance à l'accord de la Direction.

Les ventes d'infrastructure sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation correspond à des pertes spécifiques (encourues) liées à des risques significatifs individualisés.

Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides. La Direction ne s'attend donc pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe suit avec attention le coût de ses produits et services ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Compte tenu de la levée de fonds de 12 millions d'euros par le biais de son opération O.B.S.A.A.R. réalisée fin décembre 2008, le Groupe ne recourt plus à ses lignes de crédit à court terme (facilité de caisses et cessions de créances).

Cet emprunt est assorti de d'engagements et de contraintes de respect de ratios, ci-après « covenants », dont le non respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du prêt.

Ces ratios n'ayant pas été respectés au 31 mars 2009, la société et ses partenaires bancaires sont convenus d'un accord, le 22 décembre 2009, visant à réviser deux des ratios en échange d'une augmentation du taux d'intérêt qui passe alors d'Euribor – 1,51 points à Euribor – 0,8 point.

L'assemblée générale des titulaires d'obligations qui s'est tenue le 12 mars 2010 a adopté à l'unanimité cette clause du « term sheet ».

Les « covenants » ainsi définis sont :

- du ratio de fonds propres : l'endettement financier net rapporté à la situation nette comptable de être inférieur ou égale à 1 ;
- du ratio de couverture : les charges financières nettes rapportées à l'excédent brut d'exploitation doit être inférieur ou égale à 0,35 ;
- de l'endettement à terme rapporté à la capacité d'autofinancement qui doit être inférieur ou égale à 4 ;
- de l'endettement financier net rapporté à l'excédent brut d'exploitation qui doit être inférieur à 4.

Compte tenu du non respect des ratios précités à la clôture de l'exercice, la direction en a averti ses partenaires bancaires, et en application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) du 29 octobre 2008, un reclassement de la dette obligataire, inscrite en passif non courant pour 5.823 K€, a été maintenue en passif courant au 31 mars 2010, tel que précisé dans la note 9.12. de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, i.e. essentiellement l'euro (€) mais également le franc suisse (CHF) et le dollar. Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro et le franc suisse (CHF).

Au regard de l'importance des transactions en devises et des fluctuations portant sur les devises concernées, aucune position de couverture n'est jugée nécessaire.

Pour tous les autres actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère, le Groupe s'assure que son exposition nette est maintenue à un niveau acceptable, et, si nécessaire, achèterait ou revendrait des devises au comptant afin d'ajuster les déséquilibres passagers.

L'investissement du Groupe dans sa filiale suisse n'est pas couvert dans la mesure où le Groupe considère que la position de change correspondante est à long-terme par nature.

Risque de taux d'intérêt

Jusqu'à la mise en place de la dette O.B.S.A.A.R., le Groupe avait adopté une politique visant à limiter l'exposition aux variations des taux d'intérêt des emprunts par la mise en place d'emprunts à taux fixes. A la clôture, ces emprunts représentaient environ 73% du montant total emprunté (dette O.B.S.A.A.R. exclue). En outre, les taux des emprunts à taux variable sont limités à la hausse durant toute leur durée.

Les intérêts servis pour la part obligataire de l'emprunt O.B.S.A.A.R. font l'objet d'une rémunération au taux euribor 3 mois diminué de 0,8 point. Le taux initial d'euribor 3 mois minoré de 1,51 point a été renégocié, suite à l'accord conclu avec les banques, en conséquence du non respect des « covenants ».

A la clôture de l'exercice, le taux de référence est de 0,63% l'an, avant prise en compte de la minoration de la marge brute de 0,8 point.

Afin de se couvrir des variations futures de ce taux d'intérêt, et de maintenir l'avantage du faible coût de cette dette, le groupe étudie l'opportunité de contracter des swaps de taux d'intérêt.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration prêche attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux (excluant les intérêts minoritaires). Il veille également au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

A ce jour, les membres du personnel détiennent 14,2% des actions ordinaires.

Au 31 mars 2010, la rentabilité opérationnelle des capitaux propres est négative, en raison de la perte opérationnelle constatée ; cette rentabilité était de 1,9% à la fin de l'exercice 2008-2009. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts portant intérêt (à l'exclusion des passifs à intérêts implicites) était de 4,40% au 31 mars 2010 et (4,76% au 31 mars 2009).

Au cours de cet exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en ce qui concerne les objectifs et politiques de gestion des risques financiers.

En termes de gestion du capital, nous rappelons que :

- En date du 26 mai 2009, la direction d'OVERLAP Groupe a décidé de regrouper ses actions par 6. La valeur nominale d'une action est passée de 0,20 € à 1,20 €.
- En date du 9 juillet 2009, la direction d'OVERLAP Groupe considérant que le cours de l'action de la société était très bas, a demandé au conseil d'administration d'approuver l'annulation de 163.600 actions auto-détenues.

Cette décision a eu pour but de reluer les actionnaires et de laisser la possibilité de réactiver le programme de rachat d'actions, tout en se préservant la possibilité de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe (5% maximum).

- Le Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2009 a constaté la levée des plans d'options d'OVERLAP Groupe portant sur l'émission de 40.000 actions nouvelles souscrites au prix de 2,287 euros et 35.000 actions nouvelles souscrites au prix de 3,928 euros.

Les options non levées ont été annulées. Ce même Conseil d'Administration a décidé d'annuler 75.000 actions rachetées et auto-détenues.

Au 31 mars 2010, le capital social s'élevait à 4.507.680 €, composé de 3.756.400 actions de 1,20 € de valeur nominale.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2009 a approuvé la 6^{ème} résolution relative à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % des actions composant son capital.

- Nombre de titres rachetés au 31 mars 2010 : 106.131
- Prix moyen des titres rachetés : 3,246 euros
- Coût de réalisation du programme : 2.822.964,10 euros
- Pourcentage de capital auto-détenu à ce titre, au 31 mars 2010 : 4,60% du capital
- Annulation de titres au cours des 24 derniers mois : 259.416
- Nombre de titres auto détenus : 172.810

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié autrement sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales, ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

La direction du groupe porte aussi une grande attention au suivi de l'endettement net et du ratio d'endettement sur fonds propres.

Les ratios d'endettement sont les suivants

en milliers d'euros	31 mars 2010	31 mars 2009
Endettement net	16 717	18 311
Capitaux propres	22 468	27 562
Ratio d'endettement	0,744	0,664

6. INFORMATION SECTORIELLE

Selon « l'approche de la direction », le groupe présente l'information sectorielle suivante :

- infrastructures et services d'intégration liés ;
- prestations de services ;
- financement.

L'information sectorielle répond aux principes de la communication d'une information financière sectorielle, d'une information sur les différentes lignes de produits et de services que propose une entité et sur les différentes zones géographiques.

L'organisation interne du Groupe OVERLAP, l'analyse de sa rentabilité et de ses risques conduisent à présenter les secteurs d'activité en tant que premier niveau d'information sectorielle. Le deuxième niveau d'information sectorielle, par zone géographique, n'est pas applicable car la France représente la quasi intégralité de l'activité du groupe.

(en milliers d'euros)	Intégration d'infrastructure			Services aux infrastructures			Financement		
	31 mars 2010	31 mars 2009 Retraité	31 mars 2009 Publié	31 mars 2010	31 mars 2009 Retraité	31 mars 2009 Publié	31 mars 2010	31 mars 2009 Retraité	31 mars 2009 Publié
Ventes d'infrastructures	121 058	150 289	156 570				4 406	6 490	6 490
Prestations de Services	50 640	50 963	51 382	3 284	2 834	18 632			
Chiffre d'affaires	171 698	201 252	207 952	3 284	2 834	18 632	4 406	6 490	6 490
Autres produits	24	155	156	2	24	24	0	0	0
Charges opérationnelles par secteur	(172 159)	(200 173)	(206 535)	(4 071)	(2 983)	(18 354)	(4 386)	(6 430)	(6 430)
Résultat Opérationnel Courant	(437)	1 234	1 573	(785)	(125)	302	20	60	60
Autres produits et charges opérationnels	(1 219)	(91)	(91)	(0)	(0)	(0)	27	27	27
Résultat Opérationnel	(1 656)	1 143	1 482	(785)	(125)	302	46	60	60
Produits financiers			4	(0)	5	16	3	11	11
Charges financières	(1 097)	(2 216)	(2 218)	(91)	(74)	(102)	(2)	(2)	(2)
Résultat financier	(1 097)	(2 216)	(2 214)	(92)	(70)	(86)	1	8	8
Résultat courant avant impôt	(2 752)	(1 074)	(732)	(877)	(195)	216	48	68	68
Impôt sur les bénéfices	(111)	(211)	(279)	(1)	(30)	(338)	(0)	(2)	(2)
Résultat net des activités poursuivies	(2 863)	(1 285)	(1 012)	(878)	(225)	(122)	47	66	66
Bénéfice des activités abandonnées	142	273		(463)	412				
Part revenant aux minoritaires									
Résultat du Groupe	(2 721)	(1 012)	(1 012)	(1 341)	187	(122)	47	66	66

(en milliers d'euros)	Charges non réparties			Consolidé		
	31 mars 2010	31 mars 2009 Retraité	31 mars 2009 Publié	31 mars 2010	31 mars 2009 Retraité	31 mars 2009 Publié
Ventes d'infrastructures			5	125 464	156 778	163 065
Prestations de Services	57	21	16	53 980	53 819	70 030
Chiffre d'affaires	57	21	21	179 444	210 597	233 095
Autres produits		0		26	178	180
Charges opérationnelles par secteur	(1 640)	(1 553)	(1 553)	(182 257)	(211 140)	(232 873)
Résultat Opérationnel Courant	(1 584)	(1 532)	(1 532)	(2 786)	(364)	402
Autres produits et charges opérationnels	(72)	90	90	(1 264)	(1)	(1)
Résultat Opérationnel	(1 656)	(1 442)	(1 442)	(4 050)	(365)	401
Produits financiers	464	551	551	467	566	582
Charges financières	(469)	(328)	(328)	(1 659)	(2 621)	(2 650)
Résultat financier	(5)	223	223	(1 192)	(2 055)	(2 069)
Résultat courant avant impôt	(1 661)	(1 219)	(1 219)	(5 243)	(2 420)	(1 668)
Impôt sur les bénéfices	139	701	1 010	28	457	390
Résultat net des activités poursuivies	(1 521)	(518)	(210)	(5 215)	(1 963)	(1 278)
Bénéfice des activités abandonnées				(321)	685	
Part revenant aux minoritaires						
Résultat du Groupe	(1 521)	(518)	(210)	(5 536)	(1 278)	(1 278)

(en milliers d'euros)

	Intégration d'infrastructure		Services aux infrastructures		Financement		Holding		Intersecteur		Consolidé	
	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009
Ecart d'acquisition net	8 988	8 988	706	3 879	588	213	0	0			10 282	13 080
Immobilisations incorporelles nettes	841	1 228	42	161	0	0	1	0			884	1 389
Immobilisations corporelles nettes	3 494	3 767	2 154	679	6	58	27	3			5 681	4 508
Autres actifs financiers courants	604	607	10	41	0	0	0	0			614	649
Impôts différés actifs - nets	6 545	6 718	703	706	86	45	371	165			7 704	7 635
Actifs non courants	20 472	21 309	3 614	5 467	680	316	398	168	0	0	25 164	27 261
Actifs courants	60 000	69 525	1 607	6 519	948	119	11 385	13 559	(11 330)	(1 301)	62 611	88 421
Actifs détenus en vue d'être cédés	924		7 390								8 314	
TOTAL GENERAL ACTIF	81 397	90 834	12 613	11 987	1 629	436	11 783	13 727	(11 330)	(1 301)	96 093	115 683

(en milliers d'euros)

	Intégration d'infrastructure		Services aux infrastructures		Financement		Holding		Intersecteur		Consolidé	
	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009
Capital social							4 508	4 705			4 508	4 705
Primes d'émission							664	1 324			664	1 324
Réserves liées au capital							3 942	6 538			3 942	6 538
Réserves consolidées - part du groupe	15 020	15 056	982	219	586	224	2 030	789			18 618	16 288
Ecart de conversion	(3)	(15)	0	(0)	0	0		0			(3)	(15)
Résultat net consolidé - part du groupe	(3 926)	(1 192)	(1 528)	(143)	23	64	(105)	(7)			(5 536)	(1 278)
Capitaux propres - part du groupe	11 090	13 848	(546)	76	609	288	11 039	13 350	0	0	22 193	27 562
Intérêts minoritaires											0	0
Capitaux propres	11 090	13 848	(546)	76	609	288	11 039	13 350	0	0	22 193	27 562
Passifs financiers non courants	811	1 834	629	212	4	1	16	4			1 460	2 051
Indemnité de départ à la retraite	698	653	109	309	1	1	6	3			814	966
Passifs d'impôts différés	0		0		0		0					
Passifs non courants	1 509	2 488	738	521	5	2	22	6	0	0	2 274	3 017
Passifs financiers courants	15 051	22 574	1 408	1 461	142	136	618	371			17 219	24 541
Autres dettes courantes	53 241	51 924	7 549	9 929	873	10	103	0	(11 330)	(1 301)	50 437	60 562
Passifs courants	68 291	74 498	8 957	11 390	1 016	146	722	371	(11 330)	(1 301)	67 656	85 103
Passifs détenus en vue d'être cédés	506		3 464								3 970	
TOTAL GENERAL PASSIF	81 397	90 834	12 613	11 987	1 630	436	11 783	13 727	(11 330)	(1 301)	96 093	115 682

7. ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES

Le Groupe s'est porté acquéreur des 49% de Digilease S.A.R.L. encore détenus par son manager historique, au cours du 1^{er} semestre de cet exercice.

En date du 21 juillet 2009, OVERLAP Groupe en tant que représentante d'OVESYS, a confié en exclusivité à la société Natixis Pramex International, la mission de l'assister sur la cession de la société MIB Suisse.

En date du 14 mai 2010, la direction d'OVESYS a signé un protocole de cession de la société OVELIA. La vente a été réalisée le 18 juin 2010.

Conformément à IFRS 5, la Direction du Groupe a décidé d'isoler l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs concernés dans l'état résumé de la situation financière, en une ligne « actifs destinés à être cédés » et de présenter une colonne « Exercice clos le 31 mars 2009 retraitée » des activités en cours de cession ou destinées à être cédées au 31 mars 2010 dans l'Etat du Résultat Global.

8. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

8.1. PRODUITS

(en milliers d'euros)	2009-2010	2008-2009	Evolution en %
Infrastructures	121 058	150 289	-19%
Prestations de services (y compris intégration)	53 980	53 819	0%
Financement	4 406	6 490	-32%
CHIFFRE D'AFFAIRES	179 444	210 598	-15%

Les produits provenant des contrats de maintenance sont comptabilisés au prorata temporis lorsque le Groupe est responsable de la bonne exécution de la maintenance tout au long de la durée des contrats. Dans la grande majorité des cas, les constructeurs et/ou les éditeurs assurent les prestations de maintenance sans la moindre intervention du Groupe. Aussi les produits correspondants sont constatés dès la vente des contrats, quelle que soit leur durée.

8.2. AUTRES PRODUITS & AUTRES CHARGES

(en milliers d'euros)	2009-2010	2008-2009	Evolution en %
VNC immobilisations cédées	(30)	(17)	+ 43%
Charges excep. sur opérations de gestion	(196)	(192)	+ 2%
Charges sur exercices antérieurs	(21)	(2)	NA
Total autres charges courantes	(247)	(212)	+ 17%
Autres produits	111	556	- 80%
Subventions d'exploitation et investissement	102	155	- 33%
Produits sur opérations de gestion	115	41	+ 181%
Produits sur exercices antérieurs	-	4	- 100%
Produits de cessions d'éléments d'actif	7	20	- 64%
Transferts de charges d'exploitation	10	23	- 58%
Total autres Produits courants	345	799	- 57%
Autres produits et charges d'exploitation	98	587	- 83%

8.3. CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2009-2010	2008-2009	Evolution en %
Rémunération du personnel	20 538	22 021	- 7%
Plan de stocks options	-	48	NA
Charges sociales	9 940	10 340	- 4%
Frais de Personnel	30 478	32 409	- 6%

8.4. DOTATIONS ET REPRISES DES AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2009-2010	2008-2009	Evolution en %
Amortissements des Immobilisations incorporelles	530	436	+ 22%
Amortissements des Immobilisations corporelles	693	509	+ 36%
Amortissements des immobilisations en location financement	931	748	+ 25%
Provisions pour stocks	1 205	1 300	- 7%
Provisions pour créances douteuses	32	524	- 94%
Provisions pour risques (Prudhommes)	193	138	+ 40%
Provisions pour risques (Litiges)	-	35	NA
Provision pour dépréciation de goodwill		77	+ 6%
Provision pour engagement de retraite	82	34	NA
Dotations d'exploitation	3 666	3 801	- 4%
Provision pour risques (Prud'hommes)	213	95	+ 124%
Provisions pour risques (Litiges)	45	-	NA
Provisions pour risques (NEUILLY GESTION)	-	240	NA
Provisions pour créances douteuses	71	320	- 78%
Provisions pour stocks	1 300	1 169	+ 11%
Provision pour engagement de retraite	-	56	NA
Reprises d'exploitation	1 628	1 880	- 13%
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 038	1 921	+ 6%

8.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	2009-2010	2009-2008
Rémunération du personnel	1 264	-
Frais de Personnel	1 264	-

Ce montant représente les indemnités de départ versées et de préavis non effectués dans le cadre de la restructuration du groupe.

8.6. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2009-2010	2008-2009	Evolution en %
Intérêts sur emprunts bancaires	138	242	- 4%
Intérêts sur OBSAAR décaissés	1	44	- 98%
Intérêts sur OBSAAR non décaissés	406	104	+ 289%
Agios bancaires	114	385	- 70%
Intérêts s/ financement factor	172	671	- 74%
Intérêts s/ financement IFF	275	564	- 51%
Intérêt s/ emprunt location financement	240	134	+ 79%
Intérêts s/ comptes courants	9	16	- 45%
Autres	1	7	- 82%
Coût de l'endettement financier brut	1 356	2 167	- 37%
Produits nets sur cessions VMP	51	0	NA
Produits de Trésorerie	51	0	NA
Coût de l'endettement financier net	(1 305)	(2 167)	- 40%

(en milliers d'euros)	2009-2010	2008-2009	Evolution en %
Pertes de change	92	17	+ 441%
Autres	-	-	NA
Autres charges financières	92	17	+ 441%
Produits autres participations	-	5	NA
Intérêt s/ autres créances sur participations	69	91	- 24%
Gain de change	125	24	+ 413%
Autres	10	9	+ 7%
Autres produits financiers	204	129	+ 58%
Autres produits et charges financiers	112	113	NS

8.7. CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT

(a) Ventilation entre impôt exigible et impôt différé

(en milliers d'euros)	2009-2010	2008-2009	Evolution en %
Charges d'impôt exigible	(181)	(13)	NA
Charges d'impôt différé	209	(444)	NA
Charge d'impôt	28	(457)	NA

(b) Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux applicable

(en milliers d'euros)	2009-2010		2008-2009	
Résultat de la période		(5 215)		(1 963)
Charge d'impôt sur le résultat		<u>28</u>		<u>(457)</u>
Résultat avant impôt		(5 187)		(2 420)
Taux d'impôt applicable à la Société	33,33%	(1 729)	33,33%	(807)
Impact des taux d'impôt des filiales à l'étranger		-	-0,38%	9
Différences permanentes (charges non déd & produits non imposables)	-3,33%	173	-12,23%	296
Déficits non intégrés		-	-1,83%	44
Déficits non activés	-30,17%	1 584		
Consommation des déficits reportables		<u>-</u>		<u>-</u>
	-0,05%	28	18,89%	(457)

9. NOTES ANNEXES AU BILAN CONSOLIDE

9.1. ECARTS D'ACQUISITION

Il n'y a pas eu de modifications des UGT ou groupes d'UGT au cours de cet exercice 2009-2010, en dehors de la cession programmée de MIB Suisse et Ovelia

La direction du groupe a rassemblé depuis le 1er avril 2008 au sein d'OVESYS (ex OVERLAP SAS) ses activités d'infrastructures (regroupement d'OVERLAP SAS, MIBS SA, HEXALIS GO SAS et la partie intégration d'OVERLAP RESEAUX).

A la fin de l'année 2008, le groupe a poursuivi sa réorganisation interne par métiers en cédant les titres d'OVERLAP RESEAUX détenus par OVESYS à sa filiale OVELIA.

Au 31 mars 2010, les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

(en milliers d'euros)	31 mars 2009	Augmentation	Diminution	IFRS 5 Activités destinées à être cédées	31 mars 2010
OVESYS (ex OVERLAP)	8 988				8 988
OVELIA	3 173			(3 173)	0
SNC	77				77
DIGILEASE	213	375			588
EXTERINFO	558				558
ADITU	148				148
Total des valeurs brutes	13 157	375	0	(3 173)	10 359
Perte de valeurs	(77)				(77)
ECARTS D'ACQUISITION NETS	13 080	375	0	(3 173)	10 282

Test de dépréciation des UGT incluant des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté aux divisions opérationnelles du Groupe qui représentent le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi, pour les besoins de gestion interne.

Les valeurs comptables cumulées des écarts d'acquisition affectés à chaque division sont 10 282 K€.

Les écarts d'acquisition sont affectés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les tests de dépréciation sont conduits par UGT. Les UGT choisies correspondent aux structures juridiques : OVESYS, EXTERINFO, SYSTEMS NETWORKS & CONSULTING, ADITU et DIGILEASE.

La valeur d'entreprise a été confrontée à la valeur nette comptable du regroupement d'actif composant l'UGT. Les tests de dépréciation n'ont conduit à aucune dépréciation des écarts d'acquisition.

Préalablement au reclassement en actifs destinés à être cédés, chaque élément d'actif et de passif des sociétés Ovélia et Mib Suisse, a été évalué selon sa norme applicable. Le prix de cession net de frais attendu sera supérieur à la valeur comptable du groupe d'actifs cédés ; aucune dépréciation n'a alors été constatée dans les comptes clos le 31 mars 2010, la valeur comptable des groupes d'actifs cédés représentant la plus faible des deux valeurs (groupe d'actifs, prix de cession net de frais).

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) correspond à la valeur d'utilité. Elle est réalisée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur la base des hypothèses suivantes :

- prévisions des années 2010-2011 à 2014-2015 approuvées par la direction.
Ces hypothèses sont déterminées par unité de reporting, sur la base de la connaissance du groupe des secteurs d'activité et des perspectives de croissance. Ces prévisions ont été élaborées à la fin du premier trimestre 2010 pour déterminer le plan d'affaires de l'exercice 2010-2011. Puis, pour les quatre périodes suivantes, des hypothèses de croissance distinctes pour chacune des sociétés du groupe ont été envisagées, chacune conformément à son propre potentiel de développement. Ces hypothèses d'évolution prennent en compte le contexte de crise économique et financière à cette date. Elles prennent également en compte l'expérience passée concernant le respect et l'atteinte des budgets ;
- les valeurs terminales sont calculées à l'horizon de 5 ans avec prise en compte d'un taux de croissance prudent et homogène pour l'ensemble des sociétés du groupe de 1,5% ;
- la détermination du taux d'actualisation prend en compte :
 - o le taux sans risque,
 - o la prime de risque,
 - o ainsi que le bêta.

Le bêta retenu correspond au bêta moyen des bêtas identifiés dans des analyses sectorielles récentes pour des activités similaires à celles d'OVERLAP Groupe. L'utilisation d'un taux unique d'actualisation pour chaque division opérationnelle se justifie par un taux sans risque et une prime de risque identiques pour chacune de ces UGT.

Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2010 est de 10%, tout comme au 31 mars 2009. Il était de 9,5% au 31 mars 2008.

Ce taux a été estimé à partir du coût moyen pondéré du capital, déterminé en fonction d'une moyenne établie pour le secteur et basé sur un ratio d'endettement de 45% au taux d'intérêt de marché de 4,40%. Ce taux ne diffère pas de manière significative par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par la diminution du taux sans risque compensé par un accroissement de la prime de risque.

- Le groupe a effectué des analyses de sensibilité aux différentes hypothèses qui ont donné les résultats suivants :
 - o une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation pour toutes les UGT serait sans impact sur la charge de dépréciation constatée au 31 mars 2010.

- o une diminution de 50% ou de 100% du taux de croissance de l'activité prévue pour les quatre dernières années des plans d'affaires ne nécessiterait pas non plus de constater une dépréciation. Les taux de croissance retenus pour réaliser les prévisions des flux de trésorerie futures sont prudents. Ils prennent en compte l'environnement actuel sur la période court terme. Pour les années suivantes, ces taux sont basés sur des volumes d'affaires à croissance raisonnable.

9.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Logiciels	1 981		47			(175)	1 852
Contrats spécifiques	1 678					(50)	1 628
Autres immo. Incorp.	337		28				365
Immobilisations incorporelles brutes	3 996	-	74	-	-	(225)	3 845

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Logiciels	1 849		81			(175)	1 756
Contrats spécifiques	491		382				873
Autres immo. Incorp.	266		66				333
Amortissements sur immobilisations incorporelles	2 607	-	530	-	-	(175)	2 961
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	1 389						884

Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée, hormis les contrats spécifiques acquis lors du regroupement d'entreprise. Ces contrats spécifiques font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Lors du rapprochement d'OVERLAP Groupe avec IB Group S.A., il a été convenu entre les parties, d'évaluer et de comptabiliser l'actif incorporel existant chez MIBS lié au maintien du contrat MIBS/AS LEASE pendant une durée de 3 ans, correspondant à la durée du contrat. En effet, dans le cadre de la vente de ses matériels, MIBS est amené à proposer les solutions de financement d'AS LEASE et reçoit en contrepartie une rémunération d'AS LEASE sous la forme d'une rétrocession de marge, à un taux supérieur aux usages.

En conséquence, dans le cadre de l'identification de son écart d'acquisition, OVERLAP Groupe a activé ce contrat. Ce contrat fait l'objet d'une dépréciation à concurrence de l'excédent de marge perçu. De plus, ce contrat fait l'objet d'un test de dépréciation annuel à chaque date de clôture d'exercice.

Les revenus liés à ce contrat ne sont ni réguliers ni prévisibles. La direction du groupe estime que les flux restant à venir au cours des 8 prochains mois devraient compenser l'excédent de rémunération ayant donné lieu à l'activation de ce contrat.

Aucune dépréciation n'est donc à constater au titre de cet avantage particulier.

Les tests de dépréciations mis en œuvre sur les autres contrats n'ont pas conclu à des dépréciations supplémentaires à comptabiliser pour cet exercice.

9.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Biens pris en location

Le Groupe a conclu un certain nombre de contrats de location-financement portant sur du matériel et équipements informatiques. Selon les termes de certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements à des prix avantageux. Au 31 mars 2009, la valeur nette comptable des biens pris en location s'élève à 1.872 K€ (2007-2008 : 1.452 K€).

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Installations techniques	31						31
Autres immobilisations corporelles	4 076		1 978	(61)		(48)	5 945
Location Financement	3 509		1 040	(427)		(69)	4 053
Immobilisations Corporelles Bruts	7 616	-	3 019	(489)	-	(117)	10 028

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Installations techniques	31						31
Autres immobilisations corporelles	1 440		701	(31)		(38)	2 072
Location Financement	1 637		962	(317)		(38)	2 244
Amortissements sur immobilisations corporelles	3 108	-	1 663	(348)	-	(76)	4 347
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	4 508						5 681

Echéancier des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location financement (en milliers d'euros) :

Exercice 2009-2010	inférieur 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Paiement des intérêts	99	81	-	180
Paiement du principal	1 178	1 136	-	2 314
Total	1 277	1 217	-	2 494

Exercice 2008-2009	inférieur 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Paiement des intérêts	101	81	-	182
Paiement du principal	777	1 147	-	1 924
Total	879	1 228	-	2 106

9.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Participations non consolidées	52			(20)			32
Prêts au personnel	145		1	(5)			142
Dépôts et cautionnements versés	675		4	(28)		(7)	645
Autres actifs financiers non courants	872	-	6	(52)	-	(7)	818

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Participations non consolidées	(51)						(51)
Prêts au personnel	(143)						(143)
Dépôts et cautionnements versés	(29)			19			(9)
Dépréciations des autres actifs financiers non courants	(223)	-	-	19	-	-	(204)
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS	649						614

Les participations non consolidées concernent des prises de participations non significatives.

9.5. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés liés aux déficits reportables de cet exercice s'élèvent à 1 584 K€. En raison du contexte actuel, OVERLAP Groupe ayant subi pour la première fois son second exercice déficitaire consécutif, et aussi par mesure de prudence, la direction du groupe a décidé de ne pas activer ces déficits, avant de renouer avec une situation bénéficiaire.

Il n'y a pas d'autres déficits reportables non activés au 31 mars 2010.

Néanmoins la direction estime probable que le Groupe disposera suffisamment de bénéfices imposables au cours des quatre prochains exercices permettant de recouvrer l'intégralité des impôts différés constatés au 31 mars 2010. Aucune dépréciation des impôts différés actifs n'a alors été comptabilisée.

Cette estimation est construite à partir des projections actualisées des flux de trésorerie établis par unité de reporting, dans les conditions similaires à celles définies au § 9.1. portant sur les tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Impôt différé - Actif lié aux							
- Déficits reportables	7 048			(21)			7 027
- Indemnités de départ à la retraite	322		50			(101)	271
- Location-financement	17		14	(5)		(1)	25
- Différences temporaires	483		1	(114)		(16)	354
- Autres retraitements	(234)		263				29
Impôt différé - Actif	7 636		328	(140)		(117)	7 706

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Impôt différé - Passif lié aux							
- Déficits reportables							
- Indemnités de départ à la retraite							
- Location-financement							
- Différences temporaires							
- Autres retraitements							
Impôt différé - Passif	0		0	0	0	0	0

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Impôt différé - Net liés aux							
- Déficits reportables	7 048			(21)			7 027
- Indemnités de départ à la retraite	322		50			(101)	271
- Location-financement	17		14	(5)		(1)	25
- Différences temporaires	483		1	(114)		(16)	354
- Autres retraitements	(234)		263				29
IMPOTS DIFFERES NETS	7 636		328	(140)	0	(117)	7 706

Parmi les actifs d'impôts différés concernant les déficits reportables, il demeure notamment ceux réalisés par les sociétés issues du périmètre d'IB Group S.A. et reprises dans le cadre de la fusion réalisée au cours de l'exercice 2007-2008. Le montant des déficits fiscaux apportés au 31 mars 2008 se répartissait ainsi :

	Base	Impôt Différé
IB Group S.A. :	12.032 K€	4.010 K€
MIBS :	5.886 K€	1.962 K€

Ces impôts différés actifs sont maintenus compte tenu des capacités bénéficiaires estimés du groupe pour les exercices futurs.

9.6. STOCKS DE MARCHANDISES ET DE MAINTENANCE

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Variations	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Stock de marchandises	3 098		(768)		(7)	2 323
Stock de maintenance	739		10		(63)	686
Stock de location	508		228			736
Travaux encours			69			69
Stocks bruts	4 345		(460)	-	-	3 815

(en milliers d'euros)	31 Mars 2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Reclass. IFRS 5	31 Mars 2010
Stock de marchandises	(341)		(333)	278		13	(383)
Stock de maintenance	(502)		(677)	502		50	(627)
Stock de location	(519)		(195)	519			(195)
Dépréciation des stocks	(1 363)		(1 205)	1 300	0	63	(1 205)
STOCKS NETS	2 983						2 609

La variation de ce poste est liée à l'évolution courante de l'activité de cet exercice.

9.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en milliers d'euros)	31 mars 10	31 mars 09
Créances clients brutes	49 176	65 674
Dépréciation des créances clients	(1 332)	(1 518)
CREANCES CLIENTS NETTES	47 844	64 156

L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change ainsi que les pertes de valeur relatives aux créances clients et autres débiteurs figurent en note 10.

9.8. IMPOTS COURANTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31 mars 2010	31 mars 2009
Créances sur l'Etat	2 756	2 379
IMPOTS COURANTS	2 756	2 379

(en milliers d'euros)	31 mars 2010	31 mars 2009
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	3 971	3 360
Personnel et organismes sociaux	161	180
Créance sur IBM France Financement	2 164	3 658
Autres créances	335	1 999
Charges constatées d'avance	808	1 426
AUTRES ACTIFS COURANTS	7 439	10 623

9.9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31 mars 2010	31 mars 2009
Valeurs mobilières de placement		196
<i>Valeurs mobilières de placement nettes</i>	-	196
Disponibilités	1 964	8 085
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 964	8 281
Concours bancaires courants	(58)	(112)
Dette factor	(5 689)	(8 576)
TRESORERIE NETTE	(3 783)	(407)

9.10. CAPITAL ET RESERVES

Les principaux actionnaires de la Société sont Monsieur Georges HOROKS qui détient 35,9% du capital social et Monsieur Eric LIEURE qui détient 7,1% du capital social. L'Appel Public à l'Epargne représente 44,2% du capital. La part détenue par le Groupe en autocontrôle est de 4,6% du capital.

(i) Tableau de variation du capital et des réserves

Date	Nature de l'opération	Prix de souscription	Montant de l'augmentation /réduction du capital	nombre d'actions émises	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions
19/mars/99	Création société	200 F	2 000 000 F	10 000	2 000 000 F	10 000
30/oct./01	Augmentation de capital par incorporation de réserves		669 F		2 000 669 F	10 000
30/oct./01	Conversion du capital en euros				305 000 €	10 000 (i)
28/sept./05	Division du nominal				305 000 €	2 000 000 (ii)
28/sept./05	Augmentation de capital par incorporation de réserves		695 000 €		1 000 000 €	2 000 000 (iii)
01/déc./05	Augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne	8,40 €	127 500 €	255 000	1 127 500 €	2 255 000
06/janv./06	Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés	6,72 €	24 156 €	48 311	1 151 656 €	2 303 311
30/oct./06	Augmentation de capital par apport de titres	0,50 €	27 478 €	54 955	1 179 133 €	2 358 266
25/oct./07	Plan d'attribution gratuite d'actions		144 000 €	720 000	1 323 133 €	3 078 266
22/nov./07	Fusion avec IB Group S.A.		3 424 757 €	20 661 185	4 747 890 €	23 739 451 (iv)
19/juin./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		10 400 €	52 000	4 758 290 €	23 791 451 (v)
26/sept./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme du 24 mai 2000		(53 311) €	(266 553)	4 704 980 €	23 524 898
01/déc./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		4 000 €	20 000	4 708 980 €	23 544 898
01/déc./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 22 nov. 2007		(4 000) €	(20 000)	4 704 980 €	23 524 898
29/avr./09	Regroupement des actions par 6				4 704 980 €	3 920 816 (vi)
11/juin./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(980) €	(816)	4 704 000 €	3 920 000
9/juillet/09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(196 320) €	(163 600)	4 507 680 €	3 756 400
1/oct./09	Augmentation de capital suite à la souscription au plan d'options		90 000 €	75 000	4 597 680 €	3 831 400
1/oct./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(90 000) €	(75 000)	4 507 680 €	3 756 400

(i) Valeur nominale 30,50 €.

(ii) Valeur nominale 0,1525 €.

(iii) Valeur nominale 0,50 €.

(iv) Valeur nominale 0,1658 €.

(v) Valeur nominale 0,20 €.

(vi) Valeur nominale 1,20 €

(ii) Capital social et primes d'émission

	Actions ordinaires		Droits de vote		Actions indisponibles	
	31 mars 10	31 mars 09	31 mars 10	31 mars 09	31 mars 10	31 mars 09
En circulation à l'ouverture (après regroupement des actions par 6)	3 920 816	23 739 451	5 387 756	33 136 324	128 667	720 000
Annulation d'actions	(239 416)	(286 553)				
Emission en rémunération d'apport						
Elimination des actions de l'absorbée						
Reprise du capital de l'absorbante						
Souscription aux plan d'options	75 000					
Attribution gratuite d'actions		72 000			(116 667)	52 000
Variations d'actions « au porteur »			(13 992)	(809 785)		
En circulation à la clôture	3 756 400	23 524 898	5 373 765	32 326 539	12 000	772 000

Le Groupe a également émis des options sur actions (cf. note 9.14).

Les actions à droit de vote double concernent les actions nominatives détenues depuis plus de 2 ans.

Au 31 mars 2010, le capital social était composé de 2.861.252 actions ordinaires (au 31 mars 2009 : 11.787.899, avant regroupement) et de 895.148 actions à droit de vote double (au 31 mars 2009 : 11.736.999, avant regroupement). Toutes les actions ont une valeur nominale de 1,20 €. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

Les porteurs d'actions à droits de vote double reçoivent un dividende identique et aux mêmes conditions que celui attribué aux porteurs d'actions ordinaires. Le droit de vote double compte pour toute décision prise en assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire).

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe (voir ci-dessous), tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Les honoraires consécutifs à la mise en place de l'opération O.B.S.A.A.R lancée en décembre 2008 se sont élevés à 506 K€. Une part de ces dépenses (328 K€) est clairement identifiée comme des travaux consacrés à la détermination de la future composante capitaux propres, les bons de souscription. Selon la norme IAS 32 paragraphes 35 et 37, les frais d'émission considérés comme des coûts de transaction, bien qu'ils soient relatifs à une transaction future sur capitaux propres, doivent être comptabilisés directement en diminution des capitaux propres. Dans l'éventualité où les porteurs de bons n'exerceraient pas leurs droits de souscription, ces frais d'émission seront comptabilisés en charges, tels que le prévoit cette norme dans le cadre des coûts d'une transaction portant sur les capitaux propres qui est abandonnée.

En conséquence, ces honoraires ont été imputés sur la prime d'émission.

(iii) Actions propres

La réserve relative aux actions propres comprend le coût des actions de la Société détenues par le Groupe. Au 31 mars 2010, le Groupe détenait 172.931 actions de la Société (au 31 mars 2009 : 2.270.384 avant regroupement par 6).

9.11. RESULTAT PAR ACTIONS

Le résultat de cet exercice se conclut sur une perte de (5.536) K€ , dont (5.215) K€ au titre des activités poursuivies et (321) K€ au titres des activités en cours de cession. Au 31 mars 2009, le résultat de l'exercice était de (1.278 K€).

Résultat de base par actions

Le résultat de base par action au 31 mars 2010 a été calculé en divisant la perte nette attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 3.874.228 (31 mars 2009 : 21.698.029), comme détaillé ci-après :

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

	31 mars 2010	31 mars 2009
Actions ordinaires à l'ouverture	3 920 816	23 739 451
Actions auto-détenues	(156 088)	(2 087 089)
Options sur actions exercées et/ou attribution d'actions	72 000	45 667
Actions annulées dans le cadre de la fusion		
Actions émises	37 500	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	3 874 228	21 698 029

Résultat net part du groupe des activités poursuivies	(5 215 154)	(1 277 908) €
Résultat net de base par actions	(1,35) €	(0,06) €

Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	(320 854)	
Résultat net de base par actions	(0,08) €	(0,06) €

Résultat dilué par actions

Le résultat dilué par action au 31 mars 2010 a été calculé en divisant la perte nette attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, de 6.374.228 (31 mars 2009 : 37.418.029), comme détaillé ci-après :

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

	31 mars 2010	31 mars 2009
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaire (de base)	3 874 228	21 698 029
Impact potentiel de l'exercice des options sur actions		720 000
Impact potentiel de l'exercice des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables	2 500 000	15 000 000
Impact potentiel de l'exercice des attributions d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué à la clôture	6 374 228	37 418 029

Résultat net part du groupe des activités poursuivies	(5 215 154)	(1 277 908) €
Résultat net par action après dilution	(0,82) €	(0,03) €

Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	(320 854)	
Résultat net par action après dilution	(0,05) €	(0,03) €

Au 31 mars 2010, il n'existe plus de plan d'attribution d'action ni de plan de souscription d'actions en cours et susceptibles d'apporter des droits potentiels.

9.12. EMPRUNTS ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	2009-2010	2008-2009	Evolution %
Prêts bancaires garantis	323	275	+ 17%
Dettes financières diverses	0	18	NS.
Passifs relatifs à des contrats de location financement	1 136	1 758	-35%
Passifs financiers non courants	1 460	2 051	-29%
Part courante des prêts bancaires garantis	10 296	13 983	-26%
Part courante des passifs relatifs à des contrats de location financement	1 179	1 870	-37%
Facilité bancaire non garantie	5 747	8 688	-34%
Passifs financiers courants	17 222	24 541	-30%

Endettement financier net

En euros		31 mars 2009	Variations	31 mars 2010
Emprunts et dettes à + 1 an à l'origine		10 097 000	132 456	10 229 456
Emprunts et dettes à - 1 an à l'origine		4 160 580	(3 770 769)	389 812
Emprunts et dettes financières diverses		18 336	(18 336)	-
Emprunts en Crédit bail		3 627 359	(1 312 610)	2 314 749
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	D	17 903 275	(4 969 258)	12 934 015
Trésorerie brute	A	8 281 309	(6 316 950)	1 964 359
Concours bancaires courants	B	(8 688 420)	2 941 179	(5 747 241)
Trésorerie	C= A + B	(407 111)	(3 375 771)	(3 782 882)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	D + C	18 310 386	(1 593 489)	16 716 897
DETTES FINANCIERES	D - B	26 591 695		18 681 256

Passifs financiers

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti, conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, se reporter à la note 10.

Termes et échéancier de remboursement des dettes

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

Dettes financières bancaires	Durée	Origine	Taux	Valeur nominale au 31 mars 2010	Valeur comptable au 31 mars 2010	Valeur nominale au 31 mars 2009	Valeur comptable au 31 mars 2009
(en milliers d'euros)							
Société Générale 790.000 €	6 ans	05/07/2004	Fixe 3,75%	37 K€	37 K€	180 K€	181 K€
Société Générale 876.000 €	5 ans	20/03/2006	Fixe 4,10%	159 K€	159 K€	342 K€	342 K€
Société Générale 1.000.000 €	5 ans	12/06/2006	Fixe 4,20%	252 K€	253 K€	459 K€	460 K€
BRED 600.000 €	5 ans	15/09/2006	Variable	150 K€	150 K€	270 K€	270 K€
BNP PARIBAS 800.000 €	5 ans	06/08/2006	Fixe 4,30%	230 K€	231 K€	395 K€	396 K€
FORTIS 496.000 €	5 ans	15/12/2006	Fixe 4,80%	187 K€	187 K€	287 K€	288 K€
Société Générale 320.000 €	5 ans	03/12/2007	Variable	160 K€	160 K€	224 K€	225 K€
Société Générale 321.000 €	5 ans	26/02/2008	Variable	193 K€	193 K€	257 K€	258 K€
BRED 2.000.000 €	2 ans	30/04/2008	Fixe 5,55%	88 K€	88 K€	1 111 K€	1 111 K€
O.B.S.A.A.R.	5 ans	31/12/2008	Variable	9 600 K€	8 734 K€	12 000 K€	10 727 K€
IFF 754.436 €	9 mois	28/09/2009	Fixe 9,27%	77 K€	89 K€		
DLL 398.550 €	3 ans	30/11/2009	Fixe 7,97%	338 K€	338 K€		
				11 471 K€	10 619 K€	15 525 K€	14 258 K€

La valeur comptable prend en compte les intérêts non échus.

Le groupe a procédé le 23 décembre 2008 à l'émission d'un emprunt obligataire de 12.000.000 d'euros représenté par 24.000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables d'une valeur nominale de 500 euros.

La composante dette a fait l'objet d'une valorisation à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 32.32.

Produits de l'émission obligataire	12.000 K€
Remboursement en novembre 2009	(2.400) K€
Montant comptabilisé en capitaux propres	(1.200) K€
Frais liés à l'émission concernant la composante dette	(177) K€
Intérêts courus	511 K€

Valeur comptable du passif au 31 mars 2010 8.734 K€

Le montant de 1.200 K€ correspond aux bons de souscription d'actions comptabilisés en capitaux propres.

En application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) du 29 octobre 2008, le reclassement des dettes en passif courant, pour 5.823 K€, a été maintenu au 31 mars 2010, pour l'ensemble des emprunts dont les covenants n'ont pas été respectés.

Passifs relatifs aux contrats de location-financement

Les échéances des passifs relatifs aux contrats de location-financement sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 mars 2010	31 mars 2009
A moins d'1 an	1 178	1 870
Entre 1 et 5 ans	1 137	1 757
A plus de 5 ans		
	2 315	3 627

9.13. AVANTAGES AU PERSONNEL

Il n'existe pas d'autre avantage au personnel que la provision pour indemnité de retraite (IDR) dont le montant s'élève à 814 K€ au 31 mars 2010.

Les engagements d'OVERLAP en matière de retraite proviennent des régimes conventionnels de fin de carrière en France.

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation, selon la méthode rétrospective (Conforme à la norme IAS 19 « Projected Unit Credit Method »). Cette méthode détermine le coût des prestations attribuables aux bénéficiaires d'un régime au titre des années de services effectuées jusqu'à la date de l'évaluation de l'engagement (la date de clôture). Le coût des prestations constituées ainsi calculé est ensuite modulé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à 60 ans et de la politique sociale.

Ces engagements font l'objet d'une provision comptabilisée en provision pour risques et charges incluant les écarts actuariels.

Les hypothèses prises en compte pour le calcul actuariel sont :

- Tables de mortalité : les tables retenues sont :
 - Pour les hommes : table INSEE 2003-2005 sexe masculin
 - Pour les femmes : table INSEE 2003-2005 sexe féminin
- Taux de rotation du personnel : rotation moyenne de 10%.
- Evolution des salaires : progression annuelle des salaires de 2% pour l'ensemble des salariés.
- Taux d'actualisation : Taux Bloomberg composite (AA) à 10 ans au 31 mars 2010.

	2009-2010	2008-2009
Taux d'actualisation	4,11%	4,46%
Taux d'augmentation des salaires	2%	2%
Taux de charges sociales	48%	44%

Evolution de la dette actuarielle au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31 mars 2009	Impact résultat	Var. de périmètre	Retraitements IFRS 5	31 mars 2010
Engagement retraite	1 104	52		(302)	854
Actifs de couverture	(139)	99			(40)
Provision pour retraite	966	151		(302)	814

Le groupe a souscrit depuis 2005 deux contrats d'assurance en vue de couvrir les indemnités de fin de carrière à verser à l'ensemble du personnel des sociétés OVERLAP Groupe et OVEYS.

Le support de ces contrats d'assurance ne constitue pas une source d'incertitude au rendement de ces actifs.

9.14. PAIEMENTS EN ACTIONS

Les principes de comptabilisation et d'évaluation d'IFRS 2 ont été appliqués pour les plans d'options sur actions attribués après le 7 novembre 2002.

Au 31 mars 2010, il n'existe plus de plan d'options de souscriptions d'actions ni de plan d'attribution d'actions.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2009 a constaté la levée des plans d'options d'OVERLAP Groupe portant sur l'émission de 40.000 actions nouvelles souscrites au prix de 2,287 euros et 35.000 actions nouvelles souscrites au prix de 3,928 euros.

Les options non levées ont été annulées.

A la clôture de cet exercice, il n'existe plus de plan en vigueur.

9.15. PRODUITS DIFFERES

Les produits différés classés en passif courant se composent des produits constatés d'avance. Il n'y a pas de passif non courant différé.

Dans le cadre spécifique des marchés publics, les ventes sont réputées faites lorsque l'installation et son fonctionnement ont été validés par le client. En conséquence, les ventes non acquises sont déduites du chiffre d'affaires, dans l'attente de cette validation. L'augmentation de ce poste est principalement constituée par les commandes conclues dans le cadre d'un contrat pluriannuel de marché public.

Une subvention publique a été attribuée au Groupe à travers sa filiale ADITU. La subvention d'un montant de 795 K€ (pour 2008-2009 : 679 K€) a servi à financer les installations informatiques nécessaires à son activité (conception, réalisation et exploitation d'une plate-forme mutualisée de services numériques). Ces matériels

informatiques sont exploités depuis le milieu de l'année 2005 et la subvention comptabilisée en produits différés est amortie sur la durée d'utilité de ces matériels.

9.16. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31 mars 2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Non utilisées	Reclassements IFRS5	31 mars 2010
Litiges prud'hommaux	276		318	(208)	(35)	120	231
Autres litiges	188				(51)	38	99
Provisions pour impôts							
Autres risques							
Provisions courantes	464		318	(208)	(86)	(158)	330
Provisions non courantes	966		150			(302)	814
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 430	0	468	(208)	(86)	(460)	1 144

Les provisions non courantes sont constituées de l'évaluation des droits des salariés pour leur départ à la retraite.

Le dénouement des provisions pour litiges est attendu au cours de l'exercice 2010-2011.

L'activité « financement » du groupe est réalisée par la filiale Digilease.

Cette société a pour objet de proposer principalement aux clients d'OVERLAP des solutions de financement de leurs investissements. A ce titre, Digilease a un rôle d'intermédiaire entre la société qui fournit l'investissement et le refinancier, un établissement financier.

Au cours de l'exercice précédent, certains refinanceurs et Digilease ont été attirés devant le tribunal de grande instance, suite à la demande formulée par trois clients de résiliation des contrats de vente de matériels, et conséquemment de résolution des contrats de location souscrits auprès de DIGILEASE. Au 31 mars 2009, la valeur des investissements des contrats de financement en cause s'élève à 1.715 K€.

La société a fait valoir son assurance en responsabilité civile afin de se prémunir de toute mise en paiement.

Aucune provision n'avait donc été comptabilisée à ce titre dans les comptes de l'exercice 2008-2009. Au 31 mars 2010, DIGILEASE n'a fait l'objet d'aucune condamnation à l'issue des jugements déjà prononcés.

Par ailleurs, dans le cadre du litige initié en 2000 par les ex-actionnaires de la société ENTIA consulting à l'encontre de la société Syslab (fusionnée avec la société ADVANTEL pour devenir OVELIA Groupe OVERLAP) pour lequel la Société OVELIA Groupe OVERLAP a été assignée le 16 février 2010, aucune provision n'a été constatée à la clôture 2009-2010, puisque l'expertise au soutien de la demande est ni contradictoire ni opposable à Ovelia, et que ce litige fait l'objet d'une couverture via la garantie d'actif et de passif reçue lors de l'acquisition des titres SYSLAB par OVESYS Groupe OVERLAP (cf § 15. Engagement hors-bilan).

9.17. AUTRES DETTES COURANTES

(en milliers d'euros)	31 mars 2010	31 mars 2009
Clients créditeurs et avoirs à établir	1 713	2 284
Dettes sur associés (intégration proportionnelle)	159	182
Créditeurs divers	218	89
AUTRES DETTES COURANTES	2 090	2 555

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante:

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	
	31 mars 2010	31 mars 2009
Actifs financiers disponibles à la vente	Néant	Néant
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 964	8 281
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture :		
Actifs	Néant	Néant
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :		
Actifs	Néant	Néant
Autres contrat de change à terme	Néant	Néant
	1 964	8 281

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysées par zones géographiques, est la suivante :

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	
	31 mars 2010	31 mars 2009
Marché intérieur	49 176	65 222
Zone euro		
Suisse		452
Etats-Unis		
Autres zones	Néant	Néant
	49 176	65 674

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture n'est constituée que des clients finaux.

La valeur comptable des créances commerciales comptabilisées au titre du client le plus important du Groupe, un client situé sur le territoire national, s'élève à 9 M€ pour cet exercice.

Pertes de valeur

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	
	31 mars 2010	31 mars 2009
Marché intérieur	49 176	65 222
Zone euro		
Suisse		452
Etats-Unis		
Autres zones	Néant	Néant
	49 176	65 674

(en milliers d'euros)

	31 mars 2010		31 mars 2009	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Non échues	44 727		50 499	
Echues depuis 90 jours	2 472		12 005	
Echues depuis plus de 90 jours et moins de 180 jours	430		736	(61)
Echues depuis plus de 180 jours et moins de 360 jours	277	(62)	1 055	(112)
Echues depuis plus d'un an	1 270	(1 270)	1 379	(1 345)
	49 176	(1 332)	65 674	(1 518)

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)

	31 mars 2010	31 mars 2009
Solde à l'ouverture	1 518	1 274
Perte nette de valeur comptabilisée	(186)	244
Mouvement de périmètre		
Solde à la clôture	1 332	1 518

Il n'y a pas de dépréciation à constater sur les placements détenus jusqu'à leur échéance.

Pour les créances commerciales et les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance, des comptes de dépréciations sont utilisés pour comptabiliser les pertes de valeur à moins que le Groupe soit persuadé qu'aucun recouvrement n'est possible ; dans ce cas, le montant considéré comme irrécouvrable est porté directement en diminution de l'actif financier.

Au 31 mars 2010, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation globale sur ses créances commerciales ou ses titres de placement détenus jusqu'à leur échéance (au 31 mars 2009 : néant).

(b) Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts et hors impact des accords de compensation) :

Au 31 mars 2010

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Prêts bancaires garantis	10 619	10 296	10 296	323	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	2 315	1 179	1 179	1 136	
Facilité bancaire garantie	Néant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	50 098	50 098	50 098		
Découverts bancaires	5 747	5 747	5 747		
Passifs financiers dérivés	Néant				
	68 779	67 320	67 320	1 459	

Au 31 mars 2009

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Prêts bancaires garantis	14 257	13 983	13 983	275	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	3 627	1 870	1 870	1 739	18
Facilité bancaire garantie	Néant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	60 043	60 043	60 043		
Découverts bancaires	8 688	8 688	8 688		
Passifs financiers dérivés	Néant				
	86 615	84 584	84 584	2 014	18

Covenants

Contrat BNP Codevi

Covenants	Ratios	au 31 mars 2010	au 31 mars 2009	au 31 mars 2008	
Endettement / Situation nette comptable	≤ 1	0,34	0,43	0,12	
Endettement / Marge brute d'autofinancement	≤ 3	3,99	6,82	0,65	(1)
Résultat d'exploitation / Charges financières nettes	> 4	3,39	0,19	5,24	(1)
(Trésorerie + créances à court terme) / Dettes à court terme	>1	0,93	1,18	1,10	(1)

(1) Ces ratios ne sont pas respectés au 31 mars 2010.

Emprunt OBSAAR

Covenants	Ratios (revenus le 22 déc. 2009)	au 31 mars 2010	au 31 mars 2009	au 31 mars 2008	
Endettement financier net / Fonds propres	≤ 1	0,75	0,66	n.a.	
Endettement à terme / Capacité d'autofinancement	≤ 4	4,39	6,22	n.a.	(1)
Charges financières nettes / Excédent brut d'exploitation	≤ 0,35	1,41	0,99	n.a.	(1)
Endettement financier net / Excédent brut d'exploitation	≤ 4,0	19,76	8,74	n.a.	(1)

(1) Ces ratios ne sont pas respectés au 31 mars 2010.

Ces ratios n'ayant pas été respectés au 31 mars 2009, la société et ses partenaires bancaires sont convenus de se réunir. Les parties sont convenues d'un accord, le 22 décembre 2009, visant à réviser deux des ratios en échange d'une augmentation du taux d'intérêt qui passe alors d'Euribor – 1,51 points à Euribor – 0,8 point.

L'assemblée générale des titulaires d'obligations qui s'est tenue le 12 mars 2010 a adopté à l'unanimité cette clause du « term sheet ».

Les autres emprunts mentionnés dans le paragraphe 9.12. font l'objet de covenants basés sur les comptes individuels.

En application de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du 29 décembre 2008, les dettes bancaires concernées par le non respect des covenants conclus, ont été maintenues en passif courant au 31 mars 2010, pour un montant de 6.173 K€. Il appartiendra à l'assemblée générale des obligataires de se prononcer sur la non exigibilité anticipée des obligations concernées.

(c) Risque de change

Exposition au risque de change

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 mars 2010		Au 31 mars 2009	
	Euro	Chf	Euro	Chf
Créances commerciales	49 176		65 222	452
Prêts bancaires garantis	(10 606)		(14 257)	
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	(37 225)		(41 035)	(406)
Exposition bilancielle brute	1 345		9 930	46
Contrats de change à terme	Néant		Néant	
Exposition bilancielle nette	1 345		9 930	46

Les cours de change suivants ont été appliqués au cours de l'exercice pour les principales devises :

(en euros)	Cours moyen		Cours de clôture	
	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009
1 Usd	0,70854	0,70740	0,74330	0,75730
1 Chf	0,66619	0,64128	0,69850	0,65920
1 Mad	0,08930	0,08928	0,08996	0,08960

Analyse de la sensibilité

Une augmentation, ou une diminution de 10% de l'euro par rapport aux devises dollar, franc suisse et dinar marocain au 31 mars 2010, n'aurait pas eu de conséquence ni sur les capitaux propres ni sur le résultat, à raison des faibles montants concernés.

(d) Risque de taux d'intérêt

Principales caractéristiques

A la date de clôture les principales caractéristiques en matière de taux d'intérêt des instruments de taux sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 2010	31 mars 2009
Instruments à taux fixe		
Actifs financiers	1 964	8 281
Passifs financiers	(1 355)	(6 424)
	609	1 857
Instruments à taux variables		
Passifs financiers	(8 726)	(20 166)
	(8 726)	(20 166)

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat, et ne désigne aucun dérivé (swaps de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le résultat.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une hausse ou diminution des capitaux propres de 42 K€.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

(impact en milliers d'euros)

	Résultat	
	Hausse de 100 pb	Baisse de 100 pb
Instruments à taux variable	(129)	129

(e) Justes valeurs

Justes valeurs versus valeurs comptables

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leurs valeurs probables de réalisation ; il n'y a donc pas de différence entre leurs valeurs comptables et leurs juste valeurs.

Taux d'intérêt utilisés pour déterminer la juste valeur

Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser, le cas échéant, les flux de trésorerie futurs sont déterminés en fonction de la courbe des taux d'intérêt sans risque à la date de clôture, majorés d'une prime appropriée prenant en compte le risque de crédit. Ces taux sont les suivants :

	31 mars 2010	31 mars 2009
Prêts et emprunts	3,50%-7,97%	3,50%-5,50%
Contrats de location	5,50%-7,9%	5,50%-8,00%

11. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

(en milliers d'euros)	31 mars 2010	31 mars 2009
A moins d'un an	3 767	4 760
De un à cinq ans	4 574	8 947
A plus de cinq ans		152
	<u>8 341</u>	<u>13 859</u>

Pour déterminer la classification des contrats, le Groupe a évalué si les contrats correspondaient clairement à une location simple ou à une location-financement. En premier lieu, il n'est pas prévu de transfert de propriété de ces contrats. Deuxièmement, comme d'une part le loyer réglé au propriétaire est augmenté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et que, d'autre part, le Groupe ne finance pas les valeurs résiduelles, le Groupe a considéré que le propriétaire conservait la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux biens loués. Sur la base de ces critères qualitatifs, le Groupe a conclu que les contrats avaient le caractère de location simple.

12. ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDES

Résultat des activités destinées à être cédées

Le détail du compte de résultat reclassé en activités à être cédées est le suivant :

(En milliers d'Euros)	Du 1er avril au 31 mars 2010	Du 1er avril au 31 mars 2009
Chiffre d'affaires	20 700	25 801
Achats consommés	(7 884)	(8 416)
Marge brute	12 816	17 385
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>		
Charges externes	(1 510)	(2 226)
Personnel	(11 116)	(11 304)
Taxes	(387)	(566)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(216)	69
Autres produits et charges d'exploitation	526	(2 593)
Résultat opérationnel courant	112	766
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>		
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles	(243)	0
Résultat opérationnel	(131)	766
Coût de l'endettement financier net	(60)	(54)
Autres produits et charges financières	58	40
Résultat net avant impôts	(133)	752
Charge d'impôt	(187)	(67)
Résultat net des activités poursuivies	(321)	685
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	321	(685)
Résultat de l'exercice	0	0

Les impacts du retraitement IFRS 5 sur le compte de résultat au 31 MARS 2010 sont les suivants

(En milliers d'Euros)	Du 1er avril au 31-mars-10 avant IFRS 5	Activités cédées ou en cours de cession	Arrêt des amortissements (1)	Eliminations (2)	Du 1er avril au 31-mars-10 PUBLIE
Chiffre d'affaires	199 227	(20 700)	0	917	179 444
Achats consommés	(145 125)	7 884		(867)	(138 108)
Marge brute	54 102	(12 816)	0	50	41 336
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>					
Charges externes	(10 689)	1 510		(617)	(9 796)
Personnel	(41 594)	11 116			(30 478)
Taxes	(2 296)	387			(1 908)
Dotations nettes aux amortissements e	(2 254)	216			(2 038)
Autres produits et charges d'exploitati	57	(526)		567	98
Résultat opérationnel courant	(2 674)	(112)	0	(0)	(2 786)
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>					
<i>Autres produits opérationnels</i>					
Autres charges opérationnelles	(1 507)	243			(1 264)
Résultat opérationnel	(4 182)	131	0	(0)	(4 050)
Coût de l'endettement financier net	(1 326)	60		(39)	(1 305)
Autres produits et charges financières	132	(58)		39	112
Résultat net avant impôts	(5 376)	133	0	(0)	(5 243)
Charge d'impôt	(160)	187			28
Résultat net des activités poursuivies	(5 536)	321	0	(0)	(5 215)
Résultat net d'impôt des activités en cou	0	(321)			(321)
Résultat de l'exercice	(5 536)	(321)	0	(0)	(5 536)

(1) Correspond à l'impact de l'arrêt des amortissements des actifs reclassés en activités destinées à être cédées. Ce montant est non significatif sur la période.

(2) Correspond aux éliminations intragroupes entre les activités destinées à être cédées et le reste de groupe

Les impacts du retraitement IFRS 5 sur le compte de résultat au 31 mars 2009 auraient été les suivants :

(En milliers d'Euros)	Du 1er avril au 31-mars-09 PUBLIE	Activités cédées ou en cours de cession	Arrêt des amortissements (1)	Eliminations (2)	Du 1er avril au 31-mars-09 RETRAITE
Chiffre d'affaires	233 095	(25 801)	0	3 303	210 597
Achats consommés	(172 611)	8 416		(213)	(164 408)
Marge brute	60 484	(17 385)	0	3 090	46 189
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>					
Charges externes	(11 929)	2 226		(920)	(10 623)
Personnel	(43 713)	11 304			(32 409)
Taxes	(2 748)	566		(5)	(2 188)
Dotations nettes aux amortissements e	(1 852)	(69)			(1 921)
Autres produits et charges d'exploitatio	159	2 593		(2 165)	587
Résultat opérationnel courant	402	(766)	0	0	(364)
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>					
<i>Autres produits opérationnels</i>					
Autres charges opérationnelles	(1)	0			(1)
Résultat opérationnel	401	(766)	0	0	(365)
Coût de l'endettement financier net	(2 197)	54		(25)	(2 167)
Autres produits et charges financières	128	(40)		25	113
Résultat net avant impôts	(1 668)	(752)	0	0	(2 420)
Charge d'impôt	390	67			457
Résultat net des activités poursuivies	(1 278)	(685)	0	0	(1 963)
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession		685			685
Résultat de l'exercice	(1 278)	685	0	0	(1 278)

(1) Non significatif au 31 mars 2009.

(2) Correspond aux éliminations intragroupes entre les activités destinées à être cédées et le reste de groupe.

Le détail de l'état de résumé de la situation financière reclassé en actifs détenus en vue de la vente et passifs associés est le suivant :

	Au 31 mars 2010
(En milliers d'Euros)	
Actif	
Ecart d'acquisition - net	3 174
Immobilisations incorporelles - net	50
Immobilisations corporelles - net	42
Autres actifs financiers non courants	7
Actifs d'impôts différés	117
Actifs non courants	3 389
<i>Actif courant</i>	
Stocks - net	3
Clients - net de provision pour dépréciation	4 162
Impôts courants	159
Autres actifs courants	179
Trésorerie et équivalents de trésorerie	421
Actifs courants	4 925
Actifs destinés à être cédés ou échangés	
Total général Actif	8 314
Passif	
Capital social	269
Réserves et bénéfices non distribués	4 396
Ecart de conversion	
Résultat de l'exercice	(321)
Capitaux Propres part du groupe	4 344
Intérêts minoritaires	
Capitaux Propres	4 344
Passifs financiers non-courant	15
Indemnité de départ à la retraite	302
Passifs d'impôts différés	
Passifs non courants	317
Passifs financiers courant	22
Fournisseurs d'exploitation	997
Impôts courants	486
Personnel et organismes sociaux	1 915
Produits constatés d'avance	30
Provisions courantes	158
Autres dettes courantes	45
passifs courants	3 653
Passifs destinés à être cédés ou échangés	
Total général Passif	8 314

Les impacts du retraitement IFRS 5 sur l'état résumé de la situation financière au 31 mars 2010 sont les suivants :

(En milliers d'Euros)	Du 1er avril au 31 mars 2010 avant IFRS 5	Activités cédées ou en cours de cession	Arrêt des amortissements (1)	Eliminations (2)	Du 1er avril au 31 mars 2010 PUBLIE
Actif					
Ecart d'acquisition - net	13 455	(3 174)			10 282
Immobilisations incorporelles - net	933	(50)			884
Immobilisations corporelles - net	5 723	(42)			5 681
Autres actifs financiers non courants	621	(7)			614
Actifs d'impôts différés	7 822	(117)			7 705
ACTIFS NON COURANTS	28 555	(3 389)	0	0	25 166
<i>Actif courant</i>					
Stocks - net	2 612	(3)			2 609
Clients - net de provision pour dépréciation	52 006	(4 162)			47 844
Impôts courants	2 915	(159)			2 756
Autres actifs courants	7 619	(179)			7 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 386	(421)			1 964
ACTIFS COURANTS	67 538	(4 925)	0	0	62 613
Actifs détenus en vue de la vente		8 314			8 314
TOTAL GENERAL ACTIF	96 093	0	0	0	96 093
Passif					
Capital social	4 508				4 508
Réserves et bénéfices non distribués	24 271				24 271
Actions propres détenues	(1 039)				(1 039)
Ecart de conversion	(3)				(3)
Rémunération différée sur options	0				0
Résultat net consolidé, part du groupe	(5 536)				(5 536)
Capitaux Propres part du groupe	22 200	0	0	0	22 200
Intérêts minoritaires					
CAPITAUX PROPRES	22 200	0	0	0	22 200
Passifs financiers non-courant	1 475	(15)			1 460
Indemnité de départ à la retraite	1 116	(302)			814
Passifs d'impôts différés					
PASSIFS NON COURANTS	2 591	(317)	0	0	2 274
Passifs financiers courant	17 243	(22)			17 222
Fournisseurs d'exploitation	38 171	(997)			37 174
Fournisseurs d'immobilisations	52				52
Impôts courants	3 877	(486)			3 392
Personnel et organismes sociaux	7 542	(1 915)			5 627
Produits constatés d'avance	1 794	(30)			1 763
Provisions courantes	488	(158)			330
Autres dettes courantes	2 135	(45)			2 090
PASSIFS COURANTS	71 302	(3 653)	0	0	67 649
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		3 970			3 970
TOTAL GENERAL PASSIF	96 093	0	0	0	96 093

13. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe n'a identifié aucun actif ni passif éventuel non provisionné à la date d'arrêté des comptes, ni postérieurement.

14. PARTIES LIEES

(a) Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs

Aucune avance ni crédits n'ont été accordés aux membres des organes de direction.

Rémunération des principaux dirigeants

- Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

		Exercice 2009-2010	Exercice 2008 - 2009
Georges HOROKS Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice	290 000 €	282 803 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Stéphane DELIRY Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice	275 000 €	265 513 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Eric LIEURE Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice	129 800 €	122 782 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Michel ROLLAND Administrateur et Secrétaire Général	Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice	200 000 €	216 000 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		

2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(montants en euros)		Exercice 2009-2010 (12 mois)		Exercice 2008-2009 (12 mois)	
		dus	versés	dus	versés
Georges HOROKS Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Rémunération fixe	240 000	240 000	219 000	219 000
	Rémunération variable de l'exercice	50 000	63 803	63 803 (*)	150 000
	Rémunération exceptionnelle				
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (Véhicule)		2 110		2 088
Stéphane DELIRY Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunération fixe	225 000	225 000	187 500	187 500
	Rémunération variable de l'exercice	50 000	53 013 (**)	53 013 (*)	135 000 (**)
	Rémunération exceptionnelle			25 000	25 000
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (garantie chômage)		6 523		5 009
	Avantages en nature (Véhicule)		1 386		2 969
Eric LIEURE Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunération fixe	109 800	109 800	109 782	109 782
	Rémunération variable de l'exercice	20 000	13 000	13 000 (*)	31 000
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (garantie chômage)		9 394		5 309
	Avantages en nature (Véhicule)		3 408		3 571
Michel ROLLAND Administrateur et Secrétaire Général	Rémunération fixe	150 000	150 000	126 000	126 000
	Rémunération variable de l'exercice	50 000	85 000 (***)	65 000 (*)	115 000
	Rémunération exceptionnelle			25 000	25 000
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (Véhicule)		55		126

La rémunération variable est déterminée individuellement sur la base de critères quantitatifs (objectifs de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel) et qualitativement mesurables selon des considérations stratégiques propres à chaque exercice (intégration de nouvelles entités dans le groupe, évolution de notre positionnement stratégique, dynamisation des process internes, ...).

(*) le processus de décision concernant l'octroi des rémunérations variables a été modifié par le Comité Exécutif à compter de cet exercice 2009-2010.

(**) dont avance perçue sur la rémunération variable de l'exercice en cours : 50 000 € en 2009-2010 et 50 000€ en 2008-2009.

(***) dont avance perçue sur la rémunération variable de l'exercice en cours : 20 000 € en 2009-2010. Dans un souci de comparabilité, la direction du groupe présente l'exercice 2008-2009 selon cette nouvelle modalité.

	Rémunérations variables et exceptionnelles dues au titre de la période		
	Exercice 2009-2010	Exercice 2008 – 2009	Exercice 2007-2008
Georges HOROKS Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	50 000 €	63 803 €	150 000 €
Stéphane DELIRY Administrateur et Directeur Général Délégué	50 000 €	53 013 €	150 000 €
Eric LIEURE Administrateur et Directeur Général Délégué	20 000 €	13 000 €	31 000 €
Michel ROLLAND Administrateur et Secrétaire Général	50 000 €	65 000 €	150 000 €

Les rémunérations fixes n'ont pas augmenté depuis le 1^{er} octobre 2008.

	Rémunérations brutes mensuelles	
	Jusqu'au 30 septembre 2008	Depuis le 1^{er} octobre 2008
Georges HOROKS Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	16 500 €	20 000 €
Stéphane DELIRY Administrateur et Directeur Général Délégué	12 500 €	18 750 €
Eric LIEURE Administrateur et Directeur Général Délégué	9 147 €	9 150 €
Michel ROLLAND Administrateur et Secrétaire Général	8 500 €	12 500 €

Par ailleurs, en sus des indemnités légalement dues à Monsieur Stéphane DELIRY et dans l'hypothèse où Monsieur Georges Horoks, ou sa famille céderaient plus de 50% des actions d'Overlap Groupe qu'ils détiennent à ce jour, qu'il cesserait ses fonctions de Président Directeur Général et qu'un nouveau Président Directeur Général était nommé, mettant ainsi un terme au mandat de Directeur général délégué de Monsieur Stéphane DELIRY, ce dernier pourrait prétendre au versement d'une indemnité correspondant à une année de rémunération brute (fixe plus variable).

Le versement de cette indemnité serait soumis au respect de la condition suivante : perception par Stéphane Deliry au cours des trois exercices précédents son départ d'au moins 75 % de la rémunération variable maximale à laquelle il pouvait prétendre, déterminée sur la base des dispositions du paragraphe relatif à la rémunération variable ci-dessus.

Cette indemnité entrant dans le champ d'application des articles L 225 - 38 et suivants du Code de Commerce et en application de l'article L225-42-1 du Code de Commerce a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2008 et fait l'objet d'une publicité sur le site internet de notre société.

3. Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil d'Administration	Jetons de présence versés en 2009-2010	Jetons de présence versés en 2008-2009
Georges HOROKS	Néant	Néant
Stéphane DELIRY		
Eric LIEURE		
Michel ROLLAND		
Total		

4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social
Néant.

5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

En date du 1^{er} octobre 2009, le Conseil d'Administration de la société OVERLAP Groupe a constaté la levée des options des plans du 23 septembre 2002 et du 15 novembre 2004.

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° du plan	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Stéphane DELIRY	Plan n°1	23 sept. 2002	20 000	2,2868 €	2002
Stéphane DELIRY	Plan n°2	15 nov. 2004	10 000	3,9282 €	2004
Michel ROLLAND	Plan n°1	23 sept. 2002	20 000	2,2868 €	2002
Michel ROLLAND	Plan n°2	15 nov. 2004	15 000	3,9282 €	2004

6. Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social
Néant.

7. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social
Néant.

Transactions avec les parties liées

OVESYS S.A.S. a conclu un bail commercial avec la S.C.I. du Moulin des Bruyères dont certains actionnaires sont communs, notamment Messieurs Georges HOROKS, Stéphane DELIRY, Michel ROLLAND et Eric LIEURE actionnaires et administrateurs d'OVERLAP GROUPE S.A., portant sur un immeuble de 4.700 m² plus un parking pour 60 voitures, siège social d'OVERLAP GROUPE S.A. et de la plupart de ses filiales.

Le bail est consenti pour une durée de 9 années à compter du 6 avril 2007, avec faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale.

Toutefois compte tenu des travaux réalisés par le bailleur à la demande d'OVERLAP S.A., le bail est d'une durée ferme de 6 ans, OVESYS S.A.S. ayant renoncé au congé de la première période triennale.

Le loyer annuel s'élève à 1.241 K€ (au 31 mars 2009 : 1.240 K€) (hors charges locatives) et correspond aux conditions normales de marché.

Les transactions avec la SCI du Moulin des Bruyères sont les suivantes :

1. Prêts et garanties données	31 mars 2010	31 mars 2009
Garanties données aux sociétés non intégrées		-
2. Achats et ventes de biens et services		
Ventes		-
Achats	1 241 K€	1 164 K€
Charges financières		-
3. Créances et dettes réciproques		
Créances d'exploitation		389 K€
Dettes d'exploitation	-	
Créances financières	296 K€	296 K€

Tous les soldes relatifs aux parties liées ont été déterminés sur la base de conditions de concurrence normale et doivent être réglés en trésorerie dans les six mois qui suivent la date de clôture. Aucun des soldes ne fait l'objet d'une garantie.

15. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(a) Nantissements Néant

(b) Engagements donnés et reçus (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	Engagement	
	31 mars 2010	31 mars 2009
Caution d'OVESYS S.A.S. pour le compte de la société OVELIA S.A.S. en vue de garantir une autorisation de découvert		300
Souscription de VMP en garantie de 25% de la caution en garantie du paiement des titres SYSLAB		156
Nantissement par OVESYS S.A.S. de 100% des actions de la société EXTERINFO auprès de la Fortis Banque comme garantie d'un prêt de 496.000 €	37	37
Nantissement par les établissements bancaires ayant participé à l'opération OBSAAR de 100% des actions d'OVESYS S.A.S.	12 725	12 725
Dans le cas d'emprunts bancaires souscrits par OVESYS S.A.S, engagement par OVERLAP Groupe S.A. de ne pas céder les actifs d'OVERLAP, sauf dans le cadre de sa gestion courante.	1 496	1 496
Promesse unilatérale d'achat des actions de la société ADITU garantie par une caution d'OVESYS S.A.S. auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	60	60
Promesse unilatérale d'OVESYS S.A.S. d'achat des parts de la société DIGILEASE auprès de M. P. MURCIANO à compter du 1er août 2010		142
Caution solidaire entre IBM France financement et ADITU	20	20
Garantie sans limite aucune consentie par la société OVESYS S.A.S. à la société OVELIA Groupe OVERLAP dans le cadre du litige « Société ENTIA », contre toute conséquence dommageable conduisant à une condamnation de la société OVELIA Groupe OVERLAP.		
Caution d'OVERLAP Groupe S.A. pour le compte de la société OVESYS Groupe OVERLAP, pour son département MIBS pour des encours fournisseurs		
Garantie d'actif et de passif plafonnée dans le cadre de la cession des titres OVELIA	580	
Total	14 918	14 936

ENGAGEMENTS RECUS	Engagement	
	31 mars 2010	31 mars 2009
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres SYSLAB	600	600
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres DIGILEASE SYSTEM	50	50
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres EXTERINFO	150	150
Cautiion de la Société Générale en garantie du paiement du solde du prix d'acquisition des titres SYSLAB		624
Cautiion Société Générale pour le compte d'OVESYS au profit d'IBM France Financement	3 000	1 500
Total	5 300	2 924

(c) Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe OVERLAP accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Ces droits s'élèvent au 31 mars 2010 à 23.376 heures (au 31 mars 2009 : 32.716 heures).

16. EVENEMENTS POST CLOTURE

La Direction Générale d'OVERLAP Groupe annonçait le 17 mai 2010, la cession de sa filiale OVELIA Groupe Overlap à la société FEEL EUROPE Groupe.
La vente a été conclue vendredi 18 juin 2010, pour une valeur d'entreprise de 5,8 M€.

17. HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

INSTRUCTION N° 2006-10 DU 19 DECEMBRE 2006

Exercices ouverts : (a)

	Cabinet Vachon				Cabinet Audit et Diagnostic				Cabinet Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)												
Emetteur (1)	63 000 €	63 660 €	97%	66%	39 000 €	79 704 €	29%	38%	39 000 €	58 990 €	32%	34%
Filiales intégrées globalement					82 500 €	96 160 €	62%	46%	82 500 €	68 150 €	67%	40%
Autres diligences et prestations directement liés à la mission des commissaires aux comptes (c)												
Emetteur	2 000 €	33 000 €	3%	34%	2 000 €	33 025 €	1%	16%	2 000 €	45 000 €	2%	26%
Filiales intégrées globalement	- €	- €			10 000 €	- €			- €	- €		
<i>Sous-Total</i>	65 000 €	96 660 €	100%	100%	133 500 €	208 889 €	93%	100%	123 500 €	172 140 €	100%	100%
Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)												
Juridique, fiscal, social	- €	- €			- €	- €			- €	- €		
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
<i>Sous-Total</i>	- €	- €	0%	0%	- €	- €	0%	0%	- €	- €	0%	0%
TOTAL	65 000 €	96 660 €	100%	100%	133 500 €	208 889 €	93%	100%	123 500 €	172 140 €	100%	100%

1. L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

4. Rapport de gestion

OVERLAP Groupe

Société Anonyme
au capital de 4.507.680 Euros
Siège social : Le Cristallin, 9 rue du Moulin des Bruyères
92411 Courbevoie Cedex
R.C.S. Nanterre B 422 153 361

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 septembre 2010

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'Overlap Groupe SA (ci-après la "Société") et de son Groupe Consolidé, (ci-après le "Groupe"), au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1. PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

OVERLAP Groupe est le leader national pour les infrastructures informatiques haut de gamme ; les principales activités et produits du groupe se répartissent de la façon suivante :

COMMERCIALISATION DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

OVERLAP Groupe est le principal partenaire en France des deux leaders informatiques mondiaux que sont IBM et HP. Par ailleurs, il développe des partenariats ambitieux avec d'autres acteurs majeurs tels CISCO, ORACLE, MICROSOFT, SYMANTEC, VMWARE, CITRIX, NETAPP ... ou encore avec les acteurs significatifs des réseaux informatiques.

D'une façon générale, ces offres recouvrent les ventes de :

- Serveurs
- Solutions de stockage
- Solutions réseaux et télécoms
- Middleware

ACTIVITES SERVICES DU GROUPE

Ovélia Groupe OVERLAP, la filiale spécialisée dans l'ingénierie de production informatique est cédée le 18 juin 2010. En prévision de cette opération, les activités de services d'OVERLAP GROUPE se sont recentrées sur les infrastructures informatiques. Elles s'organisent autour de « lignes de services », qui correspondent aux priorités actuelles exprimées par les Directeurs des Systèmes d'Information de ses clients :

- Conseil et Architecture,
- Intégration et déploiement,
- Solution de secours et continuité d'activité,
- Audit,
- Support et maintenance,
- Infogérance.

Ces lignes de services s'appuient aussi sur les partenaires cités plus haut pour proposer des offres permettant de couvrir le cycle de vie complet des infrastructures dans les environnements les plus variés.

Grâce à ces expertises, le groupe considère être bien placé pour bénéficier du développement du marché du cloud computing dans les entreprises.

FINANCEMENT

DIGILEASE, notre filiale de financement, propose diverses solutions de financement des infrastructures et des services associés, tels que :

- Lease back
- Crédit Bail
- Location évolutive
- Financement global

Après une étude attentive de chaque dossier, DIGILEASE est à même de proposer la solution la plus adaptée.

COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

OVERLAP Groupe dispose d'une couverture territoriale large.

Ainsi, outre sa forte présence en Ile de France, le groupe s'appuie sur 6 « régions » où il réalise environ 30 % de son chiffre d'affaires :

- Le Nord, avec une représentation à Lille,
- L'Est, avec deux représentations à Nancy, Strasbourg
- L'Ouest, avec une représentation à Nantes
- Le Sud-Ouest, avec trois représentations à Toulouse, Bordeaux et Bidart
- Le Sud-Est, avec trois représentations à Lyon, Marseille et Montpellier
- La Suisse, avec une représentation à Genève, étant rappelé que la filiale Suisse est en cours de cession.

Pour l'exercice 2009-2010, le volume d'activité réalisé par OVERLAP GROUPE sur ses différents métiers peut se résumer ainsi :

(en millions d'euros)	avril 2009 à mars 2010	avril 2008 à mars 2009 *	Variation
Infrastructures	121,06	150,29	- 19%
Services	53,98	53,82	+ 0%
Financement	4,41	6,49	- 32%
	179,44	210,60	- 15%

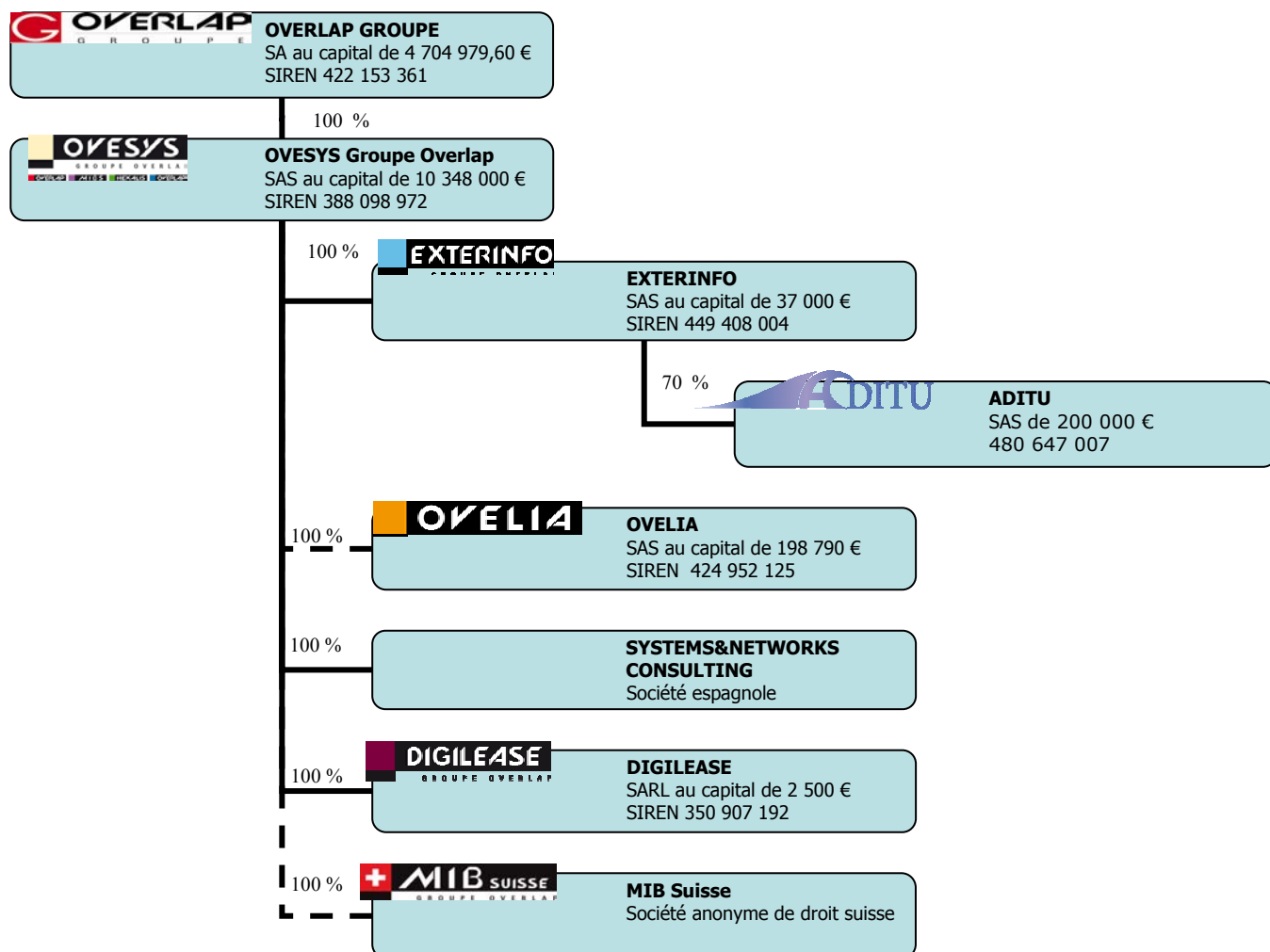
* conformément à la norme IFRS 5, OVELIA, dont la vente a été conclue le 18 juin 2010, et MIB Suisse, en cours de cession sont exclues du périmètre

L'effectif se répartit ainsi :

Sociétés	Effectif au 31 mars 2010		Effectif au 31 mars 2009	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Holding	30	23	32	20
Infrastructures	222	47	259	65
Services	117	27	137	27
Financement	1	0	1	0
Effectif Total	370	97	429	112

**2. EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE
AU COURS DE L'EXERCICE**

Au 31 mars 2010, date de clôture de l'exercice social, la structure juridique du groupe se présente comme suit :



Le 31 juillet 2009, le Groupe s'est porté acquéreur pour 332.000 euros des 49% de DIGILEASE S.A.R.L. encore détenus par son manager historique.

En date du 21 juillet 2009, OVERLAP Groupe en tant que représentante d'OVESYS, a confié en exclusivité à la société Natixis Pramex International, la mission de l'assister sur la cession de la société MIB Suisse. Des négociations avec d'éventuels repreneurs sont toujours en cours.

La société OVELIA Groupe OVERLAP, SSII du Groupe, a été cédée à la société Feel Europe Groupe le 18 juin 2010.

3. ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET SECTORIEL

Environnement macro-économique :

En 2009, le chiffre d'affaires total du secteur a chuté au niveau mondial de 18,3%, tandis que les ventes en volumes ont reculé de 16,6%, selon les estimations de Gartner. IDC évalue le déclin à 18,9% à 43,2 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2009, avec des ventes reculant de 18,6% à 6,6 millions d'unités.

Toujours selon IDC, cette décroissance aurait été encore plus forte en Europe où elle est estimée à 26,4% de perte de valeur en 2009, soit un marché de 12,9 milliards de dollars. Fin 2009 aurait ainsi représenté le sixième trimestre consécutif de baisse ; une baisse particulièrement forte sur les serveurs Mainframe et les serveurs Unix.

Néanmoins, ces mêmes cabinets d'analystes décrivent un quatrième trimestre 2009 en amélioration (baisse moins forte) qui augure pour l'IDC comme pour le Gartner d'une hausse prévisible sur 2010, même si celle-ci devrait rester modérée. « Le quatrième trimestre a marqué le début d'une inflexion du marché », a ainsi déclaré Matt Eastwood, vice-président chargé des serveurs chez IDC.

IBM est resté le numéro un mondial des vendeurs de serveurs en termes de chiffre d'affaires, bien qu'il ait perdu un point de part de marché, à 32,7%, selon Gartner. Il est talonné par Hewlett-Packard qui a gagné plus d'un point de pourcentage de parts de marché. HP est le leader mondial du marché en volume. En revanche, SUN, depuis son rachat par Oracle a perdu d'importantes parts de marché.

Ce marché se caractérise également par des consolidations et l'arrivée de nouveaux acteurs : Sun a été racheté par Oracle, qui du monde du logiciel, devient désormais un protagoniste du marché des serveurs.

Cisco, le leader du monde du réseau, devient également un acteur des Data Centers, tandis qu'inversement, HP, par le rachat de 3com, vient concurrencer son ancien partenaire (Cisco) sur le marché du réseau.

Par ailleurs, grâce à la maturité de certaines technologies (Réseaux et Virtualisation), on note l'émergence de nouvelles offres autour du « Cloud Computing » qui permet d'offrir des infrastructures mutualisées sous forme de service.

Ces nouveaux marchés, à l'avenir prometteur selon le Gartner et IDC, attirent de nouveaux acteurs comme Google ou les opérateurs Telecom.

Environnement sectoriel d'OVERLAP Groupe :

OVERLAP Groupe travaille principalement sur deux marchés très liés entre eux :

- Le marché de la vente d'infrastructures
- Le marché des services d'infrastructure

Le marché de la vente d'infrastructures regroupe les ventes de matériels et de logiciels d'infrastructures (Middleware).

Pour ce qui concerne les serveurs, qui sont au cœur des ventes d'infrastructures d'OVERLAP Groupe, voici ce que dit IDC.

« Après avoir enregistré un recul de 26,4% à 12,8 Md\$ en 2009, les ventes en valeur de serveurs devraient repartir à la hausse cette année. » Selon IDC, leur croissance se situera à +2,4% sur 12 mois. En Europe de l'Ouest, la hausse annuelle anticipée est de 2,1% en valeur et de 6,2% en volume. Pour établir ces prévisions, le cabinet d'études se base sur les résultats du quatrième 2009 durant lequel le marché a connu une baisse de « seulement » 10,5% en valeur. « Bien qu'il s'agisse du sixième trimestre consécutif de décroissance, le recul des ventes s'est atténué chaque trimestre, après un premier trimestre 2009 qui fut le plus mauvais jamais enregistré. Le dernier trimestre 2009 fut ainsi bien meilleur que le précédent où le recul des ventes avait atteint 25,7% ».

Le marché des services d'infrastructures regroupe l'ensemble des prestations de service informatiques liées aux infrastructures :

- sur l'ensemble des plates-formes technologiques, des grands systèmes (Mainframes ou grands servers Unix), aux postes de travail en passant par les servers de type Wintel;
- pour l'ensemble des prestations, du conseil, de l'intégration, de l'externalisation ou du maintien en conditions opérationnelles.

Les principales caractéristiques du marché des services d'infrastructures sont :

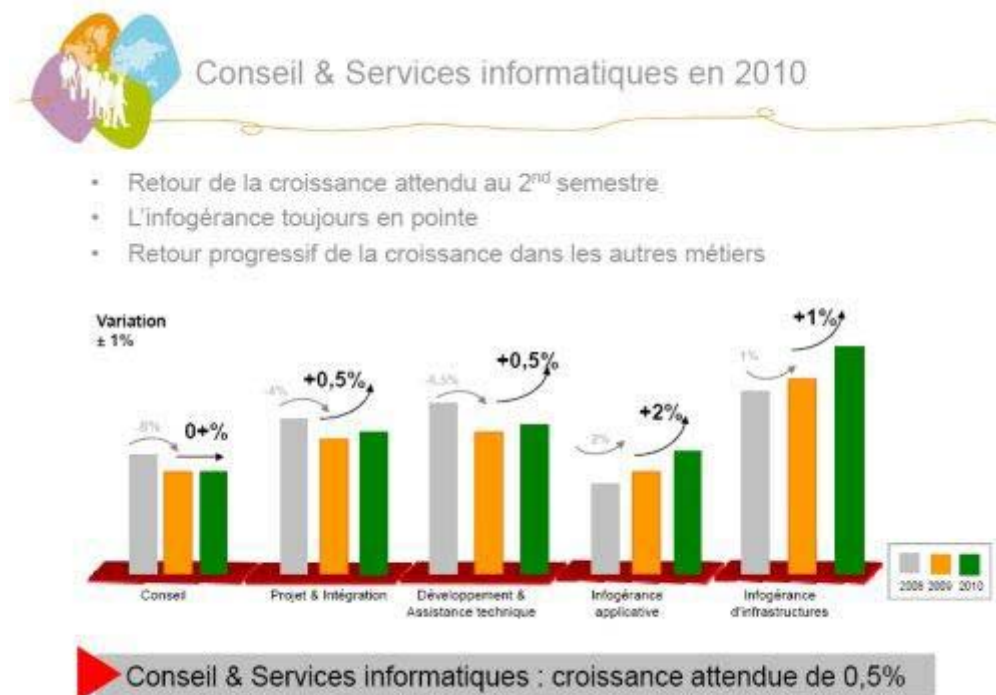
- une grande diversité de prestations et d'acteurs ;
- un marché à fort investissement humain pour les prestataires (certifications) ;
- un marché aux dynamiques contrastées ;
- un marché moins fragile aux à-coups économiques que la sous-traitance fonctionnelle.

La volonté des entreprises de réduire drastiquement les coûts informatiques les pousse à optimiser et à flexibiliser leurs infrastructures.

Cela passe par différents moyens : rationalisation de la sous-traitance, pression sur les prix, mais aussi optimisation des architectures, consolidation des serveurs, mise en œuvre de la virtualisation, nouvelles demandes de services ... qui peuvent générer des opportunités nouvelles pour OVERLAP Groupe, particulièrement bien positionné dans ces domaines. Par ailleurs, le marché conserve une bonne dynamique dans les domaines de la sécurité, du stockage, de la mobilité, de la continuité de service, de la maintenance préventive, des migrations, de l'homogénéisation de parcs, ...

Pour autant, dans sa globalité, le marché des services informatiques a été en crise en 2009.

Voici l'analyse 2009 qu'en fait le Syntec et les perspectives 2010 :



L'horizon 2010 devrait se traduire par un léger mieux, sans pour autant atteindre les niveaux de croissance de 2007 et 2008.

Aspects environnementaux :

OVERLAP Groupe met en œuvre une politique dite « RSE » (Responsabilité Sociale et Environnementale) qui intègre le Développement Durable, lequel concerne l'externe comme l'interne.

La politique externe s'applique dès la conception des projets réalisés par les services techniques : les éléments constitutifs des solutions proposées sont en accord avec les lois sur la sauvegarde de l'environnement (matériel ROHS). De plus, le Groupe met en œuvre prioritairement de nouvelles technologies à basse consommation électrique et faible dissipation calorifique pour permettre d'économiser les différentes énergies consommées par les solutions proposées. Enfin, nous conseillons nos clients pour la gestion optimisée de leurs Centres de Données (Data Centers), notamment en matière d'économie et de récupération d'énergie.

OVERLAP Groupe applique ainsi à son niveau le concept MTD (meilleure technologie disponible).

Par ailleurs, OVERLAP Groupe informe régulièrement ses clients sur les technologies innovantes en matière de protection de l'environnement. Ainsi, nous organisons des séminaires de sensibilisation sur les économies d'énergie en partenariat avec les constructeurs informatiques, ainsi que les industriels développant les technologies nécessaires à ces économies.

La politique interne porte sur l'ensemble des processus de production déployés par le groupe. OVERLAP Groupe a notamment mis en œuvre le tri sélectif dans le cadre du concept de recyclage et privilégie les déplacements à faible dégagement de CO2 ou ... l'absence de déplacement en utilisant les systèmes de télé-conférences et de Webinar. Son siège social dispose de fonctionnalités permettant d'économiser l'énergie. Par exemple, la gestion domotique du bâtiment permet d'effectuer des conditionnements par zone en fonction de l'occupation des locaux.

Plus généralement, un audit a été initialisé début 2010 au sein d'Overlap Groupe afin d'accélérer le déploiement de ces initiatives RSE

Responsabilité sociale :

La dimension humaine étant fondamentale dans une société de services, la responsabilité sociale est un élément essentiel de la politique RSE du groupe,

Le dialogue social est permanent et la Direction Générale y attache la plus haute importance.

OVERLAP Groupe investit aussi beaucoup dans la formation.

En interne, ce sont tous les managers qui ont ainsi été formés au cours de ces 18 derniers mois afin d'être sensibilisés aux enjeux du management moderne et aux valeurs du Groupe.

Toute la population commerciale a également été formée sur plusieurs jours au premier semestre 2010, par ateliers et pour se doter des outils indispensables à la gestion du changement et accompagner l'entreprise vers ses enjeux dans les services.

Plus globalement, une cellule Formation a été mise en place au sein de la DRH pour centraliser les besoins DIF ou toutes les formations apparues nécessaires lors des entretiens annuels et construire les programmes appropriés.

Ainsi, des cycles de formation sont proposés tout au long de l'année à l'ensemble des collaborateurs du groupe, notamment dans les domaines techniques. L'innovation technologique permanente nécessite, en effet, une mise à niveau permanente des connaissances des collaborateurs pour répondre au haut degré de certifications techniques demandé par les constructeurs et les clients.

OVERLAP Groupe accompagne enfin les nouveaux arrivants par des séminaires d'intégration.

Vis-à-vis de l'extérieur, OVERLAP Groupe organise notamment des séminaires de sensibilisation sur les économies d'énergie en partenariat avec les constructeurs informatiques ainsi que les industriels développant les technologies nécessaires à ces économies.

4. EVOLUTION DES ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Activités du groupe :

OVERLAP Groupe enregistre à la clôture de l'exercice 2009/2010 un chiffre d'affaires consolidé de 179,4 millions d'euros, hors MIB suisse et Ovelia. Ce chiffre est à comparer à 210,6 millions d'euros lesquels correspondent aux 233,1 millions d'euros retraités du chiffre d'affaires d'Ovelia (cédée le 18 juin 2010) et de MIB Suisse (en cours de cession) de l'exercice précédent, soit une baisse de 14,7% à périmètre comparable.

Les analystes spécialisés dans les Infrastructures (IDC, Gartner Group, PAC) communiquent sur une baisse de plus de 25% du marché européen en 2009 (voir plus haut). La baisse de chiffre d'affaires d'OVERLAP Groupe est de 19% sur les ventes d'infrastructures, alors même que la majeure partie de cette baisse est imputable à un effet de base défavorable lié à une facturation exceptionnelle de 25 M€ en 2008/2009 d'un Marché Public.

OVERLAP Groupe a donc gagné des parts de marché.

En revanche, sur l'exercice dans son ensemble, et conformément à la stratégie annoncée, la progression de la part Services est significative en pourcentage.

Elle passe en effet de 26% à 30% du chiffre d'affaires consolidé d'une année à l'autre. Sur un marché en baisse de 5 à 10% (selon les mêmes analystes), le chiffre d'affaires Services progresse en valeur absolue, et passe même de 10,5 M€ au premier trimestre à 18,2 M€ au quatrième, tout cela, bien entendu, hors le chiffre de la SSII OVELIA cédée.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

(en M€)	Infrastructures	Services non liés	Financement	Consolidé
Ventes d'infrastructures	121,1		4,4	125,5
Prestations de services	50,6	3,3		53,9
Chiffre d'Affaires	171,7	3,3	4,4	179,4

Résultat des filiales

Les résultats de chacune des filiales ou sous-filiales de la société OVERLAP Groupe sont résumés dans le tableau ci-après (en K€).

Société (en milliers d'Euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES HT			RESULTAT D'EXPLOITATION			RESULTAT NET		
	01/04/09 31/03/10 (12 mois)	01/04/08 31/03/09 (12 mois)	01/05/07 31/03/08 (11 mois)	01/04/09 31/03/10 (12 mois)	01/04/08 31/03/09 (12 mois)	01/05/07 31/03/08 (11 mois)	01/04/09 31/03/10 (12 mois)	01/04/08 31/03/09 (12 mois)	01/05/07 31/03/08 (11 mois)
Oveysys (ex Overlap)	177 019	204 481	79 572	(1 449)	1 430	6 199	(2 502)	(938)	2 167
Exterinfo	9 413	2 777	1 031	(849)	122	80	(847)	65	54
Digilease	4 406	6 490	3 019	7	58	55	48	68	108
ADITU	881	729	566	(58)	(326)	(367)	1	(191)	(246)
SNC	-	-	28	(2)	(25)	(22)	(2)	(28)	(22)
MIBS *	n.a.	n.a.	75 131	n.a.	n.a.	(1 433)	n.a.	n.a.	(2 454)
Hexalis Groupe OVERLAP *	n.a.	n.a.	25 070	n.a.	n.a.	(461)	n.a.	n.a.	(609)
Overlap Réseaux *	n.a.	n.a.	5 909	n.a.	n.a.	(708)	n.a.	n.a.	(803)

* Ces sociétés ont fusionnées pour constituer la société OVEYSYS depuis le 1^{er} avril 2008.

Les résultats de chacune des filiales vendues ou disponibles à la vente sont résumés dans le tableau ci-après (en K€).

Société (en milliers d'Euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES HT			RESULTAT D'EXPLOITATION			RESULTAT NET		
	01/04/09 31/03/10 (12 mois)	01/04/08 31/03/09 (12 mois)	01/05/07 31/03/08 (11 mois)	01/04/09 31/03/10 (12 mois)	01/04/08 31/03/09 (12 mois)	01/05/07 31/03/08 (11 mois)	01/04/09 31/03/10 (12 mois)	01/04/08 31/03/09 (12 mois)	01/05/07 31/03/08 (11 mois)
Ovelia	14 989	14 825	13 809	(415)	198	701	(455)	(542)	411
MIB Suisse *	5 652	6 757	4 875	158	346	159	130	348	158

Le 18 juin 2010, Oveysys a cédé la société OVELIA Groupe Overlap à la société Feel Europe Groupe.

Par ailleurs, afin d'accompagner les initiatives volontaristes de Cisco, le groupe a décidé de renforcer son partenariat avec le constructeur américain en s'appuyant sur ce dernier pour développer l'épine dorsale de la BU Overlap Réseaux, renommée à cette occasion OVENCE.

Flux de trésorerie:

La trésorerie nette du groupe s'élève à - 3,8 millions d'euros pour l'exercice 2009-2010.

La variation de la trésorerie de -2,3 M€ constatée par rapport à l'exercice précédent résulte de plusieurs facteurs :

- d'une insuffisance d'autofinancement de 1,7 M€ en baisse de 3,0 M€ en l'absence de résultat bénéficiaire pour cet exercice ;
- d'une variation de 7,3 M€ du besoin en fonds de roulement, obtenue notamment par un effort accru en matière de recouvrement des créances clients, dont le délai moyen de paiement passe de 84 à 61 jours ;
- d'un flux d'investissement de 0,4 M€ en diminution de 3,2 M€ par rapport à 2008-2009. Cet exercice a notamment bénéficié de l'encaissement du crédit vendeur de 1,5 M€. Mais aussi pour des raisons de comparabilité, la trésorerie nette des activités destinées à être cédées ont été reclassées au niveau du flux d'investissement de l'exercice précédent nécessite d'être reclassé

L'endettement brut et l'endettement net ressortent respectivement à 12,9 M€ et 16,7 M€ à la clôture de l'exercice.

5. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE CONSOLIDE

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 de la Société sont publiés selon les normes IAS – IFRS avec en comparatif les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2009, ces deux exercices couvrant chacun une période de 12 mois.

RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE CONSOLIDE

Le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

(En milliers d'Euros)	Note	31 mars 2010	Exercice clos le		31 mars 2009	
			31 mars 2009	(Retraité) (*)	(Publié)	
Chiffre d'affaires	8.1	179 444		210 597	233 095	
Achats consommés		(138 108)		(164 408)	(172 611)	
Marge brute		41 336	23%	46 189	22%	60 484
Charges externes		(9 796)		(10 623)	(11 929)	
Personnel	8.3	(30 478)		(32 409)	(43 713)	
Taxes		(1 908)		(2 188)	(2 748)	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8.4	(2 038)		(1 921)	(1 852)	
Autres produits et charges d'exploitation	8.2	98		587	159	
Résultat opérationnel courant		(2 786)		(364)	402	
Autres produits opérationnels					0	
Autres charges opérationnelles	8.5	(1 264)		(1)	(1)	
Résultat opérationnel		(4 050)		(365)	401	
Coût de l'endettement financier net	8.6	(1 305)		(2 167)	(2 197)	
Autres produits et charges financières		112		113	128	
Résultat net avant impôts		(5 243)		(2 420)	(1 668)	
Charge d'impôt	8.7	28		457	390	
Résultat net des activités poursuivies		(5 215)		(1 963)	(1 278)	
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession		(321)		685		
Résultat de l'exercice		(5 536)		(1 278)	(1 278)	

(*) Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2009 a été retraité des activités en cours de cession au 31 mars 2010.

Le résultat opérationnel s'élève à (2.786) K€ contre (364) K€ sur l'exercice précédent retraité.

Il représente -1,6% du chiffre d'affaires contre -0,17% sur l'exercice précédent retraité.

OVERLAP Groupe enregistre une perte pour les activités poursuivies de (5.215) K€ au 31 mars 2010 et après prise en compte du résultat des filiales en cours de cession, cette perte s'élève à (5.536) K€.

A périmètre comparable, le résultat retraité pour l'exercice 2008-2009 présente une perte de (1.963) K€ pour les activités poursuivies et une perte nette de (1.278) K€.

Le bilan consolidé se présente comme suit :

(En milliers d'Euros)		Exercice clos le	
		31/03/2010	31/03/2009
Actif	Ecart d'acquisition - net	10 282	13 080
	Immobilisations incorporelles - net	884	1 389
	Immobilisations corporelles - net	5 681	4 508
	Autres actifs financiers non courants	614	649
	Actifs d'impôts différés	7 705	7 635
	Actifs non courants	25 166	27 261
	<i>Actif courant</i>		
	Stocks - net	2 609	2 983
	Clients - net de provision pour dépréciation	47 844	64 156
	Impôts courants	2 756	2 379
	Autres actifs courants	7 439	10 623
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 964	8 281
	Actifs courants	62 613	88 421
	Actifs destinés à être cédés ou échangés	8 314	
	Total général Actif	96 093	115 682
		31/03/2010	31/03/2009
Passif	Capital social	4 508	4 705
	Réserves et bénéfices non distribués	24 271	26 545
	Actions propres détenues	(1 039)	(2 624)
	Ecart de conversion	(3)	12
	Rémunération différée sur options		203
	Résultat de l'exercice	(5 536)	(1 278)
	Capitaux Propres part du groupe	22 200	27 562
	Intérêts minoritaires		
	Capitaux Propres	22 200	27 562
	Passifs financiers non-courant	1 460	2 051
	Indemnité de départ à la retraite	814	966
	Passifs d'impôts différés		
	Passifs non courants	2 274	3 017
	Passifs financiers courant	17 222	24 541
	Fournisseurs d'exploitation	37 174	41 441
	Fournisseurs d'immobilisations	52	191
	Impôts courants	3 392	3 720
	Personnel et organismes sociaux	5 627	7 991
	Produits constatés d'avance	1 763	4 200
Provisions courantes	330	464	
Autres dettes courantes	2 090	2 555	
passifs courants	67 649	85 103	
Passifs destinés à être cédés ou échangés	3 970		
Total général Passif	96 093	115 682	

Nous avons été confrontés en 2009-2010 à une baisse brutale du marché des infrastructures informatiques et à un ralentissement du marché des services informatiques liés à ces infrastructures.

Seuls les projets dont le retour sur investissement pouvait être démontré ont été lancés par les entreprises.

Ce fut notamment le cas pour les projets de rationalisation, consolidation ou virtualisation des infrastructures, qui sont le cœur du métier du groupe.

Nos chiffres confirment que la crise ne nous a pas épargné, même si notre décroissance reste inférieure à celle du marché et démontre ainsi des prises de part de marché.

6. ACTIVITE ET RESULTAT DE LA SOCIETE OVERLAP GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous rappelons que notre société holding a pour vocation de rassembler les services comptables, juridiques, marketing, achats et informatiques du groupe Overlap.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2010 d'un montant de 4 741 K€ est composé de l'ensemble des refacturations aux différentes sociétés du groupe portant sur l'assistance administrative, informatique, comptable et commerciale fournie à ces dernières par OVERLAP Groupe S.A.

Le chiffre d'affaires de cet exercice est sensiblement identique à celui du précédent exercice (4.736 K€ au 31 mars 2009).

Le résultat financier de l'exercice est de 1.811 K€ contre 398 K€ pour l'exercice précédent.

Notre société a perçu des produits financiers d'un montant de 1.264 K€ dont 800 K€ sous forme de dividendes versés par la société Ovesys Groupe Overlap SAS.

Ce résultat financier prend aussi en compte une reprise nette de 603 K€ suite à la destruction de 239.416 actions détenues en auto-contrôle.

Le résultat exceptionnel présente une perte de 642 K€ contre un résultat exceptionnel positif de 71 K€ pour l'exercice de référence ; cette perte traduit notamment la destruction des actions en auto-contrôle.

Après prise en compte principalement des diverses réintégrations et des déductions (dont notamment celles concernant les dividendes reçus des filiales), le résultat fiscal s'établit à (1.252) K€uros.

L'ensemble des sociétés intégrées dans le groupe étant déficitaires, il n'existe aucun produit d'impôt à comptabiliser au 31 mars 2010.

Au 31 mars 2009, le gain d'intégration fiscale s'élevait à 574 K€.

Cet exercice se clôture sur une perte nette de (555) K€ et nous rappelons que l'exercice précédent affichait une perte de (417) K€.

RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE OVERLAP GROUPE (COMPTES SOCIAUX)

COMPTE DE RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	31 mars 2010	31 mars 2009
Chiffre d'affaires	4 741	4 736
Résultat d'exploitation	(1.724)	(1 460)
Résultat financier	1.811	398
Résultat exceptionnel	(642)	71
Impôt sur les sociétés (produit d'impôt)	0	574
Résultat net	(555)	(417)

BILAN <i>En milliers d'euros</i>	31 mars 2010	31 mars 2009
Actif immobilisé	13 768	14 437
Stocks	0	0
Créances	30 275	34 566
Disponibilités et VMP	143	366
Charges constatées d'avance	144	63
Comptes de régularisation	379	480
Total Actif	44 710	49 912
Capitaux propres	31 992	33 404
Provision pour risques et charges	50	0
Dettes financières	11 196	15 215
Dettes d'exploitation	602	533
Dettes fiscales et sociales	852	743
Autres dettes	17	17
Total Passif	44 710	49 912

La valeur brute des titres auto-détenus au 31 mars 2010 est de 1.039 K€. Après la destruction d'actions détenues en auto-contrôle, ce poste contribue à la diminution de l'actif immobilisé de 627 K€.

La variation des créances est due principalement au niveau des comptes courants des filiales.

Une première échéance de la dette O.B.S.A.A.R. a fait l'objet d'un remboursement en décembre 2009 pour un montant de 2.400 K€. Les dettes vis-à-vis des filiales ont aussi fait l'objet de remboursements, ce qui concourt à diminuer le niveau d'endettement de la Société.

La variation des capitaux propres provient de la réduction de capital consécutive à la destruction d'actions détenues en auto-contrôle (1.086 K€) et de la perte de la période (555 K€).

En application des dispositions de l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les éléments suivants relatifs à la situation financière de la Société :

En milliers d'Euros	31/03/2010	31/03/2009
Disponibilités	143	366
Total dettes dont :	12 669	16 508
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 026	13 112
*Emprunts et dettes financières portant intérêt	1 170	2 104
Ratio endettement / capitaux propres	34,99%	45,55%
Ratio endettement / chiffre d'affaires	236,15%	321,28%

AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons d'affecter la perte de la période au débit du compte de report à nouveau.

Nous rappelons que les actionnaires de la société OVERLAP Groupe ont bénéficié de la distribution des dividendes suivants :

- exercice clos le 31 mars 2009 : aucun
- exercice clos le 31 mars 2008 : 644 379 euros

Nous rappelons que les actionnaires de la société OVERLAP Groupe SA - avant fusion avec IB Group – ont bénéficié de la distribution des dividendes suivants :

- exercice clos le 30 avril 2007 : 353 740 euros
- exercice clos le 30 avril 2006 : 92 132 euros

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cession d'Ovelia

La Direction Générale d'OVERLAP Groupe annonçait le 17 mai 2010, la cession de sa filiale OVELIA Groupe Overlap à la société FEEL EUROPE Group.

La vente a été conclue vendredi 18 juin 2010, pour une valeur d'entreprise de 5,8 M€.

8. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les incertitudes liées à l'évolution des conditions économiques du marché, sont toujours importantes.

Le groupe compte ainsi sur ses fondamentaux et sur la qualité de ses ressources humaines pour surmonter ce défi et tirer parti de la rationalisation du marché qui découlera de cette crise économique.

La tendance des constructeurs et éditeurs à s'appuyer de plus en plus sur ses partenaires se confirme d'années en années et représente pour Overlap Groupe une opportunité de croissance. Celle-ci est d'autant plus forte que ces constructeurs privilégient désormais davantage les partenaires importants au détriment des petites structures trop fragiles et incapables d'obtenir les certifications requises.

Rappelons par ailleurs qu'une étude du Gartner Group, publiée le 15 juin 2009, avait listé les 7 voies pour réduire les coûts des directions informatiques. Cette étude reste d'actualité.

Parmi ces voies, 5 font partie du cœur de métier d'OVERLAP Groupe:

- rationaliser le parc de matériel
- consolider les Datacenters
- gérer la facture d'énergie
- optimiser les coûts en personnel
- déployer la virtualisation

Malgré ce contexte d'incertitude, les cabinets d'analyse sont redevenus positifs pour 2010 et anticipent une reprise d'activité en France, aussi bien pour les ventes d'infrastructures que pour les services qui y sont liés.

Le niveau d'activité d'OVERLAP Groupe reste d'ailleurs soutenu ; la qualité, notamment des compétences techniques du groupe, est un atout très important, car les demandes de nos clients requièrent une très grande ingénierie pour pouvoir leur démontrer les économies qu'ils peuvent réaliser.

Nous avons d'ailleurs accru la formation de nos commerciaux pour leur donner des « outils » pour démontrer les retours sur investissements, dans le cadre de tels projets.

Plus globalement, le groupe se met en ordre de marche pour améliorer son niveau de rentabilité, notamment en développant davantage de services autour des infrastructures et systématisant l'approche solution.

Le groupe s'est ainsi organisé fin 2009 pour faire face à ces nouveaux enjeux.

9. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

Le groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

(Article L.225-100 al.4 du C.Com)

Le présent paragraphe a pour objet de décrire les risques liés à l'activité des sociétés du groupe ou encourus par elle à ce jour, dans le cadre de procédures dans lesquelles elles sont atraites.

Le groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les procédures d'identification et de contrôle des risques, sont déterminées par le Comité Exécutif, compte tenu de l'organisation centralisée d'OVERLAP GROUPE.

Risques liés à l'activité

1) Le premier risque est de type conjoncturel, puisque l'activité du groupe est liée au niveau d'investissement des entreprises et des administrations. Il peut provoquer des variations du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre. Le groupe est en effet très présent dans les grands comptes, auprès des services publics et répond notamment à d'importants Appels d'Offres.

Le groupe réduit son exposition à ces risques en développant sa présence auprès des P.M.E., dont les cycles d'investissement, à la différence de ce qui se pratique dans les grandes entreprises et les services publics, sont décalés dans le temps.

2) En ce qui concerne les activités de services, il existe un risque pour les projets au forfait. Ces projets nécessitent de prendre le risque d'un engagement de résultat, qui, en cas de « problème » dans la réalisation du projet, peut entraîner des conséquences dont la principale est la dégradation de la marge liée au projet, pouvant même conduire à une perte opérationnelle sur ce projet.

La part du chiffre d'affaire facturé sur des prestations réalisées au forfait n'est pas jugée significative (1,8% du chiffre d'affaires au 31 mars 2010).

Dans la pratique, grâce à une bonne analyse des risques liés aux projets étudiés, c'est sur les projets réalisés au forfait que les entités d'OVERLAP GROUPE concernées réalisent les marges les plus importantes.

Chaque projet fait l'objet d'une qualification attentive et l'expérience du groupe de ce type de contrat le conduit très rarement à dépasser le forfait prévu initialement.

3) Risque lié au poids de certains clients

Les clients d'OVERLAP GROUPE sont pour la plupart des grands comptes dont la solvabilité est excellente. La dépendance du groupe vis-à-vis des 20 premiers clients continue à se réduire. Cette tendance contribue à diminuer ce risque.

	2009-2010 (12 mois)	2008-2009 (12 mois)	2007-2008 (11 mois)
1 ^{er} client	4,98%	7,73%	17,45%
5 premiers clients	17,04%	20,79%	34,68%
10 premiers clients	25,36%	28,14%	43,52%
20 premiers clients	36,49%	37,77%	54,11%

4) Comme toute société de services, OVERLAP GROUPE est soumis aux risques d'inter-contrats des consultants qui réalisent des prestations en clientèle (nombre de jours disponibles pour les collaborateurs entre deux missions).

C'est un indicateur qui a été suivi de manière très attentive par le Comité Exécutif, en particulier pour Ovelia qui a été cédée le 18 juin 2010. De plus, le groupe a recours à des « consultants indépendants » en sous-traitance qui peuvent être considérés comme des « variables d'ajustements ». Ovelia étant une SSII, c'est elle qui portait le plus ce risque et sa cession réduit sensiblement cette exposition, même si au sein du Groupe Overlap, dans son nouveau périmètre, 20% de l'effectif intervient sur la réalisation de projets et la délivrance de Services.

5) Risque lié au départ des collaborateurs

Afin de suivre l'évolution des effectifs dans le groupe, la Direction Générale du groupe retient que la rotation de l'emploi est égale à la moyenne du nombre de salariés partis et arrivés au cours d'une période donnée, divisée par le nombre initial des salariés en début de période.

Au 31 mars 2010, comme à la clôture de l'exercice précédent, le taux de rotation de l'effectif était de l'ordre de 15 %.

6) Les risques liés à l'installation, qui sont, dans certains contrats ou marchés, sanctionnés par des pénalités :

i) Délais de livraison : ce risque existe car les grands marchés (surtout publics) le prévoient. Toutefois, le groupe applique des procédures rigoureuses qui interdisent aux ingénieurs commerciaux de prendre le moindre risque dans ce domaine. Nous n'enregistrons une commande qu'après avoir vérifié auprès de nos fournisseurs les délais de livraison des matériels. De plus, les fournisseurs sont aujourd'hui très bien organisés pour répondre à cette problématique (enregistrement des commandes prévisionnelles, visibilité des délais accessibles aux partenaires via leur site web, ...). Dans la pratique, nous n'avons jamais eu à subir de problème dans ce domaine.

ii) Délais de mise en œuvre : si ce risque est contractuellement assumé par le groupe, dans de nombreux cas ; il repose le plus souvent sur le fournisseur qui assure l'installation ou parfois sur le Groupe au niveau des prestations de déploiement. Dans les faits, ce risque ne s'est jamais produit même si certains retards de mise en œuvre de solution ont pu entraîner des délais supplémentaires dans la facturation ou le recouvrement des factures; compte tenu des procédures mises en œuvre dans les entités du groupe, la survenance d'un tel risque n'aurait, en général, comme conséquence qu'une faible diminution de la marge de l'opération concernée, sans la mettre en péril.

iii) Défaillance des matériels et logiciels : elle peut être sanctionnée par des pénalités. Ce risque, même s'il est prévu parfois dans nos contrats/marchés, est toujours couvert par une garantie de 1 à 3 ans du «fabricant », et, dans la très grande majorité des cas, les défaillances sont supportées par le fabricant, quelle que soit la forme contractuelle, car c'est lui qui assure la maintenance du matériel ou du logiciel.

7) Le risque d'erreur de dimensionnement des matériels :

Dans le cadre de son activité de vente de matériels, OVERLAP GROUPE a un rôle de conseil et peut être amené à s'engager sur des performances, des capacités ou des fonctionnalités. En cas de mauvaise évaluation ou de problèmes rencontrés lors de l'installation, il peut arriver que les clients exigent la mise en œuvre de moyens complémentaires. Ce risque, qui ne s'est produit que très rarement, est par ailleurs limité par deux approches :

i) Tout d'abord lorsqu'OVERLAP GROUPE (ou l'une de ses filiales) et/ou les constructeurs (IBM, HP, CISCO, SUN/Oracle, etc.) identifient une incertitude quant aux besoins de leurs clients, le ou les matériels livrés sont souvent surdimensionnés afin de permettre, le cas échéant, de débloquer des extensions de capacité complémentaires. Une anticipation du surcoût est alors déjà intégrée dans le prix.

ii) Ensuite, dans la majeure partie des cas, OVERLAP GROUPE minimise ces risques par la prise d'engagements miroirs avec le constructeur, qui assume donc l'impact des coûts éventuels liés à une insuffisance des configurations.

Risques liés à l'infogérance

EXTERINFO, filiale du groupe Overlap est une société spécialisée dans l'infogérance. L'infogérance se définit comme la gestion par un tiers, l'infogérant, de tout ou partie de l'informatique d'une entreprise ou de ses processus.

Le risque de rupture des contrats par les clients, en cas d'interruption de services, est réel. Ce risque est limité néanmoins du fait de l'architecture des systèmes et DataCenters mise en place (climatisation et alimentation électrique secourues par des groupes électrogènes, plan de reprise d'activité, plan de secours, basculement sur un autre site...). Ces dispositifs de sécurité font l'objet de tests réguliers pour maintenir dans la durée un haut niveau de disponibilité des équipements.

 Risques liés aux évolutions technologiques

Les marchés sur lesquels le groupe exerce son activité se caractérisent par des évolutions technologiques très rapides, une évolution des standards industriels, l'arrivée de nouveaux concurrents et une apparition fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits.

Pour ce qui concerne les offres de Serveurs, Stockage et Middleware, OVERLAP GROUPE a fait le choix des technologies de ses partenaires, notamment celles d'IBM, et d'HP, les leaders mondiaux des infrastructures informatiques.

Pour ce qui concerne les mainframes, IBM n'a plus de concurrence, après la disparition des « compatibles », la quasi-inexistence d'une offre « de seconde main » et la quasi-disparition des mainframes des autres constructeurs.

Les offres Unix de nos partenaires sont actuellement les meilleures du marché.

Quant aux solutions de stockage, IBM, HP, NetApp, Symantec sont des acteurs dominants.

Les solutions de logiciel d'infrastructures d'IBM et d'HP sont très complètes et ces deux fournisseurs l'élargissent constamment en achetant des éditeurs concurrents.

Enfin, pour les choix technologiques réseaux, les partenariats d'OVERLAP GROUPE étant multiples, le risque s'en trouve limité.

Le succès du groupe dépend en grande partie des offres des fabricants. La capacité du groupe à détecter les ruptures technologiques et adapter ses offres pour répondre aux besoins évolutifs de ses clients sans délai et au meilleur prix est donc essentielle. En ce sens, les évolutions technologiques sont perçues comme des opportunités. Le groupe maintient une veille technologique constante et attentive, afin de limiter ce risque, notamment avec la tenue de Comité de Doctrine Technologique qui assure cette veille.

La proximité de nos consultants avec nos clients permet également d'identifier les innovations ou les ruptures technologiques significatives. A partir de ces informations, le management est à même de prendre les décisions nécessaires pour conserver son leadership.


 Risque lié à la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

A l'origine, OVERLAP GROUPE avait fait le choix d'un partenariat quasi exclusif avec IBM pour l'ensemble des technologies Serveurs, Stockage et logiciels d'infrastructures. Depuis l'acquisition d'Hexalis, puis le rapprochement avec IB GROUP, la majorité des achats s'est répartie entre les deux principaux fabricants mondiaux : IBM et HP, ce qui a réduit ce facteur de dépendance.

Par ailleurs, OVERLAP GROUPE propose des solutions globales qui s'appuient sur plusieurs technologies. Les fabricants des composantes technologiques disposent d'un réseau de grossistes permettant de répondre à la demande des clients d'OVERLAP Groupe.

OVERLAP Groupe sélectionne ses grossistes en fonction des meilleures opportunités d'achat. Grâce à cette organisation, OVERLAP Groupe a toujours pu satisfaire les demandes de ses clients.


La politique d'IBM, comme celle d'HP, dans ce domaine est inscrite dans la durée, et les ventes indirectes réalisées par le canal des partenaires commerciaux représentent, depuis de très longues années plus de 50% en moyenne des ventes au niveau mondial. Un pourcentage en constante progression.

 Risque lié aux pays

Le groupe a limité les risques dans les pays où il est implanté en dehors de la France : la Suisse et l'Espagne. La petite taille de ces filiales et le niveau de délégation concédée aux managers locaux sécurisent les risques éventuels.

 Risque lié à la saisonnalité

Le groupe enregistre une activité généralement inférieure au cours du premier semestre (avril à septembre) par rapport au second semestre. Environ 45% du chiffre d'affaires annuel au premier semestre et 55% au cours du second. Certaines années, le deuxième semestre peut peser jusqu'à 60% du CA annuel.

 Risque lié à l'environnement

Le groupe a engagé une politique RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) afin d'identifier et mesurer les éventuels risques environnementaux et sociaux liés à son activité ainsi qu'à celle de son éco-système. Pour autant, le groupe étant dans le domaine du service aux entreprises, il ne réalise pas d'opérations à risques environnementaux directs (fabrication, récupération, etc.).

 Risque lié à la politique de croissance externe

Tout en restant à l'écoute d'opportunités de nouveaux projets industriels, la priorité a été mise sur la rationalisation interne, et Overlap Groupe a provisoirement ralenti sa stratégie de croissance par acquisition de sociétés de services informatiques. Ainsi, les risques liés à l'évaluation erronée du potentiel des cibles ou à l'intégration d'une nouvelle société qui ne produiraient pas la totalité des synergies attendues sont désormais limités.

Toutefois, OVERLAP GROUPE a montré dans le passé qu'il savait maîtriser ces deux risques et a réussi ses principales opérations de croissances externes (Advantel, Ordalys, Jeeves France, E-Technologie, Virtual Computer, Hexalis, Syslab, Exterinfo, Digilease, Trees Réseaux).

Cette maîtrise s'en est trouvée confortée par la fusion réussie d'OVERLAP GROUPE et d'IB Group.

 Risques liés aux brevets, marques et licences

Le groupe n'est titulaire d'aucun brevet et ne commercialise pas ses produits sous licence. En revanche, la dénomination sociale de chaque société du groupe a fait l'objet d'un dépôt de marque. Par ailleurs, aucune procédure d'opposition, de contrefaçon et/ou de nullité n'est engagée par un tiers à l'encontre du groupe ou de ses filiales.

Risques liés à l'égard du personnel et au départ de personnes clés

Les sociétés du groupe estiment ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis du personnel, tant technique que commercial.

La centralisation décisionnelle n'entraîne pas une dépendance des sociétés du groupe à l'égard de ses « hommes clés », de telle sorte que l'indisponibilité ou le départ de l'un d'eux ne pourrait affecter les résultats. En outre, du fait de l'organisation retenue, chaque client dispose de façon systématique de plusieurs interlocuteurs au sein du groupe.

Georges HOROKS, actuel Président Directeur Général d'OVERLAP GROUPE, a donné à l'entreprise l'impulsion déterminante en la rachetant en 1999, et reste un homme clé pour le développement du groupe.

Toutefois, plus l'entreprise grandit, et surtout plus elle enrichit sa structure de management, moins elle est dépendante de son PDG, d'autant plus que la direction opérationnelle au quotidien est assurée par le Directeur Général Délégué, Stéphane DELIRY, qui s'appuie sur une équipe de 42 managers.

Chaque entité opérationnelle est dirigée par un expert dans son domaine. Ces dirigeants d'entités bénéficient du support de structures fonctionnelles communes.

L'ensemble de ces managers, à leur tour, deviennent clés pour l'entreprise, mais celle-ci saurait faire face à leur départ, comme toute entreprise de la taille d'OVERLAP GROUPE.

Politique d'assurances

Nous avons souscrit des polices d'assurance pour nous couvrir contre un grand nombre de risques. Ces assurances concernent la responsabilité civile, les dommages matériels, le transport de marchandises, etc. La nature et l'étendue de notre couverture sont contrôlées chaque année.

Les sociétés du groupe ont souscrit des polices d'assurances en vue de couvrir les risques suivants :

- Risques liés aux sinistres dommages : mobilier, parc informatique, stockage, sites;
- Risques liés au transport de matériels;
- Responsabilité civile professionnelle;
- Responsabilité civile exploitation et responsabilité civile employeur.

Couverture de la responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle :

Le groupe bénéficie d'une garantie à hauteur de 7 500 000 € par sinistre et par année d'assurance pour les dommages causés en clientèle par ses salariés à toute personne physique ou morale, et d'une garantie à hauteur de 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance pour les dommages résultant du défaut de performance ou de fonctionnement des produits ou services fournis, ou des fautes professionnelles, erreurs, ou négligences commises dans le cadre de l'exécution d'un contrat.

Le groupe est ainsi garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non.

Couverture de la responsabilité des mandataires sociaux :

Les mandataires sociaux sont couverts par une police de responsabilité civile.

Autres polices d'assurances :

Une police d'assurances multirisques « locaux » garantit les biens immobiliers incluant également les vols de biens personnels et le recours des voisins et des tiers. Cette garantie couvre l'ensemble des implantations géographiques du groupe en France.

En outre, le groupe a souscrit les polices concernant la responsabilité civile propre à l'activité d'hébergement, les risques liés aux dommages aux véhicules et aux matériels informatiques, et les risques liés au transport de marchandises

 Risque de taux d'intérêt

En date du 29 décembre 2008, OVERLAP Groupe a émis un emprunt obligataire à bons de souscription en actions ou en actions remboursables pour un montant de 12 M€. La composante dette de cet emprunt fait l'objet d'une rémunération au taux Euribor 3 mois minoré de 1,51 point.

Cet emprunt est soumis à une contrainte de covenants. Au 31 mars 2009, les ratios n'ayant pas été respectés, la société et ses partenaires bancaires sont convenus d'un accord, le 22 décembre 2009, révisant à la baisse deux des ratios en échange d'une augmentation du taux d'intérêt qui passe alors d'Euribor – 1,51 point à Euribor – 0,8 point.

L'assemblée générale des titulaires d'obligations qui s'est tenue le 12 mars 2010 a adopté à l'unanimité cette clause du « term sheet ».

L'évolution des taux monétaires bénéficie au groupe, la charge d'intérêt décaissée étant nulle sur l'exercice 2009-2010.

Le groupe étudie la faisabilité d'une couverture de taux afin de garantir un taux très bas jusqu'à remboursement total de l'emprunt.

La plupart des contrats souscrits jusqu'alors étaient conclus à taux fixe ce qui éliminait le risque de variation.

Concernant les emprunts contractés par OVERLAP GROUPE, à taux variable, l'impact d'une variation de 1% des taux d'emprunt sur un an entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010 aurait eu une incidence de 136 K€ (dont 129 K€ liés à la dette O.B.S.A.A.R.).

 Risques de change

En France, le groupe facture ses prestations en euros, par conséquent son risque de change est nul.

Le groupe procède à ses achats de marchandises en France, à l'exception de quelques rares fournisseurs aux Etats-Unis. La quasi-intégralité de ses achats est donc facturée en euros.

Risque sur actions

En cours d'exercice, OVERLAP GROUPE place sa trésorerie à court terme par le biais de SICAV et certificats de dépôts. Au 31 mars 2010, OVERLAP Groupe ne détient plus ce type de valeurs.

A la clôture de l'exercice, il n'y a donc aucun risque sur actions ni aucune clause à laquelle le groupe est partie prenante et susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours du titre.

Risques juridiques

La société et ses filiales font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux et sociaux et le risque associé à ces contrôles est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

En matière sociale, les sociétés du groupe peuvent être confrontées à des actions prud'homales de salariés. Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

L'activité « financement » du groupe est réalisée par la filiale DIGILEASE.

Cette société a pour objet de proposer principalement aux clients d'OVESYS des solutions de financement de leurs investissements. A ce titre, DIGILEASE a un rôle d'intermédiaire entre la société qui fournit l'investissement et le refinanceur, un établissement financier.

Au cours de cet exercice, certains refinanceurs et DIGILEASE ont été attirés devant le tribunal de grande instance, suite à la demande formulée par trois clients de résiliation des contrats de vente de matériels, et conséquemment de résolution des contrats de location souscrits auprès de DIGILEASE. Au 31 mars 2009, la valeur des investissements des contrats de financement en cause s'élevait à 1.715 K€.

La société a activé son assurance en responsabilité civile afin de se prémunir du risque éventuel de débours, au cas où elle serait condamnée à quelque versement que ce soit.

Au 31 mars 2010, DIGILEASE n'a fait l'objet d'aucune condamnation à l'issue des jugements déjà prononcés.

Tableau d'échéance des dettes fournisseurs

La société a mis en application à compter du 1^{er} avril 2009 les recommandations édictées par la loi L.M.E. du 4 août 2008 en matière de délai de paiement. En application de l'article D 441-4 du code de commerce, le tableau ci-dessous résume la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance au 31 mars 2010. S'agissant de la première année d'application, aucun comparatif avec l'exercice précédant n'est présenté pour cet exercice.

Type de fournisseurs (en milliers d'euros)	groupe	Hors groupe	Total
à échoir dans 1 mois	759,01	11 967,94	12 726,95
à échoir dans 2 mois	77,52	4 837,42	4 914,94
à échoir dans plus de 2 mois	0,00	536,82	536,82
échu depuis moins de 2 mois	15,77	(1 364,34)	(1 348,57)
2 mois < échu < 4 mois	20,64	4 147,90	4 168,54
4 mois < échu < 6 mois	15,23	(1 885,53)	(1 870,31)
échu depuis plus de 6 mois	43,01	6 392,40	6 435,41
Total	931,18	24 632,60	25 563,78

10. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Nous vous précisons, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, que la société OVERLAP Groupe n'a pas pris en charge, au cours de l'exercice, de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code.

11. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par OVERLAP Groupe que par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les dirigeants :

Composition du Conseil d'Administration :

- Georges HOROKS
- Eric LIEURE
- Stéphane DELIRY
- Michel ROLLAND

En outre, nous communiquons également la liste des autres mandats de nos administrateurs

Georges Horoks est au 31 mars 2010 :

- Président de la Société Ovesys groupe Overlap Société par actions simplifiée elle-même administrateur et Président de la société MIB Suisse
- Président de la société Exterinfo SAS
- Président de la société Ovelia SAS
- Gérant des SCI du Moulin des Bruyères, GJ 2M et GMH Roquette et les enfants de la Baule.

Monsieur Eric Lieure est au 31 mars 2010 :

- Gérant de la SCI Eole

Monsieur Stéphane Deliry est au 31 mars 2010 :

- Directeur Général Délégué d'Ovesys Groupe Overlap

Monsieur Michel Rolland est au 31 mars 2010 :

- Gérant de la Société à responsabilité limitée Digilease

Les rémunérations brutes dues aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunérations totales dues au titre de l'exercice 2009 -2010

Georges Horoks, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général

Rémunération fixe : 240 000 euros

Rémunération variable 50 000 euros

A ces rémunérations, s'ajoute 2 110 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions.

Stéphane Deliry, Administrateur et Directeur Général Délégué

Rémunération fixe 225 000 euros

Rémunération variable 50 000 euros

A ces rémunérations, s'ajoute 7 909 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions et une garantie chômage des dirigeants.

Par ailleurs, Monsieur Deliry a levé, le 1^{er} octobre 2009, 20 000 options de souscriptions à 2,286 euros et 10 000 options de souscriptions à 3,928 euros.

Par ailleurs, en sus des indemnités légalement dues, dans l'hypothèse où Monsieur Georges Horoks ou sa famille cédaient plus de 50% des actions d'OVERLAP Groupe qu'ils détiennent à ce jour, qu'il cesserait ses fonctions de Président Directeur Général et qu'un nouveau Président Directeur Général était nommé, mettant ainsi un terme au mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Stéphane Deliry, ce dernier pourrait prétendre au versement d'une indemnité correspondant à une année de rémunération brute (fixe plus variable).

Le versement de cette indemnité serait soumis au respect de la condition suivante : perception par Stéphane Deliry au cours des trois exercices précédents son départ d'au moins 75 % de la rémunération variable maximale à laquelle il pouvait prétendre, déterminée sur la base des dispositions du paragraphe relatif à la rémunération variable ci-dessus.

Ces indemnités entrant dans le champ d'application des articles L 225 - 38 et suivants du Code de Commerce et en application de l'article L225-42-1 du Code de Commerce ont été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2008 et ont l'objet d'une publicité sur le site internet de notre société.

Michel Rolland, Administrateur et Secrétaire Général rémunéré au titre de son contrat de travail

Rémunération fixe 150 000 euros

Rémunération variable 50 000 euros

Par ailleurs, Monsieur Rolland a levé, le 1^{er} octobre 2009, 20 000 options de souscriptions à 2,286 euros et 15 000 options de souscriptions à 3,928 euros.

Eric Lieure, Administrateur, et Directeur Général Délégué

Rémunération fixe 109 800 euros

Rémunération variable 20 000 euros

A ces rémunérations, s'ajoute 12 802 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions et une garantie sociale de chômage des dirigeants.

12. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Administrateurs :

Administrateurs	Date de nomination	Expiration du mandat
Georges Horoks	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013
Eric Lieure	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011
Michel Rolland	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011
Stéphane Deliry	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011

Commissaires aux comptes titulaires :

	Date de nomination	Expiration du mandat
DELOITTE et Associés	AG 24/09/2004	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2010
VACHON et Associés	AG 21/09/2006	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012
AUDIT et Diagnostic	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013

Commissaires aux comptes suppléants :

	Date de nomination	Expiration du mandat
Société BEAS	AG 24/09/2004	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2010
Société EAC	AG 21/09/2006	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012
Monsieur Benoît GILLET	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013

13. PRISE DE PARTICIPATIONS NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES – CESSION DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le 31 juillet 2009, le Groupe s'est porté acquéreur pour 332.000 euros des 49% de DIGILEASE S.A.R.L. encore détenus par son manager historique.

14. CAPITAL ET ACTIONNARIAT / OPERATIONS SUR TITRES

Capital de la société OVERLAP Groupe au 31 mars 2010 :

Au 31 mars 2010, le capital social s'élevait à 4 507 680 euros divisé en 3 756 400 actions de 1,20 euros de valeur nominale chacune.

Actionnariat de la Société :

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié, des deux tiers et 90 % du capital social ou des droits de vote :

Georges Horoks (et sa famille) détient au 31 mars 2010 : 35,9 % du capital et 50,2 % des droits de vote.

Eric Lieure détient au 31 mars 2010 : 7,1 % du capital et 9,9 % des droits de vote.

Franchissement de seuil :

Alto Invest a adressé le 6 avril 2009 une déclaration de franchissement de seuils concernant sa participation au capital d'OVERLAP Groupe à hauteur de 5,03 % correspondant à 3,36 % des droits de vote.

Par ailleurs, à titre d'information complémentaire Alto Invest a également déclaré détenir 666 875 Bsaar donnant droit à 666 875 actions.

Opérations sur titres réalisées par les Dirigeants :

Nous vous communiquons en outre ci-après les tableaux de répartition du capital et des droits de vote aux dates d'ouverture et de clôture de cet exercice.

Ces données sont issues de la société CACEIS teneur de comptes et concernent les titres inscrits au nominatif.

Actionnariat à l'ouverture de l'exercice :

Actionnariat	Nombre d'actions en capital	% du capital	Nombre d'actions en droits de vote	% en droits de vote
Famille Horoks	8 359 954	35,5%	16 655 632	51,5%
Direction groupe	2 471 300	10,5%	4 842 600	15 %
Autres actionnaires nominatifs	1 126 081	4,8%	1 531 128	4,7%
Autocontrôle	2 270 384	9,7%	0	0,0%
PEE	263 185	1,1%	263 185	0,8%
Public	9 033 994	38,4%	9 033 994	27,9%
Total	23 524 898	100%	32 326 539	100,0%

En date du 26 mai 2009, la direction d'OVERLAP Groupe a décidé de regrouper ses actions par 6. La valeur nominale d'une action est passée de 0,20 € à 1,20 €. Il en est de même pour les prix de souscription et le nombre d'options exercées et exerçables.

Actionnariat à la clôture de l'exercice :

Actionnariat	Nbre d'actions ('000) en capital	% du capital	Nbre d'actions ('000) en droits de vote	% en droits de vote théorique
Famille Horoks	1 348 325	35,9%	2 696 650	50,2%
Direction groupe	486 983	13,0%	895 533	16,7%
Autres actionnaires nominatifs	42 223	1,1%	75 644	1,4%
Auto-contrôle	172 931	4,6%	0	0,0%
PEE	43 829	1,2%	43 829	0,8%
Public	1 662 109	44,2%	1 662 109	30,9%
Total	3 756 400	100%	5 373 765	100,0%

ACTIONS PROPRES – EVOLUTION DU 28/07/2000 AU 31/03/2010

Actions propres	Evolution du 28/07/00 au 31/03/09				
	Date	Nombre d'actions	Cours achat	Cours cession	% en capital
	28/07/00	414.688	21,39 €		3,49
	05/09/00	(100.000)		24,00 €	0,84
	20/02/01	2.205	18,01 €		0,19
	30/03/01	(48.535)		24,5 €	0,41
	31/12/02	(1.805)		1,41 €	0,01
	31/03/03	266.553			2,25
	31/03/04	266.553			2,25
	31/03/05	266.553			3,01
	31/03/06	266.553			3,01
	31/03/07	266.553			3,01
	31/03/08	2.210.547			9,03
	31/03/09	2.270.384			9,70
	31/03/10	172 931*			4,60

* le détail est repris dans le rapport annuel annexé au présent rapport

15. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Vous trouverez ci-après le tableau d'évolution des cours de l'action OVERLAP Groupe depuis son introduction (*source : euronext.fr*).

Le code ISIN d'OVERLAP Groupe est devenu FR0004051530 le 22 novembre 2007. Avant cette date, le code ISIN d'OVERLAP Groupe était FR 0010044149.

Exercices	Nombre de titres échangés	+ Haut	+ Bas	Capitalisation	Nombre d'actions en fin de période
Introduction sur Alternext le 25 novembre 2005					
du 1 ^{er} décembre 2005 au 30 avril 2006	3 635 616	8,802	6,612	18 269 863	2 303 311
du 1 ^{er} mai 2006 au 30 avril 2007	26 643 582	9,438	7,002	18 861 411	2 358 266
du 1 ^{er} mai 2007 au 22 nov. 2007	7 303 674	10,752	7,602	18 493 522	2 358 266
du 23 nov. 2007 au 31 mars 2008	5 889 099	1,500	1,000	27 775 158	23 739 451
du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	3 906 015	1,480	0,670	18 114 171	23 524 898
Position après regroupement des actions par 6, le 26 mai 2009					
du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	1 062 957	5,760	3,500	14 988 036	3 756 400

Depuis le 23 novembre 2007, l'action OVERLAP Groupe évolue sur le Compartiment C d'Euronext Paris (segment Next Economy), suite à la fusion avec IB Group.

Suite au regroupement d'actions en date du 26 mai 2009, les actions OVERLAP Groupe non regroupées ont été transférées du marché Euronext Paris au marché VRMR Code ISIN FR0004051530 Mnémonique : OVGNR

Au cours de cet exercice, l'action du Groupe a évolué comme suit :

Périodes	Nombre de titres échangés	+ Haut	+ Bas	Capitalisation	Nombre d'actions en fin de période
avril 2009	196 478	5,70	4,38	22 113 404	3 920 816
mai 2009	68 229	5,76	4,68	19 996 162	3 920 816
juin 2009	52 361	5,28	4,20	17 208 800	3 920 000
juillet 2009	41 081	4,30	3,50	15 401 240	3 756 400
août 2009	56 636	4,99	4,00	18 744 436	3 756 400
septembre 2009	106 444	5,60	4,62	20 622 636	3 756 400
octobre 2009	64 452	5,50	4,61	17 317 004	3 756 400
novembre 2009	171 530	5,25	4,01	17 091 620	3 756 400
décembre 2009	48 209	4,65	4,14	16 152 520	3 756 400
janvier 2010	97 219	5,01	4,29	16 565 724	3 756 400
février 2010	84 123	4,50	3,62	15 589 060	3 756 400
mars 2010	76 195	4,21	3,75	14 988 036	3 756 400

16. ACTIONNARIAT ET PARTICIPATION DES SALARIES DE LA SOCIETE

16.1 Actionariat (plan de souscription ou d'achat d'actions)

1) Plan d'options de souscriptions accordé par ex IB Group

1. Plan d'option de souscription ou d'achat d'actions II et III – AGE d'IB Group du 26/11/01. La fin d'exercice des options était le 1^{er} décembre 2009

2) Plan d'options de souscriptions accordé par OVERLAP Groupe

- L'Assemblée Générale d'OVERLAP Groupe du 10/06/2002 a autorisé l'émission d'actions par la société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties dans la limite des 8% du dit capital à cette date.

Un premier Conseil d'Administration en date du 23/09/2002 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions portant sur 5% du capital.

Un deuxième Conseil d'Administration en date du 15/11/2004 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions portant sur 3% du capital restant à attribuer.

Nombre d'options autorisé par l'AGE (Base 8%)	Durée de l'autorisation de l'AGE	Date du CA ayant arrêté le plan d'options	Nombre d'options émises par le CA	Délai d'exercice des options	Prix de souscription pour une action	Date d'échéance des options
960 000	38 mois	23/09/02	600 000	1/10/06 au 30/09/09	0,38 €	30/09/09
		15/11/04	360 000	16/11/08 au 30/09/09	0,655€	30/09/09

- Nombre d'actions souscrites à ce jour

			<i>Stock-options</i>			
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>nbre</i>	<i>prix de sousc</i>	<i>valeur jour d'attribution</i>	<i>date de levée</i>	
Rolland	Michel	20000	2,2868	5,49	30/09/2009	
Rolland	Michel	15000	3,9282	5,49	30/09/2009	
Deliry	Stéphane	20000	2,2868	5,49	30/09/2009	
Deliry	Stéphane	10000	3,9282	5,49	30/09/2009	
Hannon	Albert	10000	3,9282	5,49	30/09/2009	

16.2 Participation

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés faisant partie du groupe Overlap ont bénéficié en novembre 2005 de la souscription d'actions d'OVERLAP Groupe au prix de 6,72 euros, lors de l'introduction de la société sur le marché Alternext d'Euronext, adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital au travers d'un organisme collectif de placement ou autre PEE restera inférieure à 3 %, la société est tenue de convoquer tous les 3 ans une Assemblée Générale Extraordinaire devant se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2008 a rejeté la résolution proposée.

Au-delà du mécanisme légal de participation des salariés aux résultats de l'entreprise, l'équipe de direction a toujours souhaité que le plus grand nombre de salariés puisse devenir actionnaires de la société.

Ainsi, au moment de l'introduction en bourse de l'entreprise en 2005, une part a été réservée aux salariés qui ont pu acheter des actions dans le cadre d'un PEE avec une réduction de 25 % par rapport au prix d'introduction.

Plus récemment, fin 2008, à l'occasion de l'opération d'OBSAAR, la direction a obtenu de l'AMF la possibilité d'ouvrir à l'ensemble des salariés la possibilité d'acquérir des Bons de Souscription d'Actions, aux mêmes conditions que les dirigeants, ce qui était une première en France.

17. ACTIONS GRATUITES (Article L.225-197-4 du C.Com)

L'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois. A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas utilisé la délégation qui lui a été accordée.

18. INFORMATIONS SOCIALES (Article L.225-102-1 du C.Com)

En application des articles L.225-102-1 et R.225-104 du code de Commerce, nous vous communiquons les informations suivantes:

Effectif et Evolution de l'effectif du groupe

Effectif : 467 personnes au 31 mars 2010 (hors ADITU et MIB Suisse) dont 53 personnes chez OVERLAP Groupe

Embauches : 58 personnes (hors stagiaires)

Difficultés de recrutement : Certaines compétences techniques sont rares sur le marché, le groupe a donc mis en place sa propre cellule de recrutement en vue de l'identification et du recrutement des meilleurs talents. Des partenariats sont également en place avec des cabinets de recrutement / chasse.

Licenciements et départs volontaires : 81 personnes (démissions, licenciements, RC, départ en retraite et mise en retraite).

Main d'œuvre extérieure : recours ponctuel à l'intérim pour remplacement de salariés absents (congés maternité, maladie, etc.) et dans le cadre d'accroissement ponctuel d'activité (métiers administratifs principalement).

Au 31 mars 2010, le groupe emploie 1 travailleur handicapé.

Un comité hygiène, sécurité et conditions de travail fonctionne au sein du Comité d'Entreprise du Groupe. Il n'a pas été reporté de manquement particulier et aucun rapport spécifique n'a été établi notamment sur l'amiante. Le plan de formation 2010 prévoit des formations à la manipulation d'extincteurs et habilitations électriques. Enfin, compte tenu de l'activité des sociétés du groupe, le nombre d'accidents du travail est très réduit (moins d'une dizaine par an tous établissements confondus) et de faible gravité.

Durée du travail

Organisation du temps de travail : Application des dispositions des accords relatifs au temps de travail suivant les catégories de collaborateurs. Ces accords ont été dénoncés en juin 2009.

Depuis cette date et en attente de trouver un accord avec les instances représentatives du personnel, ce sont les dispositions conventionnelles qui s'appliquent au sein du groupe en matière de temps de travail.

Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein : 151H67 par mois ou au forfait jours en fonction du degré d'autonomie des salariés.

Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel : selon le cas mais pas significatif

Heures supplémentaires : payées

Absentéisme et motifs : non significatif

Salaires

Rémunérations : les salaires sont révisables catégorie par catégorie et au cas par cas en fonction des objectifs définis en début d'année

Charges sociales : conformes aux dispositions légales et réglementaires

Application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail (participation et intéressement des salariés): Un PEE Groupe a été mis en place sur cet exercice fiscal.

Egalité professionnelle entre hommes et femmes : respectée.

Relations entre les salariés et la Société en général

Formation : l'investissement formation va de 1% à 3,46% de la masse salariale selon les entités concernées et est donc supérieur au « 1% formation », notamment en raison de l'obtention nécessaire par les ingénieurs de « certifications constructeurs » et de notre attention constante au maintien de notre haut niveau d'expertise.

Œuvres sociales : dans le cadre du Comité d'Entreprise.

19. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES (Article L.225-102-2 du C.Com)

En application des dispositions des articles R.225-105 et L.225-102-2 du Code de commerce, nous vous informons qu'eu égard aux activités exercées par le groupe, sans incidence sur l'environnement, ce dernier n'est pas concerné par les mentions visées à ces articles.

20. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Article L.232-1-II du C.Com)

Pour nous conformer aux dispositions de l'article L.232-1-II du Code de Commerce, nous vous précisons que notre Société n'a pas engagé d'investissements spécifiques en matière de recherche et développement, même si la Société est aujourd'hui reconnue comme innovante par OSEO.

OVERLAP Groupe avait été reconnu le 10 juillet 2006 pour sa qualité d'entreprise innovante par OSEO (ex ANVAR, Agence Nationale de Valorisation de la recherche). Ce label a été réattribué au nouveau groupe issu de la fusion avec IB-Group, pour la période du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2010.

Ce label obtenu dans le cadre de son activité, constitue une reconnaissance du caractère novateur des solutions développées par OVERLAP Groupe dans le secteur des infrastructures et des services informatiques.

Cette qualification OSEO traduit l'esprit d'innovation d'OVERLAP Groupe, moteur de la création de valeur pour ses clients.

Le label « Entreprise Innovante » de l'OSEO permet à OVERLAP Groupe de bénéficier des investissements de la part des FCPI – Fonds Communs de Placement dans l'Innovation – et ainsi, d'élargir les modes de financement de son développement.

21. CHOIX DE LA DIRECTION GENERALE

Nous vous rappelons que lors de sa réunion du 13 octobre 2005, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société ; le Président du Conseil d'Administration assumant également sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

22. APPROBATION DES COMPTES - QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice social clos le 31 mars 2010 et leurs annexes, tels qu'ils vous ont été présentés ce jour, ainsi que les résolutions qui vous sont soumises.

Vous ne manquerez pas, en conséquence, de donner quitus de leur gestion à vos administrateurs.

Vous allez entendre, par ailleurs, la lecture du rapport établi par le Président du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports sur les comptes annuels et consolidés, l'accomplissement de leur mission. A ces rapports est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport de votre Président.

Nous joignons en annexe au présent rapport :

- Le tableau récapitulatif des délégations conférées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, en application de l'article L.225-100 du Code de commerce,
- Le tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices visé par l'article R.225-102 du Code de commerce.

Enfin, nous vous donnerons lecture de notre rapport sur les stocks options (article L.225-184 du Code de commerce) et sur l'attribution gratuite d'actions (article L.225-197-4 du Code de commerce).

23. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous indiquons que la Société fait une interprétation stricte des articles L225-39 et L225-38 du Code de commerce. Dès lors, en application de l'article L 225-39 du Code de commerce, les opérations courantes s'entendent comme celles effectuées de manière habituelle par la Société, dans le cadre de son activité, c'est à dire son objet social.

Deux conditions doivent être remplies :

- Les conventions doivent porter sur des opérations courantes, c'est-à-dire sur des opérations effectuées par la Société d'une manière habituelle dans le cadre de son activité (objet social de la Société).
- Les conventions doivent être conclues à des conditions normales, c'est-à-dire ne comportent pas au profit des personnes visées, un gain exorbitant ou des conditions exceptionnelles

Dès qu'elles remplissent ces deux conditions précitées, les principales conventions intra-groupes sont considérées comme des conventions courantes.

Le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L225-40 du Code de commerce vous donne toutes informations utiles sur les conventions réglementées, et que nous vous demandons d'approuver.

5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

OVERLAP GROUPE, S.A.

**Rapport des Commissaires aux Comptes,
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration
de la Société Overlap Groupe, S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2010

Vachon & Associés
54, rue de Clichy
75009 PARIS

Audit & Diagnostic
14, rue Clapeyron
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

OVERLAP GROUPE, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Overlap Groupe, S.A.

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Overlap Groupe, S.A., et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

Audit & Diagnostic

Deloitte & Associés

Représenté par

Représenté par

Représenté par

Bertrand VACHON

Didier MICHEL

Laurent ODOBEZ

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme
au capital de 4 507 680 euros
Siège social : Le Cristallin
9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE
RCS NANTERRE B 422 153 361

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE
PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE
AU 31 MARS 2010**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, "le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société".

En outre, ce rapport indique « les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général ».

Le Président assume la responsabilité de l'existence de ce rapport et de la réunion des informations nécessaires à son établissement.

Conformément aux recommandations du rapport Afep-Medef d'octobre 2008, le Conseil d'Administration a consacré en date du 30 décembre 2008 un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et sur son souhait de s'inscrire dans ces recommandations.

En décembre 2009, MiddleNext a publié un code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, dont les recommandations sont plus adaptées au fonctionnement du groupe.

A ce jour, le Comité Exécutif poursuit son analyse afin de soumettre au Conseil d'Administration, l'éventuelle adhésion au code MiddleNext.

PREMIERE PARTIE**CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****INTRODUCTION : RAPPEL DU MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE**

En vertu d'une délibération en date du 13 octobre 2005, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société.

La Direction Générale de la Société est donc assumée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Georges Horoks.

Le Conseil a également nommé deux Directeurs Généraux Délégués :

- Monsieur Eric Lieure le 22 septembre 2009
- Monsieur Stéphane Deliry le 4 juin 2008

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .**1. PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Monsieur Georges Horoks.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Membres	Date de nomination	Durée du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonctions exercées dans la société
Georges HOROKS	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2013	Directeur Général CA du 22 novembre 2007
Stéphane DELIRY	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2011	Directeur Général Délégué CA du 4 juin 2008
Michel ROLLAND	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2011	Secrétaire Général
Eric LIEURE	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2011	Directeur Général Délégué CA du 22 septembre 2009

Georges Horoks dirige OVERLAP Groupe depuis son rachat en 1999. Il a fortement fait croître le groupe et s'attache désormais à en améliorer la rentabilité, en réorientant le groupe vers le développement des services. Les objectifs fixés ont été globalement tenus, année après année. Pour rappel, Georges Horoks a accumulé une expérience de 30 années dans le secteur informatique avec notamment des responsabilités importantes chez Hitachi Data Systems en France, en qualité de Président Directeur Général.

Stéphane Deliry a rejoint le groupe en 2001 et a occupé différents postes de Direction. Au cours de ces 9 années, Stéphane Deliry a progressivement vu ses responsabilités croître, jusqu'à sa nomination comme Directeur Général Délégué du groupe et Directeur Général de sa principale filiale OVESYS.

Michel Rolland a occupé ces trente dernières années des responsabilités importantes et notamment celles de Directeur Général. Il a rejoint OVERLAP Groupe fin 1998 pour prendre la responsabilité de la Direction Administrative et Financière et a accompagné depuis lors son développement. Il occupe aujourd'hui les fonctions de Secrétaire Général. Il est également gérant de la filiale de Financement DIGILEASE

Eric Lieure a rejoint le groupe en 1996 et a occupé différentes fonctions de direction. En tant que Directeur Général Délégué en charge du développement, il a la responsabilité du Marketing, de la Communication, des ventes de Maintenance et de Logiciels et le Développement Durable.

3. NOMBRE D' ACTIONS QUI DOIVENT ETRE DETENUES PAR LES ADMINISTRATEURS

En vertu de l'article 14 des Statuts, chaque administrateur est titulaire d'au moins une action de la Société.

4. NOMBRE D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

La Société ne compte pas d'administrateur indépendant.

5. NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ELUS PAR LES SALARIES

Le Conseil d'Administration ne compte pas d'administrateur représentant les salariés, étant précisé que les Statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité pour des administrateurs élus par les salariés de siéger au Conseil d'Administration avec voix délibérative et que le seuil de détention d'au moins 3 % du capital social prévu par l'article L. 225-23 du Code de Commerce pour la nomination obligatoire d'administrateurs représentant les salariés n'est pas atteint à la clôture de l'exercice.

6. FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS

Monsieur Georges Horoks est au 31 mars 2010 :

- Président de la Société Ovesys Groupe Overlap SAS,
- Président de la société Exterinfo SAS
- Président de la société Ovelia Groupe Overlap SAS
- Gérant des SCI du Moulin des Bruyères, GJ 2M, GMH Roquette et Enfants de La Baule.
- Président de la société MIB Suisse

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Président de la Société Hexalis Groupe Overlap SAS
- Président de la société Overlap Réseaux SAS
- Président Directeur Général de la société MIBS Infrastructure et Services (SA)
- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société Syslab SA ,
- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société Syslab EAS SA,
- Représentant de la Société Overlap SA, administrateur de la Société Isysoft SA

Monsieur Eric Lieure est au 31 mars 2010 :

- Gérant de la SCI Eole

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Administrateur de la société Ovesys Groupe Overlap (ex Overlap SA)

Monsieur Stéphane Deliry est au 31 mars 2010 :

- Directeur général de la société Ovesys Groupe Overlap SAS

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Administrateur de la société Hexalis Groupe Overlap
- Administrateur de la société Syslab EAS
- Administrateur de la société MIBS Infrastructures et Services

Monsieur Michel Rolland est au 31 mars 2010 :

- Gérant de la Société à responsabilité limitée, Digilease

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Représentant de la Société Overlap SA, administrateur de la Société Hexalis Groupe Overlap SA,
- Administrateur de la société Syslab SA
- Président du Conseil d'Administration de la Société Isysoft SA
- Administrateur de la Société AVI et PESCHARD SA
- Administrateur de la Société DWBH Industries SA
- Directeur Général et Administrateur de la Société DWBH Entreprises SA

II. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont largement définies dans les Statuts. En conséquence, le Conseil d'Administration ne s'est pas doté d'un règlement intérieur.

III. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**1. OBJECTIFS**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du groupe et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

2. COMITES

Compte tenu notamment de la taille du groupe et du nombre restreint d'administrateurs, Le Conseil d'Administration n'a pas encore mis en place de comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration.

3. COMPTES ET AUDIT

La direction financière du groupe prépare mensuellement un état du résultat d'exploitation pour chacune des filiales du groupe. Ces rapports sont construits avec les dirigeants de chacune des entités et/ou des pôles d'activité. Ceux-ci sont utilisés pour l'élaboration des budgets puis des business plans par la direction financière.

Le business plan des exercices 2010/11 à 2014/15 a été présenté pour adoption au Conseil d'administration du 29 juin 2010.

Ces rapports sont présentés régulièrement à la Direction Générale du groupe, qui s'assure ainsi du maintien des objectifs.

Les comptes de la Société sont établis par la Direction Administrative et Financière d'OVERLAP Groupe, sous la direction du Secrétaire Général.

Le collège des commissaires aux comptes du groupe procède à la révision des comptes dans le cadre de sa mission légale.

4. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Les rémunérations des mandataires sociaux sont du même niveau que celles du secteur informatique, à postes équivalents.

Elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie fixe représente entre 70 et 80 % de la rémunération globale à objectifs atteints.

La partie variable (entre 20 et 30 % à objectifs atteints) est basée sur un certain nombre d'objectifs (3 ou 4), parmi lesquels figurent toujours des objectifs de croissance et d'amélioration de la rentabilité, se conjuguant ainsi avec les intérêts du groupe.

En plus de l'avantage en nature relatif à l'attribution d'un véhicule pour les mandataires sociaux, les directeurs généraux délégués bénéficient aussi d'une garantie sociale chômage.

IV. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .

1. Convocation

Conformément à l'article 16 des Statuts, les administrateurs sont convoqués par tous moyens. Le Conseil pourra être convoqué par des administrateurs constituant au moins un tiers de ses membres, en indiquant l'ordre du jour de la séance, même s'il s'est réuni depuis moins de deux mois.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui examine et arrête les comptes annuels.

Les représentants du Comité d'Entreprise du groupe sont régulièrement convoqués.

2. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués avant chacune des séances du Conseil d'Administration.

3. Nombre de réunions tenues et taux de présence

Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu en général au siège social, mais peuvent aussi avoir lieu en tout autre endroit, en France ou à l'étranger, précisé lors de la convocation.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni lors des séances suivantes:

29 avril 2009	- regroupement des actions
20 mai 2009	- mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions - délégation de pouvoirs au Président Directeur Général
11 juin 2009	- regroupement d'actions - réduction de capital - modifications statutaires - pouvoirs
25 juin 2009	- arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 - proposition d'affectation des résultats - préparation et convocation de l'Assemblée Générale
9 juillet 2009	- annulation d'actions - réduction du capital - modifications statutaires - apport complémentaire au contrat de liquidité
31 juillet 2009	- rémunération du Président du Conseil d'Administration - rémunération du Directeur Général Délégué, Stéphane Deliry
22 septembre 2009	- renouvellement du mandat et rémunération du Directeur Général Délégué, Eric Lieure
25 septembre 2009	- réponses aux questions posées par un administrateur - questions diverses
26 novembre 2009	- comptes semestriels au 30 septembre 2009 – rapport d'activité semestriel
1^{er} octobre 2009	- levée d'options - augmentation de capital - annulation d'actions - réduction de capital - modification de l'article 7 des statuts - pouvoirs
13 octobre 2009	- mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions - délégation de pouvoirs au Président Directeur Général
12 janvier 2010	- signature d'un term sheet avec la Banque Palatine, la Société Générale, et la BRED Banque Populaire

Le taux de présence des administrateurs a été de 100% sur l'exercice.

4. Procès verbaux des réunions

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de

chaque réunion et sont communiqués sans délai à tous les administrateurs.

5. Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'est alloué aux administrateurs.

SECONDE PARTIE

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

I . REFERENTIEL UTILISE

Le groupe s'est appuyé sur le document « Dispositif de contrôle interne : Cadre de référence », élaboré sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), pour la rédaction de cette partie sur les procédures de contrôle interne.

Les principes généraux de contrôle interne indiqués dans le Cadre de référence, à savoir la définition et les objectifs du contrôle interne, ainsi que sa description et ses acteurs sont développés ci-après. Il est également indiqué comment a été utilisé le Guide d'application du Cadre de référence pour les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable.

II . DEFINITIONS ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Dans le respect du Cadre de référence de l'AMF, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'OVERLAP Groupe ont pour objectifs d'assurer :

- La conformité aux lois et règlements :
veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et le comportement de l'ensemble du personnel soient en conformité avec les directives données par les organes sociaux, les lois et règlements applicables ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale :
contribuer à l'établissement d'états financiers destinés aux organes décisionnels du groupe et veiller à ce qu'ils retranscrivent correctement les opérations en donnant une image fidèle, régulière et sincère de la situation financière de l'ensemble des entités du groupe ;
- Le bon fonctionnement des processus internes au groupe et à ses filiales :
définir de façon formalisée l'organisation, les méthodes de travail, ainsi que la répartition et la délégation des tâches et des pouvoirs ;
- La fiabilité des informations financières :
prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité du groupe, ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ; comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- Concourir à la sauvegarde des actifs :
assurer la protection du patrimoine et la pérennité de l'entreprise sur le plan économique, juridique et financier.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés le groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il dépend largement du respect par les individus des procédures mises en place.

III . ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

1. Le Pilotage du contrôle interne

Les valeurs d'OVERLAP Groupe

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur les comportements, l'organisation, les hommes et les procédures.

Ainsi, il repose sur les valeurs du groupe de respect, d'exemplarité, de professionnalisme, d'équité et d'engagement.

Les valeurs du groupe sont communiquées à l'ensemble des managers. OVERLAP Groupe accorde une grande importance à la capacité de ses managers à vivre ces valeurs au quotidien. Celles-ci ont fait l'objet d'un programme de formation spécifique pour que chaque manager s'approprie ces valeurs et les applique dans ses actions et ses décisions.

Ces valeurs sont rappelées aux managers, à l'occasion de réunions de regroupement.

Organisation et responsabilités

Les fonctions centrales du groupe sont assurées par la holding, OVERLAP Groupe, au siège social de Courbevoie.

Son objectif est d'assurer le développement du groupe, dans le respect des législations et règlementations.

Les dirigeants du groupe s'assurent de l'élaboration et du suivi des politiques permettant d'atteindre les différents objectifs poursuivis, tant en matière de développement de l'activité, de choix technologiques, d'établissement de processus opérationnels identiques pour l'ensemble des filiales, que de mise en valeur des ressources humaines.

Pour ce faire, la direction du groupe a mis en place une structure de management matricielle permettant d'établir un lien direct entre les métiers du groupe et les fonctions supports.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- Georges Horoks, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'OVERLAP Groupe ;
- Stéphane Deliry, Directeur Général Délégué d'OVERLAP Groupe en charge de la direction opérationnelle du groupe ;
- Michel Rolland, Secrétaire Général ;
- Eric Lieure, Directeur Général Délégué en charge du Développement ;
- les directeurs des différents pôles d'activité des filiales du groupe.

Les organes de contrôle sont les suivants :

- Un Comité Exécutif, composé du Président du Conseil d'Administration d'OVERLAP Groupe, du Directeur Général Délégué en charge de la direction opérationnelle, du Secrétaire Général. Il assure la bonne exécution des décisions stratégiques sur un plan opérationnel et se réunit une fois toutes les deux semaines.

- Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe.

- Les Comités de Direction des filiales sont composés, entre autres, du Président du Conseil d'Administration d'OVERLAP Groupe, des Directeurs Généraux Délégués, du Secrétaire Général et des directeurs des différents pôles d'activités ou des filiales du groupe.

Ces Comités de Direction se réunissent au moins une fois par mois pour chaque filiale pour mettre en œuvre la stratégie du groupe et délibérer sur toutes les questions importantes liées à leur activité propre. Ils examinent les rapports et tableaux de bord mensuels d'activité les concernant présentés par le Secrétaire Général et par les autres directeurs.

- Les Comités Opérationnels mensuels, animés par Stéphane Deliry, Directeur Général Délégué du groupe, au cours desquels sont traités les problèmes opérationnels concernant l'ensemble des sociétés du groupe. Ces Comités s'efforcent également d'accroître les synergies commerciales entre les différentes filiales.

Gestion des ressources humaines

Les entretiens annuels d'appréciation couplés à l'entretien professionnel sont systématiques et concernent tous les collaborateurs. Ceux-ci permettent la construction d'une véritable politique de développement RH, dans un souci constant d'accompagnement des collaborateurs.

Chaque année, ces entretiens sont réalisés par les managers et consolidés par la Direction des Ressources Humaines pour répondre à deux enjeux majeurs :

- déterminer les souhaits d'évolution personnelle des collaborateurs ;
- élaborer un plan de formation répondant à la fois aux aspirations des collaborateurs et à la stratégie mise en place par le groupe ;

- identifier les candidats potentiels à la mobilité interne.

La gestion des compétences est une des valeurs fondamentales de la direction, propice à un contrôle interne de qualité.

La politique des ressources humaines d'OVERLAP Groupe poursuit ce même objectif en accordant une place significative au développement des compétences, permettant aux collaborateurs du groupe de suivre des programmes de formation spécifiques et de tous niveaux.

Les systèmes d'information

Le comité de direction détermine, avec le concours de la direction des systèmes d'information du groupe, les orientations stratégiques d'investissements liés à la production informatique interne.

L'exercice 2009-2010 s'est caractérisé notamment par l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion intégré, qui permettra au groupe de maîtriser encore mieux ses différents flux d'affaires. Il est en cours de paramétrage et doit être mis en production dès le début du second semestre 2010-2011.

Nomination d'un CIL

Alain Grimaud, DSI du groupe, a été nommé le 17 janvier 2009, correspondant informatique et libertés pour le groupe. Le CIL a un rôle de conseil pour le respect de la loi informatique et liberté dans la gestion des traitements automatisés.

Il propose des solutions permettant de concilier protection des libertés individuelles et intérêt légitime de l'entreprise.

L'infrastructure informatique du groupe est hébergée par Exterinfo, filiale du groupe dont c'est le métier. Ceci permet de mutualiser les coûts d'administration, et notamment d'utiliser des logiciels de virtualisation, de pilotage et d'optimisation des infrastructures informatiques. Pour autant, elle reste sous le contrôle de la D.S.I. du groupe.

Les logiciels de « virtualisation » permettent de regrouper plusieurs équipements (serveurs, stockage, réseau) en les concentrant dans une seule machine physique, tout en leur donnant l'illusion de rester indépendants les uns des autres. Cette forme de regroupement permet de diminuer la consommation d'énergie par rapport aux mêmes équipements non « virtualisés ».

Par ailleurs, les logiciels de pilotage et d'optimisation des infrastructures qui se trouvent dans les Centres de Données d'Exterinfo permettent d'adapter l'utilisation des équipements informatiques à la consommation réelle qu'en fait le groupe.

Un très grand nombre de collaborateurs d'Ovesys sont certifiés ITIL.

ITIL (Information Technology Infrastructure Library pour "Bibliothèque pour l'infrastructure des technologies de l'information") est un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour la gestion des services informatiques (ITSM), édictées par l'Office public britannique du Commerce.

L'adoption des bonnes pratiques de l'ITIL par une entreprise permet d'assurer à ses clients (internes comme externes) un service répondant à des normes de qualité préétablies au niveau international. ITIL est à la base de la norme BS15000 (première norme de Gestion de Services Informatiques formelle et internationale) un label de qualité proche des normes de l'ISO par exemple. Les bénéfices pour l'entreprise sont une meilleure traçabilité de l'ensemble des actions de sa D.S.I.. Ce suivi amélioré permet d'optimiser en permanence les processus des services pour atteindre un niveau de qualité maximum de satisfaction des clients.

Diffusion de l'information

Par le biais de son intranet, le groupe s'assure d'un même niveau de diffusion interne d'informations vers tous les collaborateurs du groupe, permettant ainsi à chacun d'exercer ses responsabilités, que ce soit dans le domaine opérationnel ou financier.

Le groupe a mis en place un système global de gestion des connaissances, de partage des savoir-faire et des meilleurs pratiques au sein du groupe, afin de favoriser les échanges et la diffusion d'informations utiles aux acteurs concernés, nomades ou sédentaires, au siège ou en agence.

Des notes d'informations et de procédures concernant le groupe sont communiquées régulièrement aux responsables concernés, que ce soit par intranet, ou lors de séminaires de travail ou de présentations.

Faisant suite aux formations des managers et afin d'en conserver l'esprit d'échange, le principe de rendez-vous réguliers entre la communauté des managers et la Direction Générale a été établi.

Ces rendez-vous doivent permettre à l'ensemble des managers d'exprimer ses idées et suggestions sur les décisions à prendre et de poser ses questions.

Ces rendez-vous doivent surtout permettre aux managers d'assurer le relais des décisions de la Direction Générale auprès de leurs collaborateurs, et réciproquement permettre de remonter vers la DG les retours du « terrain ».

Ces rendez-vous se concrétisent soit par une conférence téléphonique, complétée par des outils collaboratifs (outil Sametime, forums ou autres), soit par des réunions formelles quand le sujet le nécessite, ou au moins une fois par an.

2. La gestion des risques

Le management du groupe a recensé les principaux risques identifiables, internes ou externes, pouvant avoir un impact sur la probabilité d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Les principaux risques sont présentés dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion et de l'annexe aux comptes consolidés. Sont notamment abordés : les risques financiers, les risques liés à l'activité et les autres risques.

Ces risques font l'objet d'un suivi par la Direction lors des Comités de Direction et des Comités Opérationnels, en vue de maîtriser et de prévenir tout risque susceptible d'affecter la réalisation des objectifs.

Les activités de contrôle, conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs, sont développées par le management du groupe par le biais de procédures centralisées.

Les procédures décrites ci-dessous complètent celles déjà énumérées dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion.

Les procédures de contrôle interne centralisées au niveau du siège portent sur les éléments communs à toutes les sociétés du groupe. Elles sont de nature financière, juridique, informatique et commerciale.

Procédures financières

Les procédures financières, relatives au traitement de l'information financière, sont détaillées dans une partie spécifique ci-après.

Procédures juridiques

Pour réduire l'exposition aux risques juridiques inhérents aux contrats, le groupe a défini des principes pour la rédaction de certaines clauses présentant un risque spécifique lié à l'activité, ainsi que pour la rédaction des réponses aux appels d'offres. Toute dérogation à ces principes est soumise à une procédure d'approbation spécifique. Par ailleurs, tous les contrats globaux conclus avec nos clients et nos fournisseurs sont revus par le service juridique du groupe avant leur signature de façon à limiter les risques et à pouvoir attirer l'attention des dirigeants sur ceux-ci.

Procédures informatiques

Dans le cadre de ses opérations, OVERLAP Groupe vise toujours à obtenir les certifications recommandées par ses fournisseurs pour ses clients. Ces certifications sont le gage de l'application de procédures strictes de contrôle, visant à garantir le respect constant des normes et processus de sécurité et/ou de qualité.

Procédures commerciales

Pour gérer ses processus commerciaux, OVERLAP Groupe a élaboré un ensemble de meilleures pratiques à suivre pour une approche normalisée du suivi des appels d'offres. Les appels d'offres sont suivis directement par une équipe dédiée.

2. LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du contrôle interne sont :

- le Comité Exécutif,
- les Directions opérationnelles et fonctionnelles,
- le Contrôle de gestion.

La surveillance du dispositif de contrôle interne, dont l'objectif est de vérifier la pertinence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne aux objectifs du groupe, relève du management opérationnel, des fonctions supports du groupe, des directeurs de « business units » et des directions locales.

Cette surveillance s'inscrit dans le cadre de leurs activités courantes.

Elle comprend les contrôles réguliers effectués par le management et par le personnel d'encadrement. Cette surveillance s'appuie aussi sur le réseau des spécialistes des fonctions supports, ainsi que sur des études spécifiques, qui peuvent être diligentées par la direction du groupe.

2.1 Contrôles du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif assure le pilotage du groupe, suit régulièrement et attentivement les performances et apprécie l'ensemble des types de risques afférents à notre activité qu'ils soient commerciaux, juridiques ou sociaux.

Des rapports financiers mensuels sont élaborés et suivis par chaque responsable de filiale ou de « business unit » et présentés ensuite aux Comités de Direction.

La Direction du groupe présente sa stratégie globale pour l'exercice et propose des plans d'action à mettre en œuvre.

Le budget de chaque entité est préparé en début d'exercice, en concertation avec la Direction, les responsables du Groupe et les contrôleurs de gestion. Il est construit selon un processus itératif entre ces trois acteurs. Au terme de ces échanges, chacun des responsables s'engage à atteindre les objectifs définis devant le Comité de Direction.

La Direction Générale provoque des réunions d'analyse et d'évaluation pour tout sujet méritant une intervention ponctuelle. Elle est dotée d'un département juridique pour le traitement des dossiers et/ou contentieux de chaque filiale et n'hésite pas à recourir à l'appui de cabinets conseils, au besoin.

2.2 Les Directions fonctionnelles

En raison de son organisation décisionnelle centralisée, les activités de contrôle, conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs, sont développées par le management du groupe, dans le cadre de l'élaboration de procédures centralisées.

Les procédures de contrôle interne sont centralisées au niveau du siège et portent sur les éléments communs à toutes les sociétés du groupe. Ces procédures sont de nature financière, juridique, sociale, informatique et commerciale.

Contrôle de la Direction des Ressources Humaines

La société a confié la gestion externalisée de sa paie à la société ADP-GSI en y associant le logiciel de gestion des congés payés, « Kiosque RH ». Ce système permet de déléguer à ADP la gestion, l'hébergement, la maintenance et l'exploitation de la paie et des congés payés du groupe, dans un environnement mutualisé et sécurisé.

Les litiges relatifs au personnel sont suivis conjointement, par la Direction des Ressources Humaines et par la Direction Juridique avec l'appui d'avocats spécialisés, le cas échéant.

La gestion des ressources humaines est assurée par la Direction des Ressources Humaines, en appliquant les dispositions réglementaires en vigueur et en s'appuyant, en cas de besoin, sur les compétences de spécialistes externes.

Contrôle de la Direction Financière

Organisation et responsabilité

Sous la supervision du Secrétaire Général, la mise en œuvre du pilotage de l'organisation comptable et financière au sein du groupe est assurée par les équipes de la Direction Financière, dans les domaines suivants : comptabilité, reporting, consolidation, et trésorerie.

Ce pilotage se fait avec l'appui du contrôle de gestion pour renforcer la qualité des processus du contrôle interne inhérents à l'information comptable et financière publiée.

L'élaboration des résultats consolidés du groupe est de la responsabilité de la Direction Financière qui s'appuie sur le pôle consolidation du Département Comptable. Celui-ci est en charge de respecter l'organisation financière établie, répondant aux meilleures pratiques du groupe et aux normes applicables, et destinée à assurer la fiabilité et l'homogénéité des données comptables et financières pour les besoins des comptes publiés de la société-mère.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie sont assurés par le trésorier du groupe, sous le contrôle direct du Secrétaire Général.

Normes comptables

Les normes comptables du groupe sont conformes aux normes IFRS, telles qu'élaborées par l'IASB et adoptées par l'union européenne, à la date de clôture des comptes, avec comme référentiels les comptes consolidés depuis le 30 avril 2006.

Depuis cette date, leur application est obligatoire pour toutes les filiales consolidées.

La Direction Financière effectue une veille permanente, avec l'appui des commissaires aux comptes, sur les nouvelles normes IFRS en préparation, de façon à prévenir le management et à anticiper leurs conséquences sur les comptes du groupe.

Le Système d'Information

La consolidation des données comptables est faite avec une application informatique sécurisée, connue sur le marché et utilisée dans d'autres groupes cotés. Cette application et les données qui l'alimentent constituent le système de consolidation du groupe. Il a été mis en place pour le passage aux normes IFRS. Il a fait depuis l'objet d'adaptations régulières standards qui accompagnent l'évolution des besoins du groupe.

En termes de contrôles, les objectifs du système de consolidation sont les suivants :

- procéder automatiquement à des contrôles de cohérence sur les données financières remontées par les filiales ;
- accélérer et fiabiliser le traitement des informations remontées ;
- accroître le niveau d'homogénéisation par des tableaux de remontée et de restitution des informations formatées.

2.3 Le Contrôle de gestion

Rattaché à la Direction Financière, le Contrôle de gestion participe à l'élaboration des budgets annuels et assure l'établissement d'un reporting financier mensuel détaillé selon un modèle « groupe ». Il permet également une analyse précise de la formation du résultat en le comparant aux budgets. La procédure de reporting mensuel vise ainsi à fournir à la Direction Générale une analyse détaillée de l'évolution de l'activité, de certains indicateurs-clés et lui permet de mesurer l'efficacité des organisations en place.

Les prévisions sont revues sur une base semestrielle de façon à s'assurer que les objectifs seront atteints.

Le budget mensualisé sert d'outil de contrôle pour la validation et l'analyse des réalisations mensuelles, de manière à prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires.

3. ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La clôture des comptes

Le processus de clôture des comptes du groupe repose sur des procédures de validation qui s'appliquent à chaque étape du traitement des informations selon un calendrier défini par la Direction Financière.

Les informations transmises par les filiales sont contrôlées par le pôle consolidation, au siège, qui effectue l'élimination des transactions internes, les contrôles de cohérence et valide les postes présentant le plus de risques.

Ces états financiers sont consolidés au niveau du groupe, sans palier de consolidation intermédiaire. La Direction Financière du groupe reste donc seule habilitée à passer des écritures comptables de consolidation.

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés par la Direction Financière sur la base des états financiers audités des filiales. Tous les états transmis par les filiales font l'objet d'un examen limité lors des clôtures semestrielles et d'un audit lors des clôtures annuelles.

Les principales options et estimations comptables, retenues par le groupe, sont évoquées en amont de l'arrêté des comptes avec les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes de la société-mère procèdent à la revue limitée des comptes consolidés au 30 septembre et à l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 mars. Les Commissaires aux comptes font part de leurs conclusions sur les arrêtés de comptes lors de réunions de synthèse, au cours desquelles ils communiquent les points significatifs relevés lors de leurs travaux de contrôle. La Direction Financière retient ces remarques comme des recommandations et veille à leur application dans les clôtures ultérieures.

L'arrêté des comptes

Les comptes consolidés sont présentés par le Directeur Financier du groupe au Conseil d'Administration qui en prend connaissance, en préparation des réunions et délibérations du Conseil d'Administration, qui les arrête.

La communication financière

La communication financière du groupe est faite selon un calendrier de diffusion au public et d'une information à jour sur le groupe. La Direction Financière, associée à une agence financière spécialisée, s'assure qu'elle est faite selon les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, en répondant aux exigences de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

4. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

La formalisation des procédures existantes au sein d'OVERLAP Groupe et la rédaction d'un manuel de procédure ont été effectuées par le contrôle de gestion. Ce manuel s'est appuyé sur le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière, cadre de référence de l'AMF.

Il recense les procédures et règlements internes existants et décrit les principales méthodes de travail existantes au sein du groupe.

Ces procédures sont applicables à l'ensemble des sociétés du groupe, ce qui est simplifié par la centralisation de la Direction Administrative et Financière du groupe au sein de la holding, en son siège social de Courbevoie.

Utilisation du Guide d'application

Le groupe a utilisé le Guide d'application pour revoir les procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière.

Pour ce faire, le groupe a établi un questionnaire d'auto-évaluation issu du guide qui a été transmis à chaque manager commercial, au Responsable comptable, à la Direction des Ressources Humaines et au Responsable de la trésorerie.

Les plans d'actions issus de l'analyse de ces questionnaires font l'objet d'un suivi par la Direction Financière du groupe.

Ces questionnaires ont permis de revoir les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable. En utilisant le Guide d'application, le groupe a souhaité poursuivre la sensibilisation du personnel à ce domaine et poursuivre ainsi l'amélioration en continu des processus, en mettant l'accent sur leur documentation.

Définition, objectifs et périmètre

Le groupe a retenu la définition du Contrôle interne comptable et financier figurant dans le Guide d'application du Cadre de Référence de l'AMF : Le Contrôle interne comptable et financier des sociétés est un élément majeur du Contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière des sociétés et concourt à la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Il vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Dans le cadre de la production des comptes consolidés, le périmètre du Contrôle interne comptable et financier comprend la société mère OVERLAP Groupe et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés (« le groupe »).

5. PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DU CONTROLE INTERNE : PERSPECTIVES

Dans le cadre de la politique de consolidation et d'intégration actuellement menée, le groupe s'emploie à mettre en œuvre les meilleures pratiques, afin de continuer à améliorer et à renforcer son dispositif de contrôle interne.

La prochaine mise en production du nouveau progiciel de gestion intégrée donnera à la direction du groupe le moyen de mieux analyser la formation des flux financiers, et ainsi de mesurer les réalisations avec les objectifs définis.

Le groupe mise sur une restitution qualitative et rapide de l'information ainsi obtenue, devenant un outil analytique et décisionnel.

Enfin, le groupe étudiera avec attention les résultats des travaux du groupe de travail, établi sous l'égide de l'A.M.F. et avec MiddleNext, définissant un cadre de référence pour les valeurs moyennes dans les dispositifs de gestion des risques.

TROISIEME PARTIE**POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Ils sont responsables en premier rang du bon fonctionnement de la Société et donc notamment de l'organisation de l'ensemble des procédures qui ont pour objet de permettre la réalisation des opérations de l'entreprise dans des conditions optimales (ainsi que des systèmes de rapports le cas échéant). Ils sont aussi responsables de l'organisation de la comptabilité, de la collecte et de l'intégrité de l'information financière.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués représentent la Société dans ses relations avec les tiers. La Société est engagée, même par ses actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

Fait à Courbevoie, le 15 juillet 2010

Le Président du Conseil d'Administration